ISSN 2420 - 5672

Compte-rendu des débats

Budget Primitif

Réunion du 16 avril 2021

LOT-ET-GARONNE
Le Département

NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS
DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-
2018	Mme B. LAGARDE	-
2019	-	Sophie BORDERIE
2020	M. Jean-Noël CHAVANNE	

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

PRESIDENTE : **Sophie BORDERIE**

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1	**M. Christian DELBREL** Maire de Pont-du-Casse Vice-président d'Agen Agglomération
	Mme Nathalie BRICARD
AGEN 2	**M. Christian DEZALOS Ch. O.**
	Mme Laurence LAMY Maire de Bon-Encontre Vice-président d'Agen Agglomération
AGEN 3	**M. Pierre CHOLLET**
	Mme Baya KHERKHACH Adjointe à la mairie d'Agen
AGEN 4	**M. Christophe BOCQUET**
	Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT 1ere Adjointe au Maire d'Agen Vice-Présidente d'Agen Agglomération
L'ALBRET	**M. Nicolas LACOMBE** Maire de Nérac Vice-président d'Albret Communauté
	Mme Marylène PAILLARES
CONFLUENT	**M. Alain MERLY Ch.**
	Mme Laurence DUCOS
COTEAUX DE GUYENNE	**M. Pierre CAMANI** Adjoint à la mairie de Puymican Vice-Président de Val Garonne Agglomération
	Mme Caroline HAURE-TROCHON
FORET DE GASCOGNE	**M. Raymond GIRARDI** Maire d'Argenton Président de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne
	Mme Hélène VIDAL

FUMELOIS	**M. Daniel BORIE** Maire de Saint-Vite **Mme Sophie GARGOWITSCH** Maire de Blanquefort-sur-Briolance
HAUT AGENAIS PERIGORD	**M. Marcel CALMETTE** Maire de Paulhiac Vice-Président de la Communauté de communes Bastides en haut Agenais-Périgord **Mme Christine GONZATO-ROQUES** Adjoint au Maire de Monflanquin
LAVARDAC	**M. Michel MASSET** Maire de Damazan Président de la communauté de communes du Confluent et Côteaux de Prayssas **Mme Valérie TONIN** Maire de Barbaste
LIVRADAIS	**M. Jacques BORDERIE** 1er adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois **Mme Séverine BESSON**
MARMANDE 1	**M. Joël HOCQUELET** Maire de Marmande 1er Vice-Président de Val Garonne Agglomération **Mme Emilie MAILLOU**
MARMANDE 2	**M. Jacques BILIRIT** Maire de Fourques-sur-Garonne Président de Val de Garonne Agglomération **Mme Sophie BORDERIE** ***Présidente du Conseil départemental***
OUEST AGENAIS	**M. Jean DREUIL** Maire de Sérignac-sur-Garonne **Mme Françoise LAURENT**
PAYS DE SERRES	**M. Bernard BARRAL** **Mme Marie-France SALLES Ch.** Maire d'Engayrac
SUD EST AGENAIS	**M. Rémi CONSTANS** Maire de Layrac Vice-Président d'Agen Agglomération **Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch.**

TONNEINS	**M. Michel PERAT** Maire de Clairac
	Mme Line LALAURIE Maire de Castelmoron-sur-Lot Présidente de la communauté de communes Lot et Tolzac
VAL DU DROPT	**M. Alain PICARD**
	Mme Danièle DHELIAS Adjointe au Maire de Ségalas
VILLENEUVE 1	**M. Guillaume LEPERS** Maire de Villeneuve sur Lot Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
	Mme Patricia SUPPI Adjointe au maire de Villeneuve sur Lot
VILLENEUVE 2	**M. Patrick CASSANY** 1er Vice-président du Conseil départemental
	Mme Catherine JOFFROY

<u>LEGENDES</u> :

Ordre National de la Légion d'Honneur

Ordre National du Mérite

Mérite Agricole

Ordre des Palmes Académiques

Ordres des Arts et des Lettres

Croix de Guerre 1939-1945

Croix du Combattant

Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur

O. Officier

Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Sophie BORDERIE

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Hélène VIDAL

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre CAMANI, Mme Valérie TONIN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Nathalie BRICARD, M. Christian DELBREL, Mme Line LALAURIE, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Pierre CHOLLET, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »

****

Président : Mme Christine GONZATO-ROQUES
Vice-Président : Mme Hélène VIDAL

Membres : Mmes Caroline HAURE-TROCHON, Marie-France SALLES, M. Alain PICARD, Mmes Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE »

Président : M. Patrick CASSANY
Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET
Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Président :	M. Jacques BILIRIT
Vice-Président :	M. Michel MASSET
Membres :	MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Alain PICARD Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE»

Président :	Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents :	Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres :	M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION

« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Président :	M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents :	Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres :	Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente :	Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents :	M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres :	Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS, Mme Patricia SUPPI

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président :	M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents :	M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres :	Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE»

Présidente :	Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidente :	Mme Marylène PAILLARES
Membres :	Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON, Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président :	M. Christian DEZALOS
Vice-présidente :	Mme Marie-France SALLES
Membres :	M. Pierre CAMANI, Mme Françoise LAURENT, M. Christian DELBREL, M. Pierre CHOLLET, Mme Line LALAURIE

BP 2021

ORDRE DU JOUR

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine ..... ***p 2***

8004 Approbation des débats de la session spéciale du 29 janvier 2021 et de la session du 26 février 2021 concernant le débat d'orientations budgétaires pour 2021

Commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles ..... ***p 31***

3002 Plan de soutien au tourisme en Lot-et-Garonne 2021.....

3003-1010-4005 Feuille de route de l'Economie Sociale et Solidaire en Lot-et-Garonne.....

3004 Création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) Campus Numérique 47.....

3005 Déploiement des infrastructures numériques en Lot-et-Garonne.....

3006 - 1011 Point d'avancement sur la stratégie Départementale d'inclusion numérique

Commission Développement social, insertion et habitat ..... ***p 44***

1004 Accompagnement financier supplémentaire au profit des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

1005 Accompagnement financier des services d'aide à domicile favorisant l'attractivité des métiers de l'aide à domicile

1006 Régime d'aide à l'investissement pour les associations du secteur social

1007 Révision du règlement intérieur du fonds d'aide aux jeunes de Lot-et-Garonne

1008 Politique en faveur du logement

1009 Ajustements du règlement départemental d'aide sociale et des modalités de versement des indemnités versées aux assistants familiaux départementaux

1010 -**3003**- 4005 Feuille de route de l'Economie Sociale et Solidaire en Lot-et-Garonne

1011-**3006** Point d'avancement sur la stratégie Départementale d'inclusion numérique

1012 Convention de partenariat pour la campagne de vaccination anticovid 19 entre le Département de Lot-et-Garonne et le Service Départemental d'Incendie et de Secours 47

Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité ..... ***p 56***

2001 Infrastructures et Mobilité – Réseaux routier, Navigable et Cyclable

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine ..... ***p 59***

8005 Rapport de situation sur la politique d'égalité Femmes-Hommes au Département de Lot-et-Garonne année 2020

8006 Plan d'action en faveur de l'égalité Femmes-Hommes dans la collectivité

8007 Tableau des effectifs au 1er janvier 2021

8008 Indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes

8009 Mise en application du forfait "mobilités durables" en faveur des agents départementaux

8010 formations des conseillers départementaux : bilan 2020

8011 Bâtiments départementaux - Programme annuel et pluriannuel des travaux de grosses réparations - Maintenance et entretien - Affaires foncières

Commission Culture, sport, jeunesse et vie associative ..... ***p 69***

6001 Politique culturelle en Lot-et-Garonne

6002 Lot-et-Garonne Terre de Jeux 2024 - nouveaux dispositifs de soutien en faveur du sport

6003 **- 4004** Soutenir le secteur associatif et promouvoir l'engagement bénévole et la démocratie participative

Commission Développement durable et citoyenneté ..... ***p 52***

4002 Rapports annuel 2021 sur la situation en matière de développement durable en 2020

4003 Politique en faveur du développement durable

4004 - 6003 Soutenir le secteur associatif et promouvoir l'engagement bénévole et la démocratie participative

4005 -1010 -**3003**- Feuille de route de l'Economie Sociale et Solidaire en Lot-et-Garonne

Commission Agriculture, forêt et environnement ..... ***p 75***

7001 Régime départemental l'arbre dans le paysage rural (ADPR) modification du régime d'intervention, renouvellement de partenariats.

7002 Lutte contre le frelon asiatique - lancement d'un appel à manifestation d'intérêt

Commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur ..... ***p 78***

5001 Une politique éducative en faveur des jeunes lot-et-garonnais

5002 Collèges départementaux - Programme annuel et pluriannuel des travaux de grosses réparations et d'améliorations

Commission Finances et évaluation des politiques publiques ..... ***p 80***

9003 Exercice 2020- Arrêt de compte de gestion

9004 Compte administratif 2020

9005 Affectation du résultat 2020 - Budget principal et budget annexe du foyer départemental de l'enfance Balade

9006 Dotations et reprises de provisions

9007 Avenant à la convention de partenariat triennale 2019-2021 entre le département, l'amicale des maires et le service départemental d'incendie et de secours de Lot-et-Garonne

9008 Politique départementale de soutien aux territoires

9009 Présentation du Budget primitif 2021- Budget principal et budget annexe du Foyer départemental de l'enfance Balade

9010 Rapport d'information sur l'évaluation des impacts de la crise sanitaire sur les finances du Département de Lot-et-Garonne en 2020

9011 Garantie d'emprunt au bénéfice de la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) de la Base du Temple sur Lot

MOTIONS ..... **p 88**

DIAPORAMA ..... **p 91**

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	***Pages***
Mme Sophie BORDERIE *Présidente du Conseil Départemental*	1 ;2 ;3 à 9 ;21 ;27 ;30 ;40 ;47 ;58 ;63 ;66 ;86
M. Alain BARRAL	48
M. Jacques BILIRIT	31 à 33 ;34 ;36 ;38 ;85
M. Jacques BORDERIE	28 ;33 ;34 ;41 ;42
M. Daniel BORIE	71 ;83 ;86
Mme Clémence BRANDOLIN	
M. Marcel CALMETTE	27 ;71 ;76
M. Pierre CAMANI	35 ;40 ;42 ;50
Mme Louise CAMBOURNAC	61
M. Pierre CHOLLET	13 à 15 ;19 ;24 ;34
M. Christian DELBREL	15 à 17 ;25 ;85
M. Christian DEZALOS	9 à 13 ;19 ;29 ;80 ;81 ;82
Mme Danielle DHELIAS	77
Mme Laurence DUCOS	25 ;38 ;46 ;47
Mme Sophie GARGOWITSCH	52 ;54 ;55
M. Raymond GIRARDI	20 ;29 ;35 ;67 ;74 ;75 ;77 ;85
Mme Christine GONZATO-ROQUES	28 ;34 ;36 ;38 ;39 ;41 ;44 ;46 ;48 ;49 ;50 ;62 ;67 ;74 ;77
M. Joël HOCQUELET	23 ;26 ;77
Mme Catherine JOFFROY	69 à 71 ;73 ;74
Mme Baya KHERKHACH	24 ;39 ;47 ;49 ;50 ;55
M. Nicolas LACOMBE	17 à 19 ;22 ;78
Mme Line LALAURIE	85
M. Guillaume LEPERS	21 ;29 ;34 ;35 ;54 ;55 ;58 ;73 ;77
M. Michel MASSET	40 ;56 à 58
M. Alain MERLY	27 ;86
Mme Marylène PAILLARES	64 ;67
M. Michel PERAT	74 ;85
Mme Marie-France SALLES	59 à 61 ;62 ;63 ;66 ;80
Mme Patricia SUPPI	35 ;66 ;74
M. MILLESCAMPS Directeur de l'ENAP	1
M. Fabien DUPREZ Directeur général des services du conseil départemental	46

Mme Céline CROS-RONNE Directrice générale adjointe du Développement social	50
Mme Maeva LE JOUBIOUX Cheffe du service logement, urbanisme et développement durable	53 ;55

COMPTE RENDU

DES DEBATS

BUDGET PRIMITIF 2021

SÉANCE DU VENDREDI 16 AVRIL 2021

La session relative au Budget Primitif 2021 du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 16 avril 2021 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Fabien DUPREZ, directeur général des services.

La séance a débuté à 09h35 et a été levée à 18h30, avec une interruption de séance de 13h15 à 14h35.

Étaient présents : M. BARRAL Bernard, Mme BESSON Séverine, MM. BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, BORIE Daniel, Mmes BRANDOLIN-ROBERT Clémence, BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CAMANI Pierre, Mme CAMBOURNAC Louise, MM. CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, DELBREL Christian, DÉZALOS Christian, Mme DHELIAS Danièle, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, MERLY Alain, Mme PAILLARES Marylène, MM. PERAT Michel, PICARD Alain, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, VIDAL Hélène.

Étaient absents : M. CASSANY Patrick (a donné pouvoir à M. Borie), Mmes LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dézalos), TONIN Valérie (a donné pouvoir à M. Masset).

Mme la Présidente. – Mes chers collègues, chers internautes, nous sommes aujourd'hui tous réunis pour examiner notre budget primitif 2021, le dernier avant le renouvellement de notre assemblée en juin prochain. Je tiens à remercier tout particulièrement le directeur de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP), Monsieur Millescamps, qui a accepté de nous accueillir ici dans cet amphithéâtre pour que cette session puisse se dérouler avec l'ensemble de l'assemblée départementale. Il me semblait important que pour cette session nous puissions tous être présents.

M. MILLESCAMPS. (Directeur de l'ENAP) – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers départementaux, je vous souhaite la bienvenue au sein de l'École nationale d'administration pénitentiaire. C'est un plaisir de vous accueillir, et cela à double titre. Vous êtes les représentants d'un territoire qui nous accueille depuis maintenant 20 ans, territoire qui nous est cher et à l'égard duquel notre devoir est de contribuer à son développement. Vous êtes les représentants de la vie démocratique de ce territoire, vie que chacun d'entre nous doit s'attacher à préserver, surtout en cette période de crise. J'ajouterai que votre présence parmi nous est pour l'école une marque de confiance, confiance dans notre capacité à vous accueillir dignement et en sécurité. Je vous en remercie. Je profite de cette occasion pour adresser à Monsieur le Maire d'Agen, au nom de l'école, tous mes vœux de prompt rétablissement. Je vous souhaite une excellente journée et succès dans vos travaux.

Mme la Présidente. – Mes chers collègues, je constate que le quorum est largement atteint. J'ouvre donc cette séance. Exceptionnellement, la présence du public n'est pas autorisée ; cependant, et comme pour chacune de nos sessions, la retransmission est disponible sur le site Internet du Département.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance : je propose, si elle le veut bien, Marie-France Salles.

Un envoi complémentaire de rapports complétés ou rectifiés a été effectué le 14 avril. Cet envoi concerne les rapports suivants : le rapport 1005, « Accompagnement financier des SSAD » ; le rapport 3004, « Création d'un GIP Campus Numérique ». Par ailleurs, trois rapports ont été ajoutés : le rapport 1012, « Convention de partenariat pour la campagne de vaccination anti-Covid entre le Département de Lot-et-Garonne et le SDIS » ; le rapport 9010, « Rapport d'information sur l'évaluation des impacts de la crise sanitaire sur les finances du Département de Lot-et-Garonne en 2020 » ; le rapport 9011, « Garantie d'emprunt accordée à la base du Temple-sur-Lot ». Nous reviendrons sur l'examen de ces rapports au moment des commissions. Je vous précise également que nous examinerons les rapports de la commission Développement social avant ceux de la commission Infrastructures et Mobilité, et que le rapport 8005 sur l'égalité entre les femmes et les hommes sera examiné lors de la commission Administration générale.

Y a-t-il des motions déposées par les groupes ? Oui, il y en a quatre : deux déposées par le Groupe « Majorité départementale » et deux déposées par le Groupe « l'Avenir ensemble ». L'une des motions est commune. Je vous propose de travailler, pendant la session, sur les conséquences du gel sur l'agriculture il y a quelques jours, pour que ce soit une motion commune. Nous allons essayer de trouver un accord.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Mme la Présidente. – Je vous propose d'adopter le rapport 8004.

RAPPORT N° 8004

APPROBATION DES DEBATS DE LA SESSION SPECIALE DU 29 JANVIER 2021 ET DE LA SESSION DU 26 FEVRIER 2021 CONCERNANT LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents au moment du vote :

- ***M. Cassany (a donné pouvoir à M. Borie)***
- ***Mme Gargowitsch (a donné pouvoir à Mme Gonzato)***
- ***Mme Lamy (a donné pouvoir à M. Dézalos)***
- ***Mme Tonin (a donné pouvoir à M. Masset)***

Mme la Présidente. – Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à exprimer la solidarité de notre assemblée vis-à-vis des agriculteurs impactés par l'épisode de gel de la semaine dernière. L'agriculture lot-et-garonnaise a payé un lourd tribut à cette catastrophe climatique. Avec Raymond Girardi, nous avons immédiatement saisi le Premier ministre pour lui faire part de l'ampleur des dégâts constatés et lui demander de provisionner le plus rapidement possible le fonds destiné à indemniser les calamités agricoles.

L'agriculture en Lot-et-Garonne, je le rappelle, ce sont plus de 6 % des emplois et près de 6 700 exploitations. C'est un pilier de l'économie départementale que nous devons à tout prix préserver. Le Gouvernement a fait un certain nombre d'annonces qui vont dans le bon sens. Néanmoins, l'enjeu sera de soulager très rapidement la trésorerie des exploitants. C'est pourquoi, lorsque l'estimation des dégâts sera consolidée et si les aides publiques s'avéraient insuffisantes, le Département prendrait ses responsabilités aux côtés des autres collectivités selon des modalités que nous définirons conjointement.

L'autre actualité de la semaine c'est enfin, après des mois de tergiversations, l'annonce officielle du Gouvernement du maintien avant l'été des élections régionales et cantonales qui se tiendront finalement les 20 et 27 juin prochains.

Aujourd'hui, il revient au Gouvernement, puisqu'il a souhaité maintenir ces élections, d'en définir les modalités d'organisation et de déroulement précis et nécessaires, afin de garantir la sécurité sanitaire tout en permettant une campagne réelle et légitime.

Mes chers collègues, nous aurons durant cette campagne un adversaire commun : l'abstention. La crise sanitaire que nous vivons et qui a démontré, s'il le fallait encore, combien le Département était utile, ne doit pas se doubler d'une crise démocratique. Il nous faudra convaincre les Lot-et-Garonnais de l'importance de se mobiliser et de s'exprimer en conscience. Cette campagne qui s'ouvre, je la souhaite utile et respectueuse de chacun. Nous avons en effet un devoir de responsabilité et d'exemplarité. Car, au-delà de nos différences, qui s'exprimeront certainement au cours de la journée, je suis persuadée que nous sommes tous ici profondément attachés au Lot-et-Garonne et désireux d'offrir le meilleur avenir possible à ses habitants.

Le vote du budget est un acte politique majeur. Il exprime une volonté politique au meilleur sens du terme. Il traduit les priorités de notre action et la direction que nous voulons lui donner.

Pour autant, jamais un budget annuel n'aura été construit dans un contexte aussi incertain. La crise sanitaire se prolonge depuis plus d'un an au gré de mesures de freinage de l'épidémie qui éprouvent le moral de la société et la santé de notre économie.

Dans notre département, la crue exceptionnelle du mois de février dernier a terni encore davantage ce début d'année. Pour beaucoup de nos concitoyens dont la maison d'habitation ou l'outil de production a subi d'importants dégâts, le bilan matériel est lourd. Il est lourd aussi pour notre collectivité, car à ce jour, nous chiffrons à plus de 12 millions d'euros le préjudice subi sur nos infrastructures.

À cela s'ajoutent les conséquences de la réforme fiscale qui s'appliquera à partir de cette année. Désormais, le Département perd l'intégralité de la taxe sur le foncier bâti contre une fraction de TVA nationale. Certains y verront la perte d'un levier fiscal pour le Département. Le vrai sujet est que nous disposerons désormais d'une recette liée à la conjoncture économique qui, par nature, est fluctuante.

Ce contexte doit donc nous appeler à la prudence et à l'humilité ; je vais y revenir.

Au total, le budget départemental pour 2021 s'établit à 444 millions d'euros. Vous le voyez, c'est un budget ambitieux pour le Lot-et-Garonne et pour les Lot-et-Garonnais. Et en effet, la prudence

ne signifie pas un manque d'ambition. Si nous sommes en capacité de proposer une politique d'investissement soutenue, c'est parce que ce budget s'inscrit dans la continuité d'une stratégie financière saine menée depuis plusieurs années.

Preuve de cette solidité, nous résistons mieux que d'autres à la « tempête sanitaire » que nous traversons depuis un an. Comme je m'y étais engagée, j'ai demandé aux services d'établir un rapport très précis sur l'impact de la crise sanitaire sur les finances départementales. Toutes les directions ont travaillé pour rendre un travail objectif et transversal, et un document complet vous a ainsi été adressé qui fait ressortir un coût « net » de la crise sanitaire à plus de 6,7 millions d'euros pour 2020.

Dans le contexte actuel, nous anticipons une hausse des dépenses de fonctionnement, mais elles sont directement liées aux conséquences sociales dramatiques de la pandémie. Nous avons le devoir d'aider nos concitoyens victimes de cette crise et donc de renforcer nos politiques en faveur de la solidarité.

Et c'est grâce à notre situation financière objectivement saine que nous pouvons encaisser le choc. Nous arrivons à poursuivre le désendettement de la collectivité tout en augmentant les investissements de 4,6 millions d'euros par rapport à 2020 pour un volume total de plus de 76 millions d'euros inscrits pour 2021, un niveau jamais égalé.

C'est cette stratégie vertueuse qui nous permet aujourd'hui d'agir mieux et plus fortement au service des territoires, des Lot-et-Garonnaises et des Lot-et-Garonnais, avec des engagements forts.

C'est aussi un budget conçu pour répondre aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens.

De la petite enfance jusqu'au grand âge, notre responsabilité est d'accompagner les Lot-et-Garonnais et de répondre à leurs besoins. Voilà la traduction concrète des solidarités humaines qui, je le rappelle, constituent notre ADN.

Enfin, ce budget 2021 est un budget d'anticipation pour nous projeter dans l'après-crise. La campagne de vaccination doit s'amplifier et s'accélérer. Le Département a pu apporter sa pierre à l'édifice avec le vaccibus d'une part, mais aussi avec la vaccination dans les établissements placés sous notre responsabilité avec le concours de l'Agence Régionale de Santé.

Budget d'anticipation, car nous devrons être armés pour accompagner la reprise. Armés pour accompagner le développement de l'activité. Armés, aussi, pour soutenir les Lot-et-Garonnais laissés pour compte dans cette crise sanitaire exceptionnelle.

C'est pourquoi ce budget s'inscrit dans la droite ligne des priorités affirmées lors de notre débat d'orientations budgétaires. Il s'articule autour de cinq axes principaux, colonne vertébrale de notre feuille de route pour continuer à construire un Lot-et-Garonne plus juste, plus moderne, plus solidaire et plus durable.

Loin des slogans, mon équipe et moi-même avons voulu bâtir un plan d'actions réaliste et ambitieux.

Un plan d'actions pour accélérer les transitions écologiques et énergétiques, car c'est une nécessité face à l'urgence que personne ici ne conteste.

Un plan d'actions pour continuer à aménager et développer les territoires, car un Lot-et-Garonne plus attractif, c'est un Lot-et-Garonne plus fort.

Un plan d'actions pour garantir la cohésion sociale et protéger les Lot-et-Garonnais, car, je le disais, c'est notre ADN.

Un plan d'actions pour maintenir les services publics de qualité et de proximité dans la droite ligne de notre volonté de ne laisser aucun territoire, ni aucun habitant sur le bord du chemin.

Un plan d'actions, vous l'aurez compris, pour favoriser cette ruralité vivante et moderne qui fait que vivre en Lot-et-Garonne est une chance que beaucoup nous envient. Chiffres à l'appui : les 43,6 millions de recettes liées au DMTO en 2020 témoignent du dynamisme de notre attractivité et c'est bon signe !

Pour atteindre les objectifs fixés, notre méthode tient en trois points : la transparence d'abord, car sans elle pas de crédibilité de la parole publique ; la culture du partenariat – c'est notre marque de fabrique depuis toujours ; et la culture du résultat, car nos concitoyens attendent de nous des résultats concrets le plus rapidement possible.

Mes chers collègues, pour entrer dans le vif du sujet, je commencerai par les solidarités, car elles sont, plus que jamais, au centre de nos priorités politiques. Et en la matière, les effets de la crise du Covid vont nous demander une plus grande attention aux situations qui nous remontent. L'isolement, la perte de repères sociaux, la désocialisation des personnes fragiles doit être l'une de nos préoccupations les plus essentielles du moment.

Ce sont les personnes les plus fragiles qui sont les plus impactées par la crise sanitaire. Ce constat nous oblige et nous pousse, toutes et tous, à encore plus de solidarité avec les plus vulnérables. Le Département y prendra toute sa part !

En 2021, cette solidarité départementale mobilisera plus de 256 M€, soit près des deux tiers de notre budget.

Dans ce contexte, notre première attention doit se porter sur l'enfance en danger et nous fixons ici l'objectif que chaque enfant en danger bénéficie d'un accompagnement et d'un accueil de qualité avec le soutien et le contrôle nécessaires.

Dans cet esprit, j'ai souhaité également renforcer et adapter notre politique en faveur du maintien à domicile. On le voit dans la crise sanitaire que nous traversons, remettre l'humain au cœur du système est une nécessité.

Les états généraux de l'aide à domicile que nous avons organisés en début d'année ont permis de dresser deux constats principaux et nous en avons tiré tous les enseignements.

Premièrement, un effort doit être fait en faveur de la formation des personnels de l'aide à domicile, car c'est une condition de l'attractivité de ces métiers. Deuxièmement, nous avons pour objectif de porter dès cette année le tarif horaire de l'aide à domicile à 22 € de l'heure, parce que la qualité du service rendu est primordiale.

Le maintien à domicile doit être favorisé le plus longtemps possible, mais une politique ambitieuse en faveur de nos aînés suppose aussi un soutien fort en direction des établissements. C'est pourquoi, dès 2021, nous débloquerons une enveloppe exceptionnelle de 1 M€ pour accompagner plus efficacement les EHPAD.

Je suis très attentive à ce qu'il n'y ait pas deux poids, deux mesures entre les EHPAD et le domicile. La qualité de vie en établissement contribue grandement à l'équilibre et à la santé des résidents. Nous devons y veiller et là aussi, je vous proposerai d'étendre aux établissements le programme « Du 47 dans nos assiettes ». Le « bien manger » fait partie du « bien vieillir » ; c'est ce que nous a montré l'expérimentation que nous avons menée dès 2020.

Avec la même logique, le Département poursuivra le développement de nouvelles initiatives en faveur de l'habitat partagé pour répondre à de nouveaux besoins. En la matière, le Département doit innover afin d'offrir des parcours résidentiels adaptés aux besoins actuels des Lot-et-Garonnais.

Enfin, nous prévoirons davantage de places en unités protégées pour accueillir les personnes âgées en situation de grande dépendance. Ce travail devra être fait en partenariat avec l'ARS.

Le Département est clairement aux côtés des personnes fragilisées par les accidents de la vie, l'âge ou le handicap. Il est aussi résolument engagé en faveur de l'égalité femmes-hommes et dans la lutte contre les discriminations. J'ai souhaité faire de ce sujet majeur une grande cause départementale pour l'année 2021.

Après les solidarités humaines, le deuxième volet de notre plan d'actions pour 2021, ce sont les solidarités territoriales. Je considère qu'elles sont un des piliers du pacte républicain, en ville comme à la campagne.

Le maintien et le développement des services publics de proximité font partie des priorités que j'assume, car les attentes de nos concitoyens sont fortes et légitimes en la matière.

Le dossier de la démographie médicale est emblématique. La santé est un droit fondamental qui ne saurait être réservé aux habitants des grandes métropoles. L'an dernier, nous avons donc élaboré un plan d'attractivité global doté d'un million d'euros pour favoriser l'installation de nouveaux médecins.

Assurer la présence des services publics de proximité, c'est aussi conforter nos forces de sécurité. Bien entendu le plan de modernisation des centres d'incendie et de secours sera poursuivi à un rythme soutenu, tout comme la modernisation des gendarmeries avec la réalisation des trois nouvelles casernes de Laplume, Tonneins et Fumel.

Le Conseil départemental ne laisse aucun territoire, ni aucun Lot-et-Garonnais sur le bord du chemin. Au contraire, chacun doit avoir les mêmes droits, les mêmes chances et les mêmes opportunités, que l'on vive en ville ou à la campagne.

Cela me conduit à préciser le troisième volet de notre plan d'actions pour favoriser une ruralité vivante et moderne. Là aussi, nous foisonnons d'initiatives. Nous venons, par exemple, de signer plusieurs conventions « Petites Villes de demain ».

Dans le même temps, nous poursuivons la mise en œuvre du plan collèges doté de 77 M€ d'ici 2025.

Les Lot-et-Garonnais savent que nous avons fait de l'éducation une priorité et pas seulement dans nos domaines de compétences. Quand nous modernisons le site universitaire d'Agen, quand nous participons au développement de la PACES, quand nous nous engageons pour réaliser le campus connecté de Villeneuve-sur-Lot, nous investissons dans notre jeunesse. Ce sont des choix politiques justes et légitimes à un moment où les jeunes lot-et-garonnais ont besoin d'être fortement épaulés.

Aucun jeune ne doit être laissé sur le bord du chemin. J'ai vraiment le sentiment que le Département est utile quand nous finançons à hauteur de 750 000 € la rénovation du CFA La Palme ou que nous soutenons les projets d'investissement des Maisons Familiales Rurales. C'est essentiel.

Essentiel en période normale. Vital en période de crise sanitaire.

Clairement, la revitalisation des territoires constitue un enjeu majeur de la sortie de crise. Nous avons répondu présents dès le début de la pandémie pour proposer des solutions aux acteurs du tourisme, au mode de la culture, aux associations sportives, surtout les plus petites.

Il serait contre-productif de s'arrêter maintenant. Donc, nous proposerons de nouvelles initiatives pour redonner des perspectives à ceux qui en ont été privés par cette crise exceptionnelle.

Nous devons faire de même avec le monde sportif qui a souffert ces derniers mois.

Si l'anticipation est un devoir premier, c'est parce que je suis convaincue que les territoires qui auront su prendre les devants sortiront plus forts de la crise sanitaire.

Prendre les devants, c'est investir massivement – plus de 76 M€ cette année. Premier investisseur public en Lot-et-Garonne, ce n'est pas un slogan, c'est un levier de la relance que nous anticipons dès à présent.

Il y a bien évidemment les grands projets pour désenclaver tous les territoires sans exception : autour de la capitale départementale avec le pont et le barreau de Camélat, entre Agen et le Fumélois/Villeneuvois, avec la poursuite de la modernisation de la RN21, et dans le reste du département avec la reconstruction du pont du Mas d'Agenais, la déviation de Casteljaloux et celle de Marmande.

Concernant les routes, le budget que nous leur consacrons va passer de 20 à 30 M€ entre 2020 et 2021. C'est un effort considérable pour à la fois entretenir un réseau routier sûr et performant et moderniser nos infrastructures.

En corolaire de ces grands projets structurants, nous verrons aboutir les autres dossiers d'aménagement du territoire, là aussi d'envergure départementale : c'est l'Ecopole de Damazan, le développement de la technopole Agrinov à Nérac, la modernisation de la base du Temple-sur-Lot, la mise en navigabilité du Lot sur 130 kilomètres, sans oublier l'achèvement du Center Parcs pour une ouverture, comme prévue, en 2022.

À chaque fois qu'un projet porteur d'avenir émerge, vous le voyez, le Département l'accompagne.

Chaque euro dépensé, c'est de l'activité pour les entreprises locales, ce sont des emplois derrière.

Quand j'entends dire que le Département n'a plus de compétence économique, je m'inscris en faux, car sans les investissements départementaux c'est tout un écosystème qui en pâtirait.

C'est pour cela que nous avons mis sur pied un plan de soutien à l'économie sociale et solidaire, qui est loin d'être anecdotique puisque ce secteur représente 1 433 établissements et plus de 14 000 emplois, soit 14 à 15 % des effectifs salariés en Lot-et-Garonne. Quatre régimes d'aides seront créés pour soutenir l'ESS.

C'est pour cela aussi que nous allons conforter notre soutien aux groupements d'entreprises à hauteur de 500 000 € pour la prochaine période. En aval, ce sont des centaines de PME lot-et-garonnaises qui ont accès à de l'innovation et de l'ingénierie et qui ainsi sont mieux armées face à la concurrence.

Mes chers collègues, nous nous battons tous pour prendre les devants et disposer d'une longueur d'avance quand viendra le temps de la reprise.

C'est donc le cinquième et dernier axe de notre feuille de route : nous devons être au rendez-vous des transitions écologiques, énergétiques, et numériques, toutes nécessaires, toutes urgentes.

Pour ce faire, nous accompagnerons les transformations de notre modèle agricole – sans dogmatisme – mais pour développer une agriculture durable et de qualité. Cela passe par un soutien réaffirmé aux filières agricoles et agroalimentaires à forte valeur ajoutée, par une politique offensive d'aide à l'installation des nouveaux agriculteurs, par un soutien à l'innovation et à la diversification.

Le Département poursuivra donc en 2021 ses interventions en faveur des CUMA, son soutien à la Chambre d'Agriculture et à l'ensemble des organisations professionnelles agricoles qui œuvrent au maintien d'une agriculture performante et dynamique.

J'en viens maintenant au chantier du numérique qui est lui aussi une composante majeure des transitions que nous devons mettre en œuvre. Concernant le déploiement du très haut débit, en 2023, 100 % des foyers lot-et-garonnais auront accès à la fibre optique. Le pendant, c'est la lutte contre toutes les formes d'exclusion numérique. C'est une question d'égalité entre les habitants, entre les territoires. Le Pass Numérique que nous avons mis en place aura pour but d'aider les particuliers à se former pour maîtriser les outils du numérique. Accompagner et former sont véritablement les deux défis de l'inclusion numérique.

J'en viens maintenant à la transition écologique et énergétique à proprement parler. Dès cette année, nous reprenons de nombreuses propositions de l'excellent rapport du Conseil consultatif citoyen sur le « monde d'après ». Sur le volet « logement », près de 1 M€ sont inscrits au budget pour accompagner la production de logements à prix abordables et exemplaires sur le plan énergétique.

Conformément aux préconisations de la MIETEE, nous allons lancer l'élaboration d'un schéma départemental des espaces remarquables de biodiversité. Nous proposerons également un accompagnement des investissements publics liés à l'innovation, la recherche et l'expérimentation sur la valorisation des produits issus de l'économie circulaire.

Enfin, dans un autre registre, nous poursuivrons le déploiement des voies vertes et des pistes cyclables sur l'ensemble du territoire lot-et-garonnais. Dans ce budget, nous y consacrons 700 000 €.

Vous le voyez, nous avançons de manière transversale sur le sujet de la transition écologique. Avec la préservation de la biodiversité, la protection du patrimoine naturel du département, la promotion des circuits courts, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la rénovation énergétique des bâtiments, l'éducation au développement durable, la réalisation du schéma départemental de la biodiversité, nous répondons à une attente écologique impérieuse.

Un dernier mot enfin sur la dynamique de démocratie participative que nous avons enclenchée il y a un an et demi. Je tiens à saluer l'engagement exceptionnel du Conseil consultatif citoyen. Il a démontré qu'il était une force de propositions au service de l'intérêt général de notre département. Je remercie ici l'ensemble de ses membres.

Par ailleurs, la première édition du budget participatif citoyen a été un énorme succès. Nous sommes en train de l'évaluer précisément pour en améliorer les modalités. Conformément à nos engagements pour 2021, nous lancerons une deuxième édition, dotée d'un million d'euros, et qui permettra à de nouveaux porteurs de projets de les réaliser.

Mes chers collègues, dans cette période difficile, le Département est sur tous les fronts. Il est du côté de la jeunesse qui souffre de ne pas vivre ses plus belles années. Il est du côté de nos aînés qui aspirent à vieillir dans de bonnes conditions. Il est du côté de tous les Lot-et-Garonnais quel que

soit leur âge, leur condition, leur lieu de résidence, qui aiment le Lot-et-Garonne, ont envie d'y travailler, d'y entreprendre, de s'y épanouir. Nous sommes là pour les y aider.

Je vous remercie pour votre attention. Je vais maintenant donner la parole à Monsieur Dézalos.

Présentation d'un diaporama (Cf page 94)

M. DEZALOS. – Madame la Présidente, chers collègues, je vais vous présenter à la fois le compte administratif et le budget primitif. L'an dernier, à notre session de juillet, nous avions décidé de vous présenter ces deux documents, pour la première fois dans l'histoire de l'assemblée, et nous retenons cette pratique pour cette année également, parce que je crois qu'elle a un avantage : c'est de permettre d'asseoir nos engagements d'avenir sur l'analyse objective du bilan de l'année écoulée. Je crois que cette cohérence est tout à fait profitable.

La pression de la crise sanitaire est toujours là. Si les effets sur les finances départementales ont été en 2020 bien moins négatifs que ce que l'on pouvait redouter, nous savons bien que le budget 2021 et certainement les suivants seront des budgets difficiles. De nombreuses incertitudes sur les effets économiques, sociaux et financiers de cette crise nous conduisent à la plus grande prudence.

La crise a bouleversé le budget départemental 2020, il a fallu faire face aux surcoûts importants pour mettre en place toutes les mesures de protection sanitaire : 1 M€ a été engagé à cet effet. Le Département a été confronté à la croissance des dépenses de fonctionnement au titre des AIS, particulièrement au titre du RSA. Il est en appui également des établissements sociaux et médico-sociaux et du plan de relance des secteurs les plus fragilisés : l'économie, le tourisme et le monde associatif.

Parallèlement, les recettes dépendantes de la conjoncture économique ont connu de fortes variations, et dans un flou le plus complet.

Nous avons été amenés à ajuster le budget 2020, avec deux décisions modificatives, pour prendre en compte les conséquences constatées et quantifiables de la crise et formuler de nouvelles prévisions, en s'appuyant sur les nombreuses projections qui ont été formulées à tous les niveaux (Insee, Gouvernement, autres instances).

Malgré tous ces bouleversements, la collectivité s'est attachée à préserver les marges nécessaires pour faire face aux effets de la crise, par un ajustement équilibré entre les niveaux d'épargne et d'endettement.

Par ailleurs, bien que l'État ait décidé de suspendre le pacte de Cahors, nous nous sommes efforcés de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement et de préserver notre capacité à investir.

Quels sont les résultats de 2020 ? Vous voyez d'abord que les recettes de fonctionnement se sont élevées à 389 M€, en progression de 6,5 M€ par rapport à 2019, soit +1,7 %, hors cessions d'immobilisation. L'augmentation des recettes s'explique principalement par la dynamique de la taxe foncière, qui est uniquement due à la revalorisation des bases, puisque nous n'avons pas touché au taux d'imposition (27,33). Le produit nous a permis d'enregistrer une progression d'un peu plus de 2 M€.

La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), la taxe spéciale sur les conventions d'assurance et les DMTO (droits de mutation à titre onéreux) ont également progressé. S'agissant de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, vous savez qu'il existe un décalage et qu'un écart sera sans doute constaté en 2021 et vraisemblablement ensuite : cela fait partie des incertitudes.

S'agissant des droits de mutation à titre onéreux, le produit 2020 s'établit à un peu plus de 43 M€. Il a été supérieur, contre toute attente, à celui de 2019. Vous vous souvenez qu'on nous prédisait une baisse des DMTO en 2020, de 24 ou 25 %, et que nous avions tablé sur cette prévision pour construire notre budget. Dans la réalité, nous constatons, comme tous les autres Départements, que nous sommes à peu près au niveau de 2019 et même en très légère progression. Mais il faut faire remarquer que nous sommes depuis quelques années sur une tendance haussière de ce produit fiscal, à un niveau élevé. Entre 2014 et 2019, la progression moyenne annuelle est de 11,4 % ; entre 2017 et 2019, elle est de 7,8 %. Avec une progression de 2 %, nous perdons cette dynamique, et l'on verra pour l'avenir ce qu'il en est.

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, elles ont été contenues en 2020 malgré la crise : 336 M€, en progression de 1 %, malgré les dépenses liées directement à la crise sanitaire (nous verrons tout à l'heure le tableau de mesure des impacts de cette crise, estimés entre 6 et 7 M€). Vous savez que le pacte de Cahors, imposé par l'État, qui nous imposait une progression annuelle inférieure à 1,14 %, a été suspendu. Pour autant, nous sommes dans une croissance moyenne annuelle qui reste très en deçà de ce pacte de Cahors, ce qui témoigne de la rigueur et de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Pour les collectivités, cette maîtrise est un sujet récurrent.

Cette croissance des dépenses s'explique par la hausse des AIS (Allocation Individuelles de Solidarité), notamment du RSA. Cela fait partie des questions dont nous avions débattu. Nous constatons en 2020 que ces dépenses de RSA ont progressé de 6,5 %, soit 3,7 M€, qui pèsent dans le budget. Il y a eu aussi des dépenses liées à l'attribution de la prime Covid, avec ou sans l'État, selon qu'il s'agissait des services d'aide à domicile ou des établissements sociaux et médico-sociaux, puisque le choix avait été fait de ne pas discriminer entre des personnels qui sont attelés aux mêmes tâches en période de crise sanitaire.

Nous passons aux marges de manœuvre financière telles qu'elles ressortent de cet exercice 2020. Nous avons une épargne brute qui augmente de 3 M€, soit un peu plus de 52 M€ : c'est une belle consolidation, qui nous permet de dégager une réserve, que l'on a appelée enveloppe de précaution, qui nous sera bien utile pour les budgets à venir. Encore une fois, ce sont les années 2021 et 2022 qui nous préoccupent. Partir avec des marges de manœuvre solides permet d'envisager ces années un peu plus sereinement. Ces marges nous permettent de dégager un niveau d'autofinancement et de continuer à investir. Si l'on veut être utile dans ces périodes compliquées, si l'on veut soutenir l'activité, le dynamisme du territoire, il faut pouvoir accompagner l'investissement ou investir directement, et pour cela il faut de l'autofinancement.

Sur l'investissement en 2020, je ne détaille pas ce que vous avez à l'écran. Vous voyez 48 M€ d'investissement réalisés, auxquels il faut ajouter les 13,3 M€ de dépenses engagées et qui seront reportées en 2021. Nous avons un taux d'exécution qui est autour de 67 %, qui est un bon taux d'exécution. En dépit de tous les retards, de toutes les complications liées à la crise pour les entreprises, pour la réactivité des chantiers, nous avons pu tenir ce taux de 67 %, ce qui est une bonne chose. 48 % de ces investissements ont été consacrés à la modernisation des routes, des voies navigables et des pistes cyclables : vous savez qu'il y a beaucoup à faire et qu'il y aura encore plus à faire en 2021, à la suite des intempéries. Un autre grand secteur de dépenses d'investissement est le plan collèges : 77 M€ de façon pluriannuelle, et en 2020 près de 7 M€ ont été consacrés à ce plan. Quant au déploiement des infrastructures numériques, l'investissement est à hauteur de 2,6 M€.

Nous avons mobilisé un emprunt de 20 M€, ce qui correspond à un peu plus de 41 % du besoin nouveau de financement. À fin 2020, l'encours de la dette s'élève à 245 M€ et il est en baisse pour la troisième année consécutive : nous nous sommes désendettés pour un peu plus de 5 M€. Par voie de conséquence, avec le haut niveau d'épargne brute, avec le désendettement progressif depuis trois-quatre ans, nous sommes sur une capacité de désendettement qui passe à 4,7 années. Cela veut dire que si nous consacrions la totalité de notre épargne brute de l'exercice au remboursement de la dette, il nous faudrait un peu moins de 5 ans pour rembourser toute notre dette. Mais j'attire votre attention sur les fluctuations de ce paramètre. Nous aurons vraisemblablement en 2021, compte tenu

du contexte, une épargne brute qui sera plus faible, et par conséquent vous verrez que cette capacité de désendettement passera à 6, 7 ou 8 ans. Même alors, nous resterons en deçà de la ligne rouge qu'il ne faut pas passer pour ne pas se mettre en danger, quand on prend le risque d'être incapable de rembourser les dettes qui ont été contractées.

Chers collègues, vous nous aviez demandé de pouvoir avoir une analyse précise sur les impacts de la crise sanitaire sur le plan financier, en termes de dépenses supplémentaires, mais également en termes d'économies qui auraient pu être réalisées à cette occasion, également au niveau des recettes, car il peut y avoir des recettes en moins, mais aussi des recettes en plus. Je veux remercier les services qui se sont attelés à ce travail, qui nous est indispensable, d'abord pour votre information, mais aussi parce qu'à un moment ou un autre nous nous retournerons vers l'État pour pouvoir témoigner de l'impact de la crise sanitaire, financièrement, pour éventuellement espérer des dotations, des soutiens. Nous avons cette analyse, qui peut être discutée sur tel ou tel point, mais je pense que ce document est objectif et aussi complet que possible. Je vous engage à le lire.

Les dépenses supplémentaires ont été estimées, vous voyez 1 M€ de dépenses d'équipements de protection sanitaire. Nous avons estimé que nous pouvons imputer les dépenses de RSA supplémentaires à hauteur de 3 M€ du fait de la crise. Vous voyez les dépenses des établissements d'hébergement, les primes Covid, les dépenses d'intervention, car il y a eu un plan de soutien au tourisme, un plan de soutien à l'économie solidaire et sociale, au tissu associatif. Vous voyez des dépenses de personnel en raison de la crise, de besoins notamment dans les collèges : il a fallu procéder à des remplacements, à des ajouts de personnel compte tenu d'absences. Il a fallu assurer la continuité de tous les services.

En contrepartie, il y a des dépenses non réalisées, donc des économies. Au niveau des frais généraux, il a fallu constater moins de frais de déplacement, des économies de carburant, de fluides. Ces dépenses non réalisées se chiffrent à près de 1 M€. Certains établissements d'accueil de jour ont eu moins de fréquentation, et l'on a estimé à 930 k€ les « économies » réalisées. Des événements culturels ou festifs ont été annulés, et cela représente une économie d'un peu plus de 200 k€. Le transport scolaire adapté, qui s'applique aux élèves handicapés, a connu moins de déplacements dans le contexte de crise, et ce sont 370 k€ qui n'ont pas été versés comparativement aux exercices précédents.

Au niveau des dépenses, l'impact net est de 4,8 M€.

S'agissant des recettes, nous avons eu des recettes supplémentaires, ce qui a été versé par la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie, pour la prime Covid des services d'aide à domicile. Pour les jeunes majeurs, il y a eu une subvention de l'État, qui est loin de couvrir les engagements financiers du Département à ce niveau, mais pour les équipements sanitaires nous avons obtenu une subvention d'un peu moins de 200 k€.

En contrepartie, des recettes ont été à la baisse 2,5 M€ de DMTO en moins par rapport à la courbe de progression des années antérieures. Des recouvrements sur des bénéficiaires de prestations sociales n'ont pas été effectués, à hauteur de 200 k€.

L'impact net sur les recettes est de 1,8 M€.

Au total, selon nos calculs, l'impact financier de la crise sur le Département est de 6,7 M€.

Je vous propose maintenant de passer à l'exercice 2021. L'objectif pour nous est de poursuivre une politique départementale d'action publique et de proximité, avec un budget qui permettra de répondre à la croissance des dépenses de solidarité, de renouveler et de renforcer les dispositifs de soutien pour les secteurs les plus fragilisés, de confirmer notre rôle moteur dans la reprise économique du territoire. On considère que le Département n'est plus compétent aujourd'hui pour intervenir dans l'économie, mais vous savez bien qu'à travers tous les soutiens et toutes les interventions que nous

pouvons faire au niveau des infrastructures et des logistiques diverses, les Départements sont des acteurs qui restent essentiels pour l'attractivité, le dynamisme économique, pour le développement et l'avenir des territoires. Comme toujours, nous aurons à trouver le meilleur équilibre entre autofinancement et recours à l'emprunt.

Nous sommes sur un budget de 457 M€, en croissance de plus de 4 % par rapport à 2020. La section de fonctionnement s'élève à 353 M€ en dépenses, en progression de 3,2 %. La section d'investissement s'élève à 103 M€, dont 62 M€ de programmes pluriannuels, qui s'ajoutent à 13 M€ de reste à réaliser, reporté de l'exercice antérieur. Nous atteignons un niveau d'investissement jamais atteint dans les années écoulées. Les marges de manœuvre dont on parlait tout à l'heure nous permettent d'être à ce rendez-vous essentiel, de pouvoir être utile pour aider notre territoire, de surmonter la crise et de la dépasser.

S'agissant de l'épargne prévisionnelle, nous avions, dans le budget primitif 2020, inscrit 39 M€ et nous avons constaté une épargne à hauteur de 52 M€. Avec la prudence qu'il faut aujourd'hui, l'épargne se situerait à 32 M€. Peut-être aurons-nous plus. Si c'est le cas, tant mieux, cela viendra en déduction des emprunts que nous allons mobiliser : nous continuerons à nous désendetter, nous bénéficierons d'une capacité d'autofinancement supplémentaire. Mais si nous sommes à 32 M€, notre capacité de désendettement passera de 4,7 années à 7,6, et même à ce niveau nous resterions très en deçà des limites qu'il ne faut pas dépasser.

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévisionnellement à 386 M€, en progression de 1,1 %, très nettement ralentie par 2020. D'abord, il faut rappeler qu'en 2021 nous sommes sur la première année de mise en œuvre de la réforme fiscale, c'est-à-dire que nous aurons perdu toute souveraineté fiscale, tout pouvoir sur les taux, et que désormais 62 % de nos recettes seront sensibles à la conjoncture économique, ce qui peut être une bonne chose quand il y a un dynamisme économique, mais ce qui peut être plus hasardeux et difficile lorsque les conditions sont plus compliquées.

Nous avons deux inconnues. La CVAE baissera de façon certaine en 2021-2022, mais nous ne mesurons pas aujourd'hui l'ampleur de cette baisse. Lorsque les transports ont été transférés à la Région, vous savez qu'une partie de la CVAE est partie à la Région. Notre produit se situe autour de 14-15 M€. Il faut donc relativiser. Quant aux DMTO, nous avons encore plus d'incertitudes, nous ciblons un produit de 40 M€, en baisse de 7 % par rapport à ce que nous avons constaté en 2020. Nous pouvons en discuter, mais nous préférons adopter une attitude prudente par rapport à cela. Nous pourrions avoir de bonnes surprises, parce qu'il est vrai que nous sommes aujourd'hui dans un contexte où se passent beaucoup de transactions immobilières, où le marché immobilier est économique, en rappelant toutefois que nous ne sommes pas un département qui en tire les meilleurs avantages.

Bien entendu, il faudra maîtriser les dépenses de fonctionnement, qui sont chiffrées à 353 M€, en hausse de 2 % par rapport à ce que nous avions voté en 2020. Avec l'impact de la crise sanitaire, nous aurons un besoin renforcé de politiques sociales, notamment de politiques d'insertion. Nous retenons une augmentation de 7,5 % comme paramètre d'évolution du RSA, ce qui est réaliste ; nous avons constaté + 6,5 % en 2020, et très logiquement nous aurons un impact encore plus fort en 2021.

Par ailleurs, nous voulons renforcer le secteur de l'aide à domicile et celui des établissements d'hébergement des EHPAD. Il faut soutenir les professionnels. Il y a un vrai problème voire une crise de recrutement de personnel dans un secteur qui va avoir besoin de beaucoup de professionnels. Nous serons présents à ce rendez-vous, et cela aura des traductions financières.

Les dépenses d'investissement sont en forte progression en 2021, puisque nous prévoyons d'investir 76 M€, un niveau que nous n'avions jamais atteint et qui doit nous permettre d'être très présents, que ce soit pour les infrastructures, les réseaux, etc. Nous aurons une considération particulière pour les routes d'autant qu'il s'est produit des dégâts liés aux intempéries. Nous avons fait une première appréciation à hauteur de 10 M€, et aujourd'hui, au fur et à mesure des estimations, le

montant est plutôt de 12 M€. Un peu plus de 5 M€ seront consacrés aux réparations dès 2021, et elles devront se poursuivre en 2022. La Présidente a pris l'engagement d'intervenir dès 2021, rapidement, pour rétablir tout ce qui doit l'être dans des délais urgents et rapprochés. Cela alourdit forcément les dépenses consacrées aux infrastructures.

Nous prévoyons de recourir à l'emprunt à hauteur de 22 M€. Cela veut dire que nous financerions nos investissements à hauteur de 35 % par l'emprunt et que le reste serait de l'autofinancement, qui est à un bon niveau. Si nous avons de bonnes surprises en termes de recettes, nous contracterons moins d'emprunts. De toute façon, même avec un emprunt de 22 M€, nous serons encore sur une trajectoire de désendettement.

En conclusion, je voudrais livrer une citation à votre méditation. La crise sanitaire que nous subissons et ses conséquences économiques et sociales ont profondément marqué le budget 2020. Malgré la force et la durée de la crise, le Département a montré sa capacité d'action et d'adaptation. Nous avons pu faire face au choc sanitaire en mobilisant les moyens nécessaires avec détermination, et parce que notre situation financière est saine. Nous savons que nous allons devoir faire face à une augmentation continue de nos dépenses de solidarité. Ce que nous savons également, c'est que depuis cette année, nous avons perdu tout levier fiscal et que nos ressources n'évolueront plus qu'en fonction du contexte économique. Le Gouvernement a annoncé la nécessité en sortie de crise de définir « une nouvelle trajectoire de finances publiques pour donner de la visibilité sur la stratégie de redressement des comptes publics ». Qu'est-ce que cela veut dire ? On peut malheureusement et légitimement penser que l'État ne manquera pas de se tourner encore une fois vers les collectivités pour les appeler à contribution pour le redressement des comptes publics. Je crois qu'il faut l'avoir en tête. Malgré tout, je crois que nous saurons faire face à toutes ces nouvelles contraintes et trouver des solutions adaptées et innovantes aux nouveaux défis qui se présenteront à nous.

Je livre à votre méditation une phrase que nous avons extraite avec Mme la directrice des finances que je remercie ainsi que tous les services pour le travail qui a été réalisé en vue de ce budget. Cette phrase figure dans un rapport qui a été remis au Premier ministre, Jean Castex, par un spécialiste des finances publiques, Jean Arthuis, et toute une cohorte de spécialistes des finances publiques. Cette phrase est de Pierre Mendès-France, ce qui nous ravit. Elle est empreinte de sagesse, je crois. Elle dit ceci : « Un pays qui n'est pas capable d'équilibrer ses finances publiques est un pays qui s'abandonne. » Pour ce qui concerne notre Département, nous n'avons pas l'intention ni de nous abandonner, ni d'abandonner les finances publiques.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Dezalos. Y a-t-il des interventions ?

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais aussi associer notre solidarité, celle de notre groupe d'opposition, à nos agriculteurs lot-et-garonnais qui, une fois de plus, sont frappés par un aléa climatique. Le gel tape brutalement, et là de façon exceptionnellement forte. Je suis content que l'on puisse discuter ensemble d'une motion. Je dis déjà que deux paramètres sont très importants : celui du délai, parce qu'il faut aller vite, il faut les aider rapidement ; et deuxièmement c'est de voir comment notre collectivité peut s'intégrer dans ce processus d'aide.

La séance du budget primitif a toujours un côté solennel, car elle engage notre collectivité pour l'avenir. Mais cette année elle est impactée par plusieurs réalités.

Tout d'abord et de façon positive la présentation concomitante du compte administratif 2020 et du BP. Cela met en relief le BP grâce à des chiffres solides puisque réalisés et non espérés.

La Covid ensuite, toujours au centre de nos préoccupations, avec ses variants successifs toujours plus contagieux, contre laquelle la course poursuite est engagée par la vaccination, pour laquelle le Département est bien en retard par rapport à la moyenne régionale.

Les élections départementales enfin, qui font de cette séance la dernière de notre mandat

2015/2021 avec son lot d'incertitudes, j'y reviendrai, mais aussi avec la fin d'une période partagée avec ceux qui ont décidé d'arrêter leurs périples départementaux en ne se représentant pas. Je fais le vœu que la prochaine présidente ou le prochain président organise à Saint-Jacques une réception d'hommage à leurs parcours.

Malgré ce contexte si particulier, ce BP est alimenté par un compte administratif 2020 au-dessus de toutes nos espérances. L'épargne brute et l'épargne nette continuent d'augmenter respectivement à 52,8 M€ et 27,6 M€, confirmant ainsi la capacité du Département à autofinancer ses investissements et à rembourser ses emprunts. De ce fait, la capacité de désendettement s'améliore à nouveau à 4,7 années pour un seuil d'alerte à 10 ans.

La crainte d'un effondrement de l'ordre de moins 25 % des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur les ventes de biens immobiliers s'est finalement transformée en un résultat positif de 2 % : on vous l'avait dit ! Le Lot-et-Garonne et les villes moyennes notamment ont la cote grâce à la crise sanitaire qui incite à rechercher des biens loin des métropoles surchargées, avec un peu de jardin, facilement accessibles et beaucoup moins chers que dans les capitales régionales.

Ces résultats sont en progression constante malgré un contexte de crise économique jamais connue. Quelle est la raison principale de ce paradoxe ?

La raison majeure est que vous avez tapé beaucoup trop fort sur les Lot-et-Garonnais en 2017, en augmentant la fiscalité directe de 20 % par la taxe foncière sur le bâti. Cette situation financière presque trop satisfaisante est le résultat d'un effort fiscal des Lot-et-Garonnais, qu'il faut remercier, ce que vous ne faites pas, nous l'avons bien remarqué.

Les effets des augmentations majeures d'impôts, c'est-à-dire celles à 2 chiffres, s'évaluent sur plusieurs années ensuite. Celle que vous aviez imposée en 2009, de 15 %, ne s'était pas accompagnée d'efforts sur les dépenses réelles de fonctionnement, ce que vous avez enfin enclenché depuis 2017, raison pour laquelle vous êtes si haut actuellement.

Votre augmentation d'impôts de 2017 vous permet d'atteindre les élections de 2021 avec un bilan financier satisfaisant, en espérant que nos concitoyens lot-et-garonnais oublieront le matraquage fiscal dont ils ont été victimes. Rassurez-vous, nous saurons le leur rappeler notamment dans les prochaines semaines.

Après un compte administratif aussi rassurant, on a du mal à comprendre que le budget 2021 soit un budget de résilience, cette résistance d'un matériau aux chocs conceptualisé par Boris Cyrulnik comme une capacité à ressortir plus fort de ses expériences, fussent-elles dramatiques. Peut-être pensez-vous à la TFB (Taxe Foncière sur le Bâti) ?

Le budget 2021 est notre premier budget sans TFB, destinée maintenant à compenser la disparition de la taxe d'habitation, nous privant ainsi de tout levier budgétaire : 98,9 M€ remplacés à l'euro près par une fraction de la TVA nationale. On se méfie de ces compensations à l'euro près après l'expérience malheureuse du RMI devenu RSA, qui n'a été bien compensé que la première année.

Elle doit l'être à hauteur de 99,3 M€, ce qui est rassurant. Par contre, la loi de finances 2021 est venue confirmer que les Conseils départementaux sont, à partir de cette année, pieds et mains liés par l'État. La fraction de TVA devenue prévisionnelle et les modalités de calcul nous ont enlevé tout espoir d'une embellie pour le Conseil Départemental même en cas de reprise économique forte. En clair, la vitesse de croisière des paquebots départementaux décidée par l'État ne doit pas varier beaucoup et c'est déjà le cas.

Vous êtes frileux sur le budget DMTO, prévu à 40,4 M€, en régression de 7,4 % tout comme sur le fonds globalisé de péréquation horizontale des DMTO, qui baissera selon vous de 2,7 M€. Nous n'y croyons pas, vu la tendance immobilière déjà confirmée en 2020.

Nous vous soutenons sur l'investissement que vous privilégiez du fait de votre taux d'épargne à 13,6 %, tant notre département reste sous-équipé notamment en infrastructures. Toutefois, l'augmentation franche du nombre de RSA en cas de crise économique sévère impactera ce budget malgré la prévision programmée. Il existe un autre péril qui interviendra à notre avis après les élections présidentielles passées en 2022 : c'est la facture Covid, vu la dette de la France. Bien sûr, les collectivités seront invitées à participer encore plus au désendettement de la nation, notamment celles qui présenteront des comptes administratifs très positifs. Vous n'anticipez pas cette échéance déjà prévue par de nombreux économistes. Je vous rappelle il n'y aura plus de levier fiscal !

Nous voterons donc contre ce budget 2021, bâti comme les quatre précédents sur une augmentation d'impôts totalement excessive en 2017. De plus, votre absence d'anticipation sur la facture Covid des années prochaines nous inquiète.

La proximité des élections pourrait m'obliger à terminer mon propos par une analyse d'un autre BP, celui du bilan politique de 12 ans de socialisme à la tête du Conseil départemental du Lot-et-Garonne. Celle-ci se fera pendant la campagne électorale.

Madame la Présidente, je suis très vigilant à ce que vous respectiez les textes de loi en vigueur concernant l'équité de traitement entre tous les candidats. Il est normal que la continuité du service public demeure même en période préélectorale, mais vous ne pourrez pas profiter du Conseil départemental et de ses compétences pour en faire un outil de campagne.

Les élus du groupe d'opposition que je préside seront bien présents au rendez-vous démocratique. En cela je me réjouis du choix de la majorité des maires de ce pays de choisir, malgré les difficultés sanitaires et d'organisation réelles, de ne pas confiner la démocratie.

Nous proposerons donc une alternance et une alternative solide aux Lot-et-Garonnais.

L'alternance est bonne et saine pour la démocratie. J'ai le droit de penser que 18 ans de la même équipe au pouvoir seraient trop longs pour répondre aux défis de notre temps. L'alternance démocratique n'a de sens que si elle se met au service d'une alternative politique et programmatique, et c'est ce débat-là, projet contre projet, que nous souhaitons.

Ce débat-là mérite de la clarté et de rétablir les faits. Vous ne jurez plus que par le cumul RSA/emploi agricole et hôtelier. La réalité, et vous le savez tous ici, c'est que notre opposition a proposé ces mesures à de nombreuses reprises, et vous les avez, par idéologie, longtemps refusées.

Les faits, ce sont aussi quand vous signez, Madame la Présidente, une tribune demandant, le 11 avril 2020, l'instauration du revenu universel, qui pour nous est à tout point de vue le message contraire à celui de l'insertion par l'activité économique.

De plus, votre idéologie bascule lentement, surtout par opportunisme, vers des positions plus radicales, qui dénaturent une écologie proactive nécessaire et largement partagée.

La réalité, c'est enfin ces nombreux maires que je rencontre, usés de recevoir autant de courriers de votre part pour ne rien dire, et voir se succéder états généraux sur états généraux, plan de communication sur plan de communication. La communication plutôt que l'action, voilà vraiment quelle est votre marque de fabrique, expression favorite de votre part.

Je vous remercie de votre attention.

M. DELBREL. – Madame la Présidente, mes chers collègues, candidats déclarés – ou pas –, peut-être déjà en campagne ou futurs retraités, que sais-je…

Mon voisin de… gauche, Pierre Chollet, a déjà annoncé la couleur. La campagne est lancée.

Croyez-nous, ça fait vraiment plaisir de nous retrouver, aujourd'hui, tous ensemble, les 42 conseillers départementaux. Certaines et certains ont beaucoup changé… Oui, ça fait du bien de se revoir.

Nous voudrions, en tout premier lieu, remercier l'ENAP, l'École nationale de l'administration pénitentiaire et son directeur, Monsieur Millescamps, de nous accueillir dans ses murs aujourd'hui. En pénétrant dans cette forteresse bien gardée, nous avons d'ailleurs pris soin, avec Nathalie, de bien repérer la sortie. Vous savez, l'ENAP c'est un peu comme la Candélie, le plus dur ce n'est pas d'y entrer, mais bien d'en sortir. Et de s'en sortir. Pas question pourtant de s'échapper, de s'évader. L'idée d'une mutinerie n'a même pas traversé notre esprit, quand bien même le lieu s'y prêterait.

Car on ne va pas se mentir, le dernier vote budgétaire du mandat sera scruté, passé au peigne fin, examiné au centime près, à un peu plus de deux mois maintenant – c'est officiel – du renouvellement complet de notre assemblée départementale. Je vous l'avais annoncé lors de ma dernière intervention : en juin, c'est scrutin !

À titre personnel, j'étais plutôt pour le report. Ils m'ont un peu entendu puisque le gouvernement a décidé de les repousser… d'une semaine. Et une semaine de campagne en plus, ça peut faire toute l'indifférence, pardon toute la différence…

Aujourd'hui, c'est certain, chaque mot sera pesé. Et interprété. Chaque sourire pourrait donner lieu à débat. Chaque débat pourra d'ailleurs prêter à sourire. Vrai sujet de concours. Vous avez quatre heures. On récupèrera les copies avant la pause déjeuner.

Comment ainsi ne pas voir dans une aide exceptionnelle attribuée en fin de mandat par la majorité départementale, un cadeau pré-électoral ? Les langues vont forcément se délier. Les commentaires se « vitrioler ». Je ne sais pas si ça se dit, mais c'est joli !

Comment aussi ne pas voir dans l'affirmation d'un vote « contre » le BP 2021, une posture politique à quelques semaines des Départementales ? C'est d'ailleurs dans l'opposition systématique que l'opposition est encore la meilleure. Et sans doute la plus cohérente.

Avouez que le hasard fait parfois bien les choses. Les mauvaises langues, et Dieu sait qu'elles sont nombreuses à se nicher dans cet amphithéâtre (à commencer par moi), les mauvaises langues disais-je, diront, que l'écluse de Saint-Vite, toute fraîchement inaugurée, est une incroyable bénédiction pour Daniel Borie, viscéralement attaché à son canton et à son fleuve. Jean François-Poncet en avait rêvé, Daniel Borie l'a fait. 30 ans plus tard. On appelle ça la politique des petits bateaux. Fermez les yeux, oui fermez les yeux deux petites secondes, et imaginez notre Daniel départemental en petit bateau ! Éclusez-moi, je me noie…

Oui, tout sera observé. Amplifié. Déformé. Comme toujours.

Comme d'habitude, nous n'attendrons pas la fin de cette session pour faire connaître notre position. Pas question de faire « poiroter » inutilement nos amis journalistes toute la journée. Notre groupe votera, et les comptes administratifs, véritable photographie d'une année plutôt bien gérée, pourtant polluée par cette crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, et le budget primitif 2021, tel qu'il nous a été présenté, mercredi en commission des Finances, et ce vendredi matin, en session budgétaire.

Un petit mot, si vous le permettez, sur l'impact réel de la Covid sur les finances de notre vénérable institution. La crise a coûté au Conseil départemental de Lot-et-Garonne la bagatelle de 6,7 M€. C'est colossal, quand on compare ce qu'elle a pu engendrer comme dépenses supplémentaires, mais aussi et surtout comme recettes en moins dans nos communes et nos collectivités respectives.

Sur les 6,7 M€, près de la moitié (3,1 M€) concerne le seul revenu de solidarité active, le RSA, dont le nombre de bénéficiaires a malheureusement explosé en 2020, au regard du contexte. La prime Covid, l'achat massif de gels, de masques et de matériels d'entretien et les différents plans d'aide et de soutien, au tourisme, à l'économie sociale et solidaire, au tissu associatif ont également pesé lourd dans la balance. Mais c'était quelque part le prix à payer pour répondre aux attentes des uns et des autres, pour les accompagner et pour valoriser aussi le travail de l'ombre de ces agents exemplaires qui se sont retrouvés en première ligne, face à un virus dont on ne savait pas grand-chose à l'époque. Remarquez, on n'en sait guère plus aujourd'hui, sinon qu'il enfante des variants…

Sinon, quoi dire de ce budget primitif 2021 ? Qu'il est le premier du nom depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité locale. L'inventeur de cette trouvaille n'aura pas le prix Lépine ! Perte du dernier levier fiscal (foncier bâti) compensé par une fraction de TVA, impôt a priori plus dynamique, mais aussi très sensible à la conjoncture économique. On l'a franchement connue plus gaillarde, notre conjoncture économique. La Covid est passée par là !

À cette crise sanitaire majeure, sont venues se greffer des intempéries climatiques, malheureusement de plus en plus récurrentes. Permettez-moi aussi d'avoir une pensée pour nos agriculteurs qui viennent de subir de plein fouet cet épisode de gel. Rien que pour remettre à flot nos routes départementales touchées par les inondations hivernales, ce sont près de 12,4 M€ qu'il faudra débourser, principalement en 2021. Ajoutez-y une nouvelle explosion annoncée du nombre des bénéficiaires du RSA et vous comprendrez que 2021 sera une nouvelle fois une année compliquée.

Malgré tout, ce budget renferme en lui suffisamment de résilience et d'audace, de prudence et d'ambitions (il suffit de jeter un œil sur le montant des investissements), pour l'approuver sans sourciller, et ce compte tenu du contexte que vous connaissez tous. C'est un BP que nous qualifierions de responsable et de réaliste.

Je profite de notre temps de parole pour regretter une nouvelle fois, ici, le énième désengagement honteux de l'État, par rapport au remboursement du surcoût lié aux revalorisations successives du RSA. C'est tout simplement insupportable. Et inacceptable.

Nous savons qu'un recours va être ou a été déposé, ce jour, au tribunal administratif de Paris. En espérant une issue heureuse pour tous les Départements ruraux et pauvres, dont le nôtre, frappés encore en plein cœur par cette injustice.

Pour finir, nous nous réjouissons vraiment du nouveau plan de soutien au tourisme lot-et-garonnais, et par là même à tous les acteurs qui font et vont vivre notre département (hôteliers, restaurateurs, cafetiers…). Cette enveloppe de 500 000 € arrive à point nommé. Avec elle, cette kyrielle d'opérations de promotion, de jeu concours, de pass' tourisme gourmand, de week-ends « restau-vélo-dodo » (j'adore le concept), sans oublier la prolongation du dispositif « chèque solidarité », initié l'an passé et qui a soutenu, mine de rien, près de 2 000 familles modestes du département, l'été dernier. C'est une très bonne chose.

Il nous tarde enfin de découvrir la nouvelle campagne d'affichage qui fleurira bientôt les couloirs du métro parisien et les trams de Bordeaux. Si les affiches sont aussi inspirées, inspirantes et décalées que les précédentes, le Conseil départemental aura réussi son coup de pub.

Prenez soin de vous. Merci.

M. LACOMBE. – Madame la Présidente, mes chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour la dernière session de ce mandat, dans un contexte sanitaire toujours particulier. Durant ce mandat qui s'achève, notre institution, son assemblée, notre majorité n'auront pas été épargnées.

Tout d'abord, la loi NOTRe est venue bouleverser le paysage territorial de notre pays en

redéfinissant les compétences de chacun. Si cette clarification était peut-être souhaitable, elle a nécessité de notre part et des services un travail d'adaptation sans équivalent depuis la décentralisation des années 1980.

Notre collectivité a également subi l'effet croisé, que vous connaissez par cœur, des baisses de dotations et de l'absence de compensation juste des allocations de solidarité, au moment même où les besoins augmentaient. La question fiscale qui a été abordée tout à l'heure n'est pas étrangère à ce sujet. Ce combat, toujours d'actualité, nous l'avons mené.

Et que dire de cette année écoulée qui aura vu se succéder pandémie, inondations et gel des cultures ?

C'est dans ce contexte que la majorité départementale a œuvré pour faire vivre la promesse de 2015 : faire du Lot-et-Garonne un département plus moderne, plus juste et plus durable.

Aujourd'hui, le Lot-et-Garonne est plus moderne, avec le déploiement de la fibre effectif dans deux tiers des communes, avec notre concours aux grands investissements structurants, avec notre soutien sans faille au SDIS et à la modernisation des casernes de gendarmerie, avec le développement du tourisme et l'ouverture prochaine de Center Parcs.

Aujourd'hui, le Lot-et-Garonne est un département plus juste, avec une tarification unique et accessible de la restauration scolaire dans nos collèges et la mise en place de repas de qualité, avec un soutien toujours marqué aux personnes en difficulté, avec un soutien sans faille au monde associatif.

Aujourd'hui, le Lot-et-Garonne est plus durable, avec la création de l'écoparc de Damazan, avec la mise en place progressive des préconisations de la mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique, avec la labellisation d'espaces naturels sensibles.

Ce bilan, non exhaustif – le temps de la campagne électorale viendra le compléter –, s'est construit sur une méthode de travail simple : l'écoute et la concertation. Cette marque de fabrique, nous avons souhaité lui donner plus de puissance en faisant du Lot-et-Garonne un département d'initiatives citoyennes au travers du budget participatif et du Conseil consultatif citoyen. Je voudrais d'ailleurs profiter de ce moment pour saluer les membres du Conseil consultatif, dont le mandat s'achève également. Ils ont fourni un travail remarquable et ont fait preuve d'un véritable engagement. Qu'ils en soient ici remerciés très sincèrement !

Mes chers collègues, le budget qui nous est présenté aujourd'hui l'est dans un contexte de réforme fiscale, qui réduit à la portion congrue notre autonomie fiscale. Pour autant, il nous faut répondre à deux défis.

Le premier, c'est de répondre à l'urgence induite par cette crise sanitaire qui n'en finit pas. Le deuxième, c'est de continuer à développer notre département de manière équilibrée.

Ce budget répond à nos enjeux, et les indicateurs nous montrent bien quand même si nous devons être prudents pour l'avenir, nous avons les moyens de nos projets dès lors qu'ils sont raisonnables ; la Présidente et Christian Dezalos l'ont parfaitement exprimé.

Avant de conclure, permettez-moi d'avoir un mot pour les agents de notre collectivité. Le contexte que j'évoquais en préambule, ils l'ont traversé avec nous. Il a nécessité de leur part des remises en question permanentes. Ils ont fait preuve d'un sens du service public qui fait honneur à notre département et dont les Lot-et-Garonnais peuvent être fiers. Qu'ils soient remerciés pour leur engagement au service de notre département !

Pour conclure, je tiens aussi à saluer chacun de vous, élus du Département. Nous avons eu durant six ans dans cette assemblée, qui respecte la parité pour la première fois depuis deux siècles

d'existence, de beaux débats, de moins bons aussi, mais des débats qui tous ont exprimé ce en quoi nous croyons, les uns et les autres, pour notre département. Nous aurons eu deux présidents du Conseil départemental, deux présidents du groupe d'opposition, deux présidents du groupe de la majorité. Seul Christian Delbrel aura traversé, marchant sur l'eau, tout le mandat, avec son sens si particulier de la formule, à la tête du groupe Dynamique citoyenne. Le mandat est donc fini, un nouveau commencera le 28 juin. Je fais le vœu, qui ne sera pas partagé par tous, mais dont je vais œuvrer à la réalisation, de nous retrouver début juillet dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Je vous remercie pour vos interventions. Y a-t-il des prises de parole ?

M. DEZALOS. – Madame la Présidente, je voudrais répondre à Pierre Chollet sur la partie fiscale, d'abord dire que pour nous ce n'est pas un totem. Nous perdons le pouvoir de taux et nous le déplorons, parce que dans certaines circonstances on peut avoir besoin de l'activer. Mais croyez-bien que quand on peut s'en passer, il faut s'en passer.

Je voudrais redresser un certain nombre d'imprécisions ou même de « fake news » sur cette fiscalité. Quand on dit de façon régulière : « En 2017 vous avez augmenté de 20 % les impôts », c'est faux. Les contribuables que nous sommes tous, nous regardons ce que nous payons, et notre collègue Delbrel est d'ailleurs intervenu en ce sens en Conseil d'agglomération. Quand vous regardez votre feuille d'imposition, en 2017 l'augmentation à laquelle nous avons été contraints – et je voudrais le rappeler, l'ancien président Camani ayant été attentif à tout cela, parce qu'il l'a vécu de très près –, est liée au fait que nous étions acculés par le défaut de juste compensation de nos AIS par l'État, vous le savez bien. Nous sommes encore sur un reste à charge qui est de 43 M€, qui pèse sur les contribuables lot-et-garonnais pour des dépenses de solidarité nationale qu'il faut assumer. J'ai retrouvé sous les yeux la situation dans laquelle nous nous trouvions par le défaut de l'État : en 2016, nous étions à une épargne nette de 0, c'est-à-dire dans l'incapacité de rembourser nos emprunts. Tout cela par la carence de l'État. Il ne faut donc pas raconter des sornettes.

Sur les 20 %... moi je prends sur ma feuille d'impôts ce que je payais en 2016 et ce que j'ai payé en 2017, et quand je regarde l'augmentation, elle est de moins de 7 %. C'est trop, bien entendu, mais j'ai payé 130 € de plus et cela représente moins de 7 %. Si l'on considère le calcul que fait Pierre Chollet, à ce moment-là, quand l'Agglomération… Et tu y étais, Pierre Chollet… Pardon, mais quand on revient sous forme de rengaine sur l'épisode douloureux de 2017, parce que c'est douloureusement que nous avons été contraints à cette augmentation de la taxe foncière, car il n'y avait pas d'autres solutions et que le Chambre régionale des comptes nous a contraints à faire cela… Quant à l'Agglomération, j'y étais, j'ai voté contre, d'autres ont voté pour : elle a fait passer de 6,42 à 11 % le taux de taxe d'ordures ménagères, c'était exactement le même niveau sur ma feuille d'impôts. Mais si je fais le calcul que font certains d'entre vous et que tu fais, Pierre Chollet, en disant 20 %, sais-tu combien représente cette augmentation ? Cela représente 68 % d'augmentation pour la taxe d'ordures ménagères. Nous ne l'avons pas dit, mais… Je crois qu'il faut beaucoup d'humilité sur la fiscalité. Quand on instaure une taxe foncière ne serait-ce que de 1 %, c'est 100 % d'augmentation par rapport à un impôt qui n'existait pas. Bref, nous n'allons pas entrer dans ces débats-là. Franchement, 2017 c'est derrière. Pour l'avenir, nous n'avons plus ce pouvoir de taux. Il faut espérer que nous puissions servir ce qu'attendent les Lot-et-Garonnais, avec les moyens qui sont indispensables pour cela.

M. CHOLLET. – À l'évidence, nous avons une lecture différente avec Christian Dézalos sur cette histoire-là. Il faut être assez clair. D'abord ce n'était pas que les AIS en 2017, c'était la fin de la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), qui avait impacté les Départements, comme les autres collectivités locales, et qui a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Vous n'avez pas été les seuls à augmenter les impôts. Dans tous les Départements, les impôts ont augmenté. Mais vous avez choisi, et c'était une décision politique forte, aux conséquences à distance, trois-quatre ans plus tard, c'est-à-dire maintenant, vous avez choisi de taper un coup et un seul, et très fort : 20 %. Cela a été votre décision. D'autres Départements, et l'ADF vous met à disposition ce qui a été réalisé ailleurs, ont fait + 2 ou 3 % sur deux-trois ans. Ils sont tous restés inférieurs à 10 %. C'est la première réponse.

Deuxième réponse : je ne vais pas revenir sur l'Agglomération agenaise, mais c'est dommage que Clémence Brandolin-Robert soit partie, c'est elle qui connaît mieux le dossier, puisqu'elle est première adjointe au maire d'Agen, mais le + 1 % que fait l'Agglomération par exemple, cela va se traduire par un - 1 % sur la Ville. Vous voyez, il ne faut pas tout mélanger.

Enfin, l'histoire la plus claire, c'est que vous avez pris une décision politique forte, elle a des conséquences à distance, et maintenant vous êtes avec un compte administratif dont je ne pensais pas qu'il serait aussi haut. Pourquoi est-il aussi haut ? C'est parce qu'en 2017 il y a eu cette augmentation.

Je voudrais revenir sur une précision. Il y a un autre désaccord, c'est sur le bilan Covid, que vous faites à 6,7 M€. Vous mettez de façon exagérée les 2,5 M€ en relation avec le non-perçu des DMTO entre 2 et 7 % s'il n'y avait pas eu la crise. Soyons honnêtes, vous finissez cette année 2020 avec un + 2 % sur les DMTO alors qu'en juillet nous étions un peu catastrophés : on se disait qu'on allait finir à - 25 %. Donc aller mettre dans les recettes en baisse les 2,5 M€ de DTMO, à mon avis ce n'est pas ce qu'il faut faire. Ce n'est donc pas 6,7 M€, mais 4,5 M€. De façon générale, les collectivités ont eu des bonnes nouvelles, par rapport à la prévision de la facture Covid en 2020, parce qu'il y a eu beaucoup de dépenses non réalisées. Je veux bien comprendre que ce n'est pas évident, dans une collectivité, d'aller estimer tout cela dans le secteur social et le secteur non-social. Mais les services ont fait un gros travail.

Mme la Présidente. – Monsieur Girardi a demandé la parole.

M. GIRARDI. – Madame la Présidente, chers collègues, il est vrai que la question de l'augmentation des impôts devient une rengaine à chaque fois. Je me doute que pendant les six ans que nos amis vont passer dans l'opposition, ils nous parleront à chaque budget et chaque DM de l'augmentation des impôts. Et nous, en tant que majorité, pendant les six ans à venir, nous continuerons à expliquer les choses comme elles sont. On peut aussi remonter loin… vous vous souvenez, la dime et la gabelle… Je me rappelle qu'en 1967 le général De Gaulle avait aussi augmenté les impôts, également Valéry Giscard d'Estaing dans les années 1975, et Jean-François Poncet de 25 % il y a quelques années. On peut jouer comme ça. J'aimerais qu'on redevienne un peu plus sérieux. Quand les impôts sont augmentés, je veux bien qu'on en parle l'année où c'est fait, mais nous sortir cela comme une rengaine en permanence, cela ne fait pas très sérieux pour des gens qui prétendent présenter un projet extraordinaire pour les Lot-et-Garonnais dans les années à venir. S'il n'y a que cela à leur donner, cela me semble un peu léger.

Au-delà de cette rengaine sur l'impôt, des choses me préoccupent un peu dans l'intervention de Pierre Chollet, le côté un peu démagogique. Vous connaissez les raisons pour lesquelles il y a eu des difficultés : la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), les non-compensations que Christian Dézalos évoquait (plus de 40 millions, vous vous rendez compte…). Si l'État répondait à ce qui serait normalement son devoir, si nous avions 43 millions de plus par an, ce serait extraordinaire. Mais il faut revenir à la réalité. Ce qui m'interroge, c'est de dire qu'il faut se préparer aujourd'hui à l'après-Covid et à rembourser la dette. Rembourser la dette ? C'est-à-dire que dans votre esprit, il faudrait saigner les Lot-et-Garonnais pour anticiper un remboursement de la dette de l'État ? Je vous rappelle que la saignée, pour un médecin, est une ancienne pratique moyenâgeuse et que maintenant nous avons des procédés beaucoup plus modernes. C'est une vraie préoccupation que de se demander comment on va rembourser ces dettes, mais ce n'est certainement pas au Conseil départemental de Lot-et-Garonne et aux citoyens de Lot-et-Garonne … Je suis un peu l'évolution des choses et j'ai vu que par exemple le patron du laboratoire Moderna vient de rentrer dans le petit club international des futurs multimilliardaires. Il suffit de tendre la main. C'était un gars qui gagnait bien sa vie et, je ne sais pas pourquoi, son revenu a explosé. Qu'est-ce qui s'est passé pour que ce gars-là devienne multimilliardaire ? Peut-être que si l'on allait chercher l'argent où il est, pas chez les pauvres contribuables du Lot-et-Garonne, on pourrait peut-être commencer à trouver des milliards pour rembourser la dette. Donc ponctionner et saigner les Lot-et-Garonnais me déplaît. Ce n'est pas ce que je souhaite, et c'est ce que vous avez annoncé.

Ensuite, je trouve que les propositions que nous faisons dans le budget, avec les moyens qui sont les nôtres, tiennent la route. Cela nous semble assez équilibré. Depuis quelques années, on nous supprime le levier fiscal, et évidemment tout le monde regrette que l'on ait à utiliser l'impôt. Mais il n'empêche c'est parfois nécessaire pour équilibrer. Je trouve donc que l'on a un budget réaliste, en essayant de limiter au maximum la ponction fiscale sur les contribuables lot-et-garonnais.

M. LEPERS. – Bonjour à tous. Ce qui me dérange toujours un peu, ce sont deux choses. Parfois, si vous voyez des réactions de notre part, c'est dû à cette autosatisfaction de votre part. C'est quelque chose qui est fatigant et qui, j'espère, va disparaître dans quelques mois. Et même dans votre discours de campagne, relayé à trois-quatre voix – c'est bien, vous avez des supporters derrière vous – vous récupérez en permanence les projets, les projets privés, les projets des collectivités, pour faire croire que le Département intervient partout. Cela me dérange. C'était un beau discours de campagne, très bien écrit. Ce qui dérange le plus, c'est quand on parle de la fiscalité. Vous avez une rengaine qui est de dire en permanence : « Ce n'est jamais notre faute ! C'est la faute à l'État ! » Enfin vous ne l'aviez pas au début, parce que l'État était du bon côté. Maintenant c'est la faute à l'État. Quand on parle de rengaine, je pense que c'est plutôt de votre côté, et ça devient fatigant de toujours se couvrir derrière les autres. Mais ce qui me dérange le plus, c'est cette façon de rigoler de cet impôt. Monsieur Girardi, quand je vous entends, j'ai le citoyen en moi, j'ai les poils qui s'hérissent. Vous dites : « On n'avait pas le choix. » Mais on a toujours le choix. Il suffisait d'anticiper un petit peu. Quand vous dites que l'on continue à rengainer, mais c'est grave, ce qui s'est passé ! Une augmentation d'impôt de 20 % ! Je suis maire, je me rends compte à quel point cette augmentation a un impact sur l'attractivité de notre territoire. C'est pris à la rigolade, mais pour nous ce n'est pas de la rengaine : nous vous parlons de ce que nous entendons tous les jours. Je comprends tout à fait ce que dit Monsieur Chollet, qui dit : « Arrêtez de vous taper sur le ventre en vous disant qu'on a de beaux résultats ! » Il y avait une courbe excellente tout à l'heure, quand on voit le rebond de l'épargne : c'est deux fois suite à l'augmentation des impôts. C'est simplement ce que nous disons. Je ne suis pas là pour polémiquer, je vous dis juste d'arrêter cette autosatisfaction sur les résultats, parce que si aujourd'hui on peut investir, si aujourd'hui on a de belles capacités, de très beaux ratios, il faut le dire, c'est grâce aux Lot-et-Garonnais. Vous parlez de saignée : oui, ça a fait mal il y a quelques années, ça fait mal pour l'attractivité des entreprises, des particuliers. Ce n'est pas de la rengaine, et je ne trouve pas très correct de rigoler de cette augmentation d'impôt. Je vous donne un exemple, dans des quartiers prioritaires, où des gens n'ont pas payé d'impôt foncier pendant quelques années, et quand ils ont repayé les impôts parce que l'État a décidé de revenir en arrière, je peux vous dire qu'ils ont vu la différence. Quand vous expliquez ce qui s'est passé ces dernières années, c'est bien la hausse du Département qui leur a fait mal, d'une manière assez violente. Je trouve que ce n'est pas respectueux pour les Lot-et-Garonnais de rigoler en disant que c'est passé, c'est comme ça et maintenant on n'en parle. Si, on continuera à en parler, pas parce qu'on va entrer en campagne, mais parce que les citoyens vous disent que c'était trop fort. Monsieur Chollet a raison, c'était trop fort. C'est sûr qu'on peut se glorifier de beaux ratios, mais à quel prix ?

Mme la Présidente. – Monsieur Lepers, excusez-moi, mais je n'ai jamais vu personne ici dans l'assemblée s'esclaffer parce qu'on avait augmenté les impôts.

M. LEPERS. – C'est qu'on vient de voir.

Mme la Présidente. – Non, on ne s'esclaffe pas, on reconnaît qu'à un moment donné notre collectivité a dû, pour diverses raisons que vous avez amenées, les uns et les autres, augmenter les impôts, comme les deux tiers des Départements ; Monsieur Chollet l'a rappelé ici. Personne ici ne s'est esclaffé. On sait très bien quels sont les impacts d'une augmentation d'impôt sur les Lot-et-Garonnais.

M. LEPERS. – Ce qui est très bien, c'est que nos Conseils sont en vidéo enregistrée.

Mme la Présidente. – Je voudrais revenir sur certains propos que vous avez tenus, Monsieur Chollet, dans votre discours. Il y a quelque chose qui vous obsède, c'est mon engagement politique. Mais rassurez-vous, il n'y a que vous que cela obsède. Je suis engagée, tout le monde le sait, et je ne vois pas où est le problème. Après, vous me reprochez trop de communication plutôt que de

l'action. Très clairement, je n'ai pas les mêmes retours, donc visiblement nous ne rencontrons pas les mêmes personnes. Vous me reprochez aussi d'être trop prudente dans l'élaboration de ce budget, d'être un peu frileuse. Aujourd'hui je voudrais savoir qui est en capacité de dire ce qui va se passer dans quelques mois, quelles vont être les conséquences de la crise. Les deux dernières années, nous avons traversé une crise sociale, une crise sanitaire et maintenant une crise économique. Vous avez peut-être une boule de cristal et êtes en capacité de dire que tout va aller bien. Moi je ne suis pas capable de dire aujourd'hui si l'on aura plus ou moins de recettes. Par contre, ce dont je suis sûre, c'est que l'on aura plus de dépenses sociales. Aujourd'hui le taux de chômage augmente, et on le sait, on a suffisamment de recul pour savoir que quand le chômage augmente, le RSA augmente immédiatement. Par contre, quand le chômage commence à baisser, il nous faut plusieurs années pour que les bénéficiaires du RSA reviennent au niveau antérieur. Donc excusez-moi, dans l'incertitude je préfère être prudente. D'où le budget que l'on vous propose.

Je tiens aussi à revenir sur un point. Vous nous dites que vous serez très vigilant sur l'équité de traitement. Alors que les choses soient très claires, Monsieur Chollet ! Depuis que je suis à la tête de cette collectivité, je fais du terrain, j'ai toujours dit que pour moi il était important d'aller sur le terrain à la rencontre des acteurs, des forces vives du département, des acteurs socio-économiques, des représentants associatifs, d'aller au plus près des Lot-et-Garonnais. Je considère qu'en allant vers eux, les échanges permettent d'appréhender au mieux les dossiers et les situations diverses. Même si nous sommes depuis plusieurs mois en période de crise sanitaire, la vie de la collectivité continue. Heureusement qu'on n'a pas attendu la fin de la crise sanitaire et la fixation de la date des élections pour continuer à travailler ! Et que ce soit très clair aussi, tous mes déplacements sont effectués dans un cadre institutionnel et en rapport avec l'actualité. Je vous défie de relever des endroits où je serais allée où il n'y aurait pas eu une inauguration, une pose de premières pierres, des signatures de conventions… Ce qui est clair aussi, c'est qu'à chacun de mes déplacements, j'associe toujours les conseillers départementaux ou les maires sans distinction politique. Je voudrais rappeler que les uns et les autres, que ce soit Monsieur Borderie, Monsieur Constans, Monsieur Perat, Madame Lalaurie, à chaque déplacement que je fais, je vous ai toujours conviés. Il a dû y avoir un ou deux petits bugs, à Aiguillon je me souviens que Madame Laurence Ducos m'en avait fait la remarque, je m'en étais excusée, il y avait eu un oubli. Par contre, dans l'autre sens ce n'est pas toujours vrai. Je vais juste vous donner un exemple assez récent. Lors de la conférence de presse pour la MSP de Donnefort, le Conseil départemental n'a pas été invité, ni le Conseil régional, alors que nous avons financé à 200 k€. J'attends toujours la confirmation de l'invitation, je ne l'ai jamais reçue. Ce n'est pas grave, je vais dire que c'est un oubli. Mais ne venez pas m'accuser de quoi que ce soit. L'équité y sera. Je souhaite bien continuer à exercer ma fonction de présidente jusqu'au 27 juin, et quand je ferai des déplacements dans ce cadre-là, vous serez invités, mais bien évidemment, vous le savez, on va aussi entrer dans une période électorale et j'ai bien évidemment l'intention de faire campagne et d'aller au-devant des Lot-et-Garonnais dans la mesure du possible et en fonction du protocole sanitaire en vigueur, mais là je vous rassure : vous allez pouvoir faire la distinction, vous ne serez évidemment pas invités. Mais que les choses soient très claires, ce sera équitable.

M. LACOMBE. – Je ne voudrais pas allonger inutilement le débat sur la fiscalité, mais rappeler un point qui me paraît quand même important. En 2017, quand nous avons augmenté les impôts, encore une fois cela n'a été un plaisir pour personne et cela l'a été encore moins dans l'Albret, puisqu'en plus du Département il y avait la communauté de communes qui les augmenterait de 53 %, donc la pilule était encore plus douloureuse. La fiscalité est quelque chose qui est pris au sérieux. Pour le Département, je rappelle que l'augmentation fiscale représentait deux tiers de l'effort nécessaire pour boucler le budget : le tiers qui manquait, cela a été sur des baisses de régimes d'aide dans toutes nos politiques, et j'ai souvenir que chaque vice-président à l'époque a dû travailler au réexamen de toutes nos politiques pour qu'un tiers de l'effort soit représenté par des économies qui étaient faites sur nos différentes politiques. Cela me paraît important de rappeler que l'augmentation fiscale n'a pas été simplement une solution de facilité, sans faire d'efforts par ailleurs. Tous les efforts ont été faits, tous les vice-présidents ont réexaminé les politiques du Département pour pouvoir boucler le budget 2017.

M. HOCQUELET. – Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je vais essayer d'éviter les redites. Je rassure Monsieur Lepers, je ne vais pas rigoler, et je pense que personne ici n'a rigolé. Si vous connaissez Raymond Girardi depuis longtemps, vous savez très bien qu'il met parfois de l'ironie dans ses propos. Cela fait parfois grincer, cela fait parfois aussi partie de son charme, mais ne dites pas qu'on rigole de l'augmentation des impôts. Monsieur Chollet, je voudrais revenir sur un point. Je ne sais pas si vous vous regardez dans la glace le matin, mais sinon, vous voyez quelqu'un d'une mauvaise foi à un point que vous ne nous avez pas habitué jusqu'ici. Je veux bien croire que les élections justifient un peu tout, mais quand même… Vous avez parlé de 20 % d'effort fiscal ; Christian Dezalos a expliqué la mauvaise foi que vous mettez là-dedans. Je voudrais rappeler, comme Nicolas Lacombe vient de le faire à l'instant, que cela n'a pas été la seule mesure prise en 2017 pour redresser les comptes. Effectivement, une part a été portée sur les dépenses, et c'est normal. Mais vous insinuez que l'on a mis un grand coup et qu'on aurait dû faire plutôt 2 %, comme font souvent vos amis des autres Départements, petit à petit. Je trouve cela assez stupide, mais vous dites : « Vous avez de bons comptes parce que vous avez mis un coup de massue en 2017, et tous les ans vous récoltez le coup de massue. » Mauvaise foi. Pourquoi a-t-on mis un coup de massue ? Parce que les AIS ne sont pas remboursées à hauteur de ce qu'elles devraient être. En dix ans, cela représente un budget du Département. Sauf que la non-compensation est en 2017, en 2018, en 2019, en 2020. L'augmentation des impôts de 2017 compense donc cela en 2017, en 2018, en 2019, en 2020. Cela ne crée pas un bas de laine comme vous avez eu l'idée de le faire suggérer. Tous les ans, cela compense la non-compensation qui persiste : l'État n'a pas amélioré la situation.

Vous en arrivez à la comparaison, vous dites que l'Agglomération d'Agen a certes augmenté, mais il y a -1 % à la ville, donc vous dites que ce sera neutre pour le contribuable. Je regrette que Madame Robert soit partie. D'abord je voudrais dire, d'après ce que j'ai lu dans les journaux, que l'Agglomération augmente son impôt pour financer des dépenses, certes d'investissement, mais c'est son choix. Ce que vous dites, c'est qu'en 2017 on aurait dû demander aux communes, pour que l'augmentation de 20 % ne se voie pas, de baisser les impôts de 20 %. C'est très exactement ce que vous faites à l'Agglomération. Les Agenais ne verront rien parce que ce que l'Agglomération a pris, la commune l'encaisse et a baissé ses impôts. Donc pour vous, en 2017, on aurait dû dire aux communes de baisser d'autant pour que les Lot-et-Garonnais ne voient rien. Je laisse juste les gens apprécier votre honnêteté intellectuelle.

Vous continuez en nous reprochant le futur CA (Compte Administratif), qui devrait être à peu près correct, malgré les méfiances que Madame la présidente et le vice-président aux Finances nous ont exposées. Cela voudrait dire qu'il faudrait dégrader le CA parce que l'État va se retourner contre nous pour arriver à épurer sa dette du « quoi qu'il en coûte » ? Je suis d'accord avec vous qu'il y a fort à parier que l'État va se retourner sur tout ce qu'il peut, dont les collectivités. Mais vous allez dire qu'il vaudrait mieux paraître plus pauvre parce qu'il va essayer de prendre aux riches. Je vous rassure, cet État a tendance à prendre plus aux pauvres qu'aux riches. On a un bon CA, tant mieux ! C'est effectivement l'effort des Lot-et-Garonnais, des services et de toute la collectivité. Je crois qu'il faut se satisfaire d'avoir des finances correctes. Je suis dans une collectivité où malheureusement ce n'est pas la situation que j'ai récupérée.

Vous dites qu'il ne fallait pas confiner la démocratie. C'est votre analyse. Vous estimez qu'une campagne électorale sans rencontres, juste les réseaux sociaux, parce que vous y êtes sûrement très à l'aise, ce n'est pas confiner la démocratie. Je vous laisse juger de cela. Je terminerai sur une chose : vous dites que ça fait trop longtemps, 18 ans, qu'il serait temps de partir et de changer. Il faut savoir changer, mais si c'est changer pour changer, je ne vois pas. Si c'est changer pour un projet, oui, bien sûr, pas de problème. Donc il faudrait savoir surtout pourquoi. Je regarde, vous qui êtes candidat, tête de liste, j'écoute les propos depuis des années, et certes vous allez nous parler des Lot-et-Garonnais, de l'économie, mais *in fine* c'est quoi ? C'est toujours plus investir plus sur l'ageno-agenais, point final. Vous avez reparlé de l'échangeur : je parle à titre personnel et demande qu'on me trouve trois bonnes raisons de l'avoir fait. Je peux vous démonter les trois bonnes raisons de l'avoir fait. On met 6 millions sur un échangeur que rien ne justifie, si ce n'est le caprice ageno-agenais. Armandie,

parlons-en, un beau projet sûrement. On apprend par la presse que le Département va être appelé. Belle pratique ! C'est comme cela que vous considérez le Département. La vaccination ? Vous dites que le département est en retard. Vous voulez que je vous dise ? On n'arrive pas à savoir exactement comment sont distribuées les doses, tellement l'inégalité territoriale à l'intérieur du département est au profit de l'Agenais. Voilà la réalité.

Je vais vous dire, si c'est porter un vrai projet pour les Lot-et-Garonnais, je suis d'accord, on peut changer, mais si c'est pour considérer le Département comme un simple guichet pour des projets essentiellement autocentrés sur Agen, cela ne vaut pas le coup. Il vaut mieux renouveler une politique avec des ambitions que nous porterons.

M. CHOLLET. – Le projet, vous le verrez bien, il va arriver, ne vous inquiétez pas, et il sera lot-et-garonnais. Nous avons des élus qui ne sont pas uniquement en Agenais, et nous avons une réflexion qui sera à l'échelle du département. À ce sujet, Monsieur Hocquelet, je constate avec satisfaction que vous confirmez bien le coup de massue de 2017 et que vous confirmez bien la difficulté de parler avec un État qui sera en difficulté financière. Je voudrais juste dire à Raymond Girardi que je ne suis pas très gêné que le PDG de Moderna devienne riche. Il va juste sauver l'humanité. Deuxièmement, ce qui m'embête un peu, c'est que c'est un Français, que nous n'avons pas su garder en France, malgré ses travaux sur l'ARN messager, une nouvelle forme de vaccin qui est la seule qui nous sauvera.

Madame la Présidente, je n'ai pas de boule de cristal, et j'espère, comme vous, que tout cela va s'améliorer. J'espère que dès le mois de mai, on pourra un peu plus se balader dans nos belles campagnes justement pour faire campagne. Vous me rassurez quant à l'équité par rapport aux candidats ; je vous en remercie. Nous serons vigilants, mais il y a toujours une période… Comme on est passé de mars à juin, la période de pré-élection est-elle de six mois ? Faut-il remonter à décembre ? En décembre, vous avez fait des états généraux, c'est-à-dire des événements qui ne sont pas à prendre dans le cadre d'une campagne. Je voudrais qu'on soit très clair là-dessus. Tous les événements qui peuvent avoir lieu dans les deux mois qui arrivent et qui ne sont pas classiquement réalisés seront montrés du doigt par notre équipe.

Enfin, je voulais vous dire que par rapport à l'État, le choix a été fait de compenser toutes les difficultés qui sont inhérentes à la crise Covid. Face à cet État qui a perfusé depuis mars 2020 de façon assez remarquable, ce qui n'avait jamais été égalé dans les autres pays européens et extra-européens, le début va être difficile. C'est le débat fondamental sur la façon de participer au rétablissement de la France, pour ne pas l'amener vers des situations financières incontrôlables.

M. KHERKHACH. – Madame la Présidente, vous contestez souvent le caractère très puissant de communication, auquel vous procédez assez régulièrement. À titre d'exemple, j'aimerais juste vous dire que depuis le début de la séance, à 9h30, en deux heures vous avez tweeté quatre fois. Vous êtes une tweeteuse remarquable !

Madame la Présidente, vous avez souligné que, dans le cadre de votre rôle, vous allez à la rencontre des acteurs socio-économiques et de tous les acteurs du terrain. C'est de votre responsabilité. J'ai envie de vous dire que c'est de notre responsabilité à tous. Effectivement, à l'heure où il est très juste de noter la précarité des Lot-et-Garonnais, il faut rappeler aussi dans le même temps que nous percevrons tous ici une indemnité pour assurer notre rôle d'élus départementaux. Dans ces rencontres avec les partenaires, vous avez évoqué tout à l'heure le plan de soutien aux associations, notamment les associations alimentaires, le Secours populaire… Certaines associations vous attendent. J'ai rencontré personnellement, dans le cadre de mes missions d'élue municipale, des associations qui attendent le Département pour faire le point avec elles. Je ne dis pas que vous n'êtes pas en contact, je ne veux pas être caricaturale dans mon intervention, mais juste vous dire qu'anticiper c'est aussi les rencontrer. Souvenez-vous, c'est une proposition que nous vous avions faite au sortir du premier confinement, en vous disant qu'il fallait rencontrer ces associations, non seulement pour faire le point (vos services l'ont fait), mais aussi pour anticiper les besoins futurs de ces associations en termes de

gestion des stocks des marchandises, de manque de stocks du fait de récoltes qui n'ont pas été faites dans les magasins. Ce travail n'est pas à la hauteur de ce qui aurait dû être fait.

Monsieur Hocquelet, je suis désolée de vous rappeler que parmi les élus départementaux, il y a des élus agenais et que je ne m'excuserai pas en tant qu'élue agenaise, représentant des administrés agenais, de dire qu'ils attendent un projet de leur part de leurs élus départementaux. Donc vous ne nous complexerez pas d'être Agenais. Au contraire, nous le revendiquerons haut et fort. Au-delà du projet politique que vous portez, s'il y a aussi un projet d'opposition territoriale, alors là, la rengaine et le sectarisme, je ne sais pas de quel côté ils se placent.

Mme DUCOS. – Je suis choquée, parce qu'on est en train de batailler sur les propos et la position de Pierre Chollet en tant qu'individu. Vous ramenez systématiquement toutes ses paroles sur le champ de l'Agenais pour essayer en permanence de régler des conflits ageno-agenais. Vous êtes revenus très longuement sur la situation et les choix politiques de l'Agglomération d'Agen, et je crois qu'on n'est pas là pour débattre de la situation agenaise. Quant au projet agenais dont on vous avait parlé, les infrastructures routières, je pense qu'elles ne sont pas faites uniquement dans l'intérêt des Agenais, je pense que Monsieur Lepers ne me contredirait pas en disant qu'il y a un désenclavement du territoire dans son ensemble, qui sera aussi favorisé par ces infrastructures qui doivent être mises en place. Baya Kherkhach l'a dit, le complexe agenais ne doit pas avoir sa place. Ce n'est pas parce qu'un élu représente Agen : il est là pour représenter le Département et notre groupe dans nos projets. Monsieur Girardi, vous avez dit qu'on voulait assommer les Lot-et-Garonnais : je ne vois pas en quoi tout ce que nous avons pu annoncer de ce qui se passera dans notre future campagne prévoit que l'on veut assommer les Lot-et-Garonnais.

Je vais revenir sur l'opération de 2017. Vous dites qu'on rabâche sans arrêt cette augmentation des impôts de 20 % de la part du Département sur la taxe foncière. Il n'empêche pas que, depuis des années, vous nous avez rabâché le fait que vous y avez été obligés parce que la Chambre régionale des comptes vous avait amenés à faire ce choix. Il ne faut quand même pas oublier que vous aviez fait un choix politique de coucher une ligne budgétaire qui avait été jugée insincère et qui avait amené la Chambre régionale des comptes à prendre cette décision, derrière laquelle vous vous êtes retranchés pour dire qu'il n'y avait pas d'autre choix que d'augmenter les impôts. Nous avions averti au préalable, dans notre vision politique, qu'avant cet événement fracassant, Guillaume Lepers avait parlé à l'époque d'un Titanic qui allait prendre l'iceberg ou qui venait de prendre l'iceberg, nous vous avions incité à prendre des mesures de réduction de dépenses de fonctionnement, chose que vous avez appliquée depuis lors. Nous avions averti qu'il y avait des mesures à prendre. Sur cela, nous étions en différence de projections. Je pense qu'il ne faut pas oublier tous ces éléments-là. Nous rabâchons ce que nous jugeons juste, et vous rabâchez ce pour quoi vous considérez que vous pouvez vous retrancher. L'État certes ne compense pas les allocations de solidarité comme il le devrait ; des mesures ont été prises, mais on ne peut pas retrancher derrière cela. Maintenant il faut arrêter de nous massacrer sur quelque chose qui a eu un impact important et qui a toujours un impact sur les finances du Département.

M. DELBREL. – Je ne vais pas faire du politiquement correct, ce débat sur la fiscalité me « gonfle ». J'étais à l'Agglomération jeudi dernier, on parlait du Conseil départemental. Aujourd'hui au Conseil départemental, on parle de l'Agglomération. J'aimerais rappeler les cycles d'augmentation des impôts dans notre histoire du Conseil départemental : en 2002-2003, sous Jean François Poncet ; en 2009, sous Pierre Camani ; et une en 2017. Donc il y en a une tous les six-sept ans. C'est un cycle. Bonne nouvelle : la prochaine était annoncée en 2023, mais il n'y en aura plus. Moi, ce qui me « gonfle » aujourd'hui, c'est qu'on essaie de comparer ce qui n'est pas comparable. Nathalie Bricard et moi n'avions pas voté le budget suite à l'augmentation des impôts, comme je n'ai pas voté celui de l'Agglomération jeudi dernier, et je m'en suis expliqué. Je pense sincèrement, en toute objectivité, que vu la situation dans laquelle était le Conseil départemental, il n'avait pas d'autre solution. On faisait allusion tout à l'heure au reste à charge par rapport au remboursement du RSA : c'est quasiment un pont de Camélat tous les ans pour le Conseil départemental.

Ce qui me « gonfle » aussi, c'est l'interprétation des pourcentages qu'on veut donner. De façon très claire, si l'on parle de pourcentages, ça ne veut rien dire. J'ai regardé ma feuille d'impôts, j'ai pris une augmentation de 4,6 points, soit 98 €. Ça ne fait plaisir à personne. On ne peut pas rigoler de ce qui s'est passé en 2017. Comme on ne pouvait pas rigoler de ce qui s'était passé en 2003 et en 2009. Il ne faut pas l'oublier, il faut tout remettre dans le contexte. Je préfère donc qu'on parle de points. À l'époque de Jean François-Poncet, c'était 5 points. À l'époque de Pierre Camani, c'était une première fois 3 points. Aujourd'hui, parler de pourcentages sur des taux, cela ne rime à rien. Ce qui compte, c'est le petit carré en bas de la feuille d'imposition, avec la différence sur l'année d'avant. Avec le pourcentage, on noie les gens : c'est de la mauvaise foi. Je m'aperçois aujourd'hui qu'on est en campagne ; avant, on avait tendance à s'appeler par les prénoms, maintenant on s'appelle Monsieur. Donc Pierre Chollet, c'est de la mauvaise foi, je te le dis, le pourcentage de 20 % ne veut absolument rien dire.

À l'Agglomération, il y a eu un vote : 1 % de foncier bâti. Nous avons exprimé nos réticences, et c'est fait. On revient toujours sur des délibérations qui sont actées de façon majoritaire. Aujourd'hui je pense qu'il y avait d'autres pistes que de lever l'impôt ; je m'en suis expliqué. Cela a été voté, dont acte : on passe à autre chose. Cela me « gonfle » de revenir toujours sur des événements passés. J'ai bien compris que l'axe de campagne de l'opposition sera le matraquage fiscal, mais il faudra peut-être trouver autre chose.

Oui, la politique c'est aussi de la com' et c'est d'abord de la com'. Et je crois que je m'y connais un petit peu en communication. Oui, on peut dire que la communication du Conseil départemental est plutôt bonne, pour ne pas dire très bonne. Et j'ai envie de dire : et alors ? Nous devons en être fiers ! Nous sommes conseillers départementaux, je vous le rappelle !

M. HOCQUELET. – Merci, Madame la Présidente. Je suis désolé, cher collègue, mais je n'emploie jamais les prénoms quand je parle en officiel. Madame Ducos, Madame Kherkhach, je n'ai pas parlé à longueur du temps de l'Agglomération d'Agen et ce n'est pas moi qui suis venu là-dessus. J'ai écouté ce qu'a dit Monsieur Chollet et il a pris l'exemple d'une augmentation d'impôt, mais qui est neutre parce que les communes ont baissé. J'ai cité cet exemple en disant que c'est qu'il aurait souhaité qu'on fasse à l'époque. Je rappelle aussi que Monsieur Chollet est candidat au nom de vous toutes et tous. Vous êtes chacun dans les cantons, mais vous avez un leader, donc quand il s'exprime, il le fait au nom de vous tous. Vous me parlez du désenclavement de Villeneuve : je ne suis pas convaincu, mais vous m'apporterez la preuve que l'échangeur désenclave Villeneuve. Je peux vous démontrer les trois points si vous voulez.

Madame Kherkhach, vous avez raison, vous êtes élue de l'Agenais, vous portez et défendez des projets agenais, et j'espère d'autres plus départementaux ; j'essaie de défendre des projets marmandais, sans être anti-agenais, anti-villeneuvois. Vous avez raison de défendre la maison de santé de Donnefort, même si vous oubliez le Département pour la conférence de presse. Vous vous êtes battue pour que les 200 000 € qu'affecte le Département par aire de santé viennent en intégralité sur cette structure : c'est votre choix local. Moi ce que je regarde, ce sont les positions que j'ai entendues pendant des années, entre autres bien portées par Monsieur Chollet, qui encore une fois est votre tête de liste. Je lis aussi dans la presse qu'on est interpellés sur des projets uniquement ageno-agenais. Vous me direz que vous êtes toutes et tous affranchis de Monsieur Dionis, surtout vous, Madame Kherkhach et Madame Brandolin : je suis désolé, c'est votre camp, vous affichez cela. Maintenant, pendant deux mois, cela va être lisse, mais je dis qu'il faudra élargir votre vision. Je ne doute pas de mes collègues élus des autres territoires, mais le seul problème sera que la cohérence politique fera que vous suivrez là. Donc je dis qu'il faut élargir votre vue. Il y a 330 000 Lot-et-Garonnais, nous devons faire des efforts pour les 330 000 Lot-et-Garonnais. Je sais bien que cela ne vous fait pas plaisir, mais reprenez toutes vos déclarations et les coupures de presse et votre façon de faire pour interpeller le Département. Il y a une litanie et au moins une continuité dans l'attitude, même si pendant deux mois vous allez l'oublier.

Mme la Présidente. – Monsieur Hocquelet a dit que c'était sa prise de position personnelle concernant l'échangeur autoroutier et éventuellement toutes les infrastructures sur l'Agenais. Je considère que ces gros aménagements d'infrastructure tels que l'échangeur, le pont et le barreau de Camélat, la RN21, la déviation de Marmande, tous ces ouvrages sont nécessaires pour l'attractivité de notre territoire et que l'on contribue largement à travailler pour l'économie de notre territoire. En tout cas, c'est quelque chose que je défends, et vous m'entendez. J'ai pu participer à des réunions de travail notamment avec Monsieur Merly à Granges-sur-Lot. C'est bien un argument que j'avance dans l'aménagement d'une route pour aménager une zone d'activités. Je considère aussi que notre Département, qui s'implique et investit financièrement, contribue à l'attractivité territoriale et forcément au développement économique. Monsieur Merly, je vous donne la parole.

M. MERLY. – Je vous remercie, Madame la Présidente. C'est ma dernière séance, comme vous le savez, donc je ne peux pas rester totalement muet. Je me permets de dire que l'essentiel, quand on est élu, c'est d'avoir une vision la plus juste possible, qui doit guider l'action qui permettra à tous les administrés d'un territoire d'y vivre le mieux possible. Cette vision doit appréhender la réalité du monde dans lequel nous vivons. Vous m'avez un peu coupé l'herbe sous les pieds, Madame la Présidente, mais je voudrais reprendre un peu ce qu'a dit notre éminent collègue, maire de Marmande, Joël Hocquelet. Je pense que tu as tort d'opposer des territoires et j'affirme ici, au titre de la vision qui est la mienne, que plus l'Agenais sera fort, plus il irriguera l'ensemble du Lot-et-Garonne. On ne peut pas me faire le procès de ne pas souhaiter des territoires ruraux vivants. Je me bats et je continuerai à me battre pour cet état de fait. Nous sommes en 2021, avec une métropolisation forte en France et ailleurs, et je suis convaincu qu'un département qui n'a pas un chef-lieu de canton significatif, attractif, qui irrigue tout ce territoire, c'est la mort du territoire départemental. Bien évidemment, je souhaite une juste répartition des aides, je souhaite que l'on soit attentif aux besoins des uns et des autres, mais je souhaite aussi que l'on soit à l'écoute d'Agen, de l'Agenais, notre capitale départementale, et ce quelle que soit la majorité qui dirige l'Agenais ; que ce soit de droite ou de gauche, ce n'est pas le problème. Le problème, c'est qu'on doit exister de manière forte pour que tout le territoire puisse en profiter. Je crois que cela s'appelle avoir une vision. Il faut juger les choses à l'aune de cette réalité d'aujourd'hui, et je ne crois pas qu'il faille opposer les territoires. Même si l'on fait des investissements sur Agen, je pense qu'ils serviront les autres collectivités et les autres habitants, même s'ils ne sont pas de l'Agenais. De cela, je suis convaincu. Je suis convaincu également de la nécessité de développer des centralités. Marmande est une grande centralité, et si Marmande vit bien, je crois que les communes qui sont autour en profiteront largement.

Je voulais dire également un mot par rapport à l'intervention de quelqu'un que j'aime bien, qui est mon ami Raymond Girardi. Je ne peux pas laisser passer cela, au prochain budget je ne pourrai pas lui parler, s'il est encore là, ce qui n'est pas encore avéré. Il a parlé de sérieux, disant que nous n'étions pas sérieux. Je lui dis que le sérieux est toujours à géométrie variable. Il me revient à l'esprit les positions qui étaient les tiennes quand nous voulions développer le tourisme et que la vision que nous en avions à l'époque servait les intérêts des actionnaires. Tu nous disais qu'il serait plus judicieux d'aider le monde agricole, que je soutiens par ailleurs, dans ses investissements agro-touristiques. Dans le fond, tu n'avais pas tort. Mais tu nous fustigeais parce que nos choix que nous avions faits étaient surtout des choix qui se retrouvaient dans la poche des actionnaires des grandes sociétés qui investissaient en Lot-et-Garonne. Je voudrais te dire que tu as aussi changé ta vision puisque tu as été un ardent défenseur et un avocat zélé de Center Parcs, que nous avons d'ailleurs tous soutenu. Mais je veux dire que parfois, on peut avoir une position qui change et que le sérieux peut aussi évoluer. Mon cher Raymond Girardi, je sais que tu me répondras, enfin j'espère. En tout cas, je voulais te rappeler cette vision des choses et te dire que parfois, vérité dans un temps et mensonge dans un autre.

M. CALMETTE. – Madame la Présidente, mes chers collègues, je ne voudrais pas laisser passer ce moment sans dire un petit mot, qui peut-être va faire redite avec ce qui a été cité par quelques-uns. Il n'empêche que venant d'un territoire à la très grande périphérie du département, je voudrais vous dire comment, quelquefois, les débats qui se passent à Agen sont ressentis loin d'Agen. D'abord ils sont ressentis à travers ce que la presse en dit. La presse relate souvent, comme elle l'a fait encore

ce matin, ce qui se passe entre le Département et l'Agglomération d'Agen. Il faut bien le constater, ce matin, comme d'autres fois, c'est un sujet qui nous a occupés, c'est indéniable. Vous avez raison de défendre le territoire d'Agen, parce que c'est la capitale de notre département. Loin de moi, Baya Kherkhach ou Pierre Chollet, de vous contester le droit, je dirais peut-être le devoir, qui est le vôtre en tant qu'élus, de défendre ce qui se passe au cœur du département, à Agen. Mais Pierre Chollet, tu reconnaîtras, je pense, que pendant les temps précédents, tu nous as parlé beaucoup – pardon, je te tutoie, c'est parce que je veux parler très directement aux collègues –, tu nous a souvent entretenus de certains sujets importants à tes yeux : le pont de Camélat, le SUA, parfois UPSA, mais tu ne nous as pas beaucoup parlé de là-bas, au loin, à Casteljaloux, à Duras, à Miramont… Ce qui dessert parfois les projets agenais, c'est la manière avec laquelle ils sont amenés, en disant : « On demande telle somme, on veut ça ! » Je vous dis, ce que les habitants de mon territoire me disent : « Tu leur diras qu'il n'y a pas qu'Agen ». Si je vous le dis, c'est parce que je l'entends. Je ne vous ai pas entendu beaucoup dire qu'il n'y a pas que des villages lointains. Je crois que le rôle et le devoir du Département sont de répondre aux demandes de tous les élus de l'ensemble du département, en essayant de le faire dans un équilibre et avec harmonie. Ce n'est sans doute pas évident, mais je vous dis, ce qui dessert c'est la manière avec laquelle quelquefois vous voulez imposer vos souhaits et vos demandes. Je vous remercie de votre attention.

Mme GONZATO-ROQUES – Bonjour à toutes et tous. Je reprendrai – ce n'est pas coutume – les propos d'Alain Merly quand il parle de vision la plus juste possible, qui guide l'action au service du département et de tous les Lot-et-Garonnais. Je crois que c'est ce qui s'appelle l'engagement politique. Nous n'avons pas les mêmes, certes. Je crois que Sophie Borderie, à la suite de Pierre Camani, a conduit cette majorité sur un Lot-et-Garonne plus juste, plus équitable, plus solidaire. Si l'on communique, c'est parce qu'il y a des actions sur lesquelles on peut communiquer. Vous avez dit que l'on pouvait saluer votre ténacité à faire que le RSA cumulé à une activité de travail était possible. Nous n'avons jamais été opposés à ce dispositif. Nous avons été opposés au cumul du RSA avec un bénévolat, qui était quelque chose d'imposé et d'obligatoire.

Ensuite, quand on parle d'accompagnement dans l'insertion, on verra tout à l'heure les mesures en économie sociale et solidaire, les mesures qui accompagnent l'insertion par l'activité économique, et on verra des choses importantes, qui font partie de l'ADN de gens de gauche : nous accueillons les MNA (Mineurs non accompagnés) dans le Lot-et-Garonne comme des enfants à protéger. C'est quelque chose qui est important, qui a été reconnu, et qui a un coût, que nous assumons. Nous assumons le coût de certaines solidarités, avec honneur, je crois.

D'autre part, nous avons fait le tour des associations, notamment qui dispensent de l'aide alimentaire, mais nous l'avons fait discrètement, car on ne communique pas sur tout. Nous savons exactement où en sont les Restos du cœur dans leurs projets de déménagement de certaines parties de leurs structures, dans le fait qu'ils ont suffisamment de bénévoles actuellement et qu'ils en sont ravis. Nous sommes au courant des projets du Secours populaire et nous attendons de pouvoir donner suite à leurs demandes. Nous accompagnons aussi le Secours catholique dans ses demandes de réflexion autour d'une mobilité sociale et solidaire. Chaque fois que c'est nécessaire, sans faire beaucoup de bruit quelquefois, je me déplace, Mme Borderie aussi, et d'autres personnes le font également.

Je voudrais aussi dire quelque chose, je crois que notre mandat de conseiller départemental est un mandat un peu schizophrénique. Il nous demande à la fois d'être porteur de la parole des gens de notre territoire, pour moi des 17 000 ruraux qui vivent à une heure d'Agen ou à une heure de Marmande, et en même temps, quand on a des missions de vice-président ou de conseiller départemental, on est là pour représenter tous les Lot-et-Garonnais. Je crois qu'il y a un exercice de rigueur, de discipline et de juste regard à avoir chaque jour sur les actions que nous posons. La question se pose pour chaque conseiller issu d'un territoire et qui siège au Département.

M. BORDERIE. – Madame la Présidente, j'ai entendu les propos de Joël Hocquelet. Je vais te tutoyer, c'est ma façon à moi, comme à Marcel Calmette, de m'exprimer auprès de mes collègues. J'ai eu un peu mal aux oreilles quand tu as prononcé le mot « désenclavement peut-être » à l'enseigne

du Villeneuvois. J'ai le plaisir, tu le sais peut-être, de travailler auprès de Guillaume Lepers sur le Grand Villeneuvois dans le développement de l'économie, et j'ai eu le plaisir de constater que, depuis quelques mois, l'État a annoncé qu'il viendrait au financement du désenclavement du Grand Villeneuvois par la RN21, le barreau de Camélat et l'échangeur. J'ai le plaisir de constater que nos investisseurs sont là et le font savoir. Des millions d'euros se sont déclenchés sur notre territoire au niveau des structures. Tu es à Marmande depuis longtemps, l'autoroute est aux portes de ta sous-préfecture, mais il ne faut pas oublier les autres qui ne sont pas dans ton cas. En parlant de sectarisme, je pense que tu devrais balayer un peu devant ta porte. Merci.

M. LEPERS. – Marcel Calmette, juste une chose : Pierre Chollet n'est pas encore président, donc quand tu dis qu'il faut qu'il soit sur tous les territoires, ne t'inquiète pas, cela va arriver, mais aujourd'hui il est normal qu'il ait, comme nous tous, son territoire dans le cœur. Madame Gonzato-Roques, je ne suis pas d'accord avec vous, il faut que je vous retrouve les vidéos des attaques que j'ai prises en tant que président de l'opposition parce que j'avais osé proposer… J'avais eu des mots très violents sur le RSA et l'activité. C'étaient des mots qui dépassaient le cadre du Département.

Ensuite, je tiens à vous féliciter tous, l'équipe de la majorité – ce n'est pas souvent que je le fais. Je tiens à vous féliciter parce que vous avez réussi à évacuer tout doucement cette fiscalité qui nous permet aujourd'hui d'avoir ces budgets très sereins, en nous reparlant de l'auto-centrisme de l'Agenais et en essayant de peindre Pierre Chollet… Bravo ! Du coup, vous avez bien évacué le sujet. Vous êtes bons en com', vous êtes bons et organisés. Vous avez réussi à évacuer le sujet de la fiscalité, qui est le sujet qui intéresse les Villeneuvois pour parler de l'auto-centrisme de Pierre Chollet. On a déjà compris d'où les attaques allaient arriver. Je vous réponds, je connais Pierre Chollet par cœur, il vient très régulièrement dans nos territoires, il a bien compris les enjeux, et je parle pour Villeneuve, et beaucoup ne les ont pas compris dans cette pièce quand j'entends les discours. Je sais qu'il connaît tout le territoire, il va y aller, et n'essayez pas de lui faire porter cette casquette assez facile de l'auto-centrisme agenais. Il y avait un avant, et c'est normal, on est conseiller départemental de chacun de nos territoires, et je peux vous dire qu'il y aura un après au niveau du Lot-et-Garonne.

M. DEZALOS. – Ce sera bref, Madame la Présidente. Si l'on veut dépasser les habiletés dialectiques, la communication, je me tourne vers Pierre Chollet, vers nos collègues de l'opposition, pour leur dire : « Levez cette contradiction ! » On vous a entendus ce matin reconnaître que tant le compte administratif 2020 que le budget étaient solides et cohérents. Je crois que vous avez admis qu'il y a aujourd'hui une situation financière qui est claire et qui nous permet d'aborder l'exercice 2021 dans de bonnes conditions. Malgré cela, vous annoncez que vous n'allez pas le voter. Je sais que mon intervention a sa pointe de naïveté, simulée, mais dites-nous sur quels points vraiment vous vous dissociez de nous ! Est-ce qu'il ne fallait pas faire de travaux à l'EHPAD de Cancon ? Est-ce qu'il ne fallait pas faire le préau du collège de Bon-Encontre ou les travaux à Théophile de Viau ? Est-ce qu'il ne fallait pas faire un effort supplémentaire que nous faisons pour l'installation des jeunes agriculteurs ? Est-ce qu'il ne fallait pas soutenir les équipements numériques ? Tout cela, en avez-vous parlé ce matin ? Nos concitoyens lot-et-garonnais, qu'est-ce qu'ils attendent ? C'est qu'on affiche, les uns et les autres, nos priorités, nos intentions, nos préoccupations. On n'a rien entendu de tout cela. Bien sûr que nous prenons au sérieux toutes les fois où les collectivités sont forcées de recourir à une augmentation d'impôt. Mais c'était en 2017 et vous connaissez le contexte. Permettez-moi de vous dire que je trouve léger et un peu insuffisant de limiter votre justification du vote négatif que vous allez exprimer à ce point certes important, mais que vous n'ayez évoqué aucune des réalisations, aucune des politiques que nous avons mises en œuvre et que nous allons mettre en œuvre. C'est cela qui justifierait votre désaccord par rapport à nos propositions budgétaires.

Mme la Présidente. – Un mot, Raymond, puis nous allons examiner les rapports.

M. GIRARDI. – Brièvement, mes chers collègues. Au-delà de la personnalisation des choses, c'est beaucoup plus lié au fonctionnement de notre institution. C'est vrai, Alain Merly a dit la vérité. Mais cela demande une petite explication, parce que moi je fonctionne en chef d'entreprise, et quand je mène mes collectivités, je pense que pour un euro investi, on doit avoir l'équivalent de retour

à la population. Quand on est en période de vaches grasses, il faut être rigoureux, et en période de vaches maigres également. Alors pourquoi ? J'ai tenu une position pendant des années et des années, et je continue de penser aujourd'hui que les centaines de millions qui ont été investis à un moment donné par le Conseil général dans cette forme de développement touristique étaient de l'argent mal placé, parce que le retour sur investissement n'était pas suffisant. C'est pour cela que je disais à l'époque qu'il ne fallait pas le faire, et je continue de le penser. Le Center Parcs est complètement différent. Je pense que pour un euro placé en Lot-et-Garonne sur ce projet, il va y avoir un retour sur investissement au niveau de notre département et localement, qui sera adapté à l'investissement. C'est une nuance de taille. Je rejoins Joël Hocquelet quand il parle du développement : bien sûr qu'il faut qu'Agen se développe en équipements et autres, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut jeter de l'argent ou surinvestir. Je partage l'idée que la nouvelle bretelle d'autoroute est du surinvestissement et que ces 18 millions, d'autant plus en période difficile, auraient eu un retour sur investissement dans des investissements beaucoup plus importants sur l'Agenais. Quand on investit, il faut peser l'utilité de l'investissement ou pas, et en fonction de cela, on fait le choix. Mais je tranquillise Alain Merly, je continue de combattre le capitalisme et la mauvaise répartition des richesses sur cette planète.

Mme la Présidente. – Mes chers collègues, je vais clôturer ce débat afin que nous puissions examiner les rapports afférents aux commissions internes. Beaucoup a été dit, nos échanges ont été longs, importants, parfois teintés d'une certaine mauvaise foi, que je regrette, mais que la proximité des échéances électorales peut, à défaut de la justifier, expliquer. Si j'ai la ferme volonté de rassembler, de fédérer, je conçois bien évidemment que nos actions ou propositions puissent être critiquées ou remises en question : c'est la base de tout exercice responsable et démocratique d'un mandat. Oui, nous avons le droit de ne pas être d'accord au sein de cet hémicycle, de ne pas partager les mêmes convictions, les mêmes valeurs, les mêmes projets, les mêmes visions. Je pense même que c'est plutôt assez sain.

Pour autant, je n'accepte pas que notre action soit caricaturée, et il me semble que toute critique doit être accompagnée de propositions alternatives pour être crédible. Ce projet de budget traduit clairement nos priorités politiques, que vous êtes libres ne pas partager, notre volonté de construire un Lot-et-Garonne plus juste, plus solidaire, plus durable, en tirant les leçons de la pandémie pour aller vers ce monde d'après, si souhaitable, mais pour autant si difficilement accessible. Ce projet de budget, que je pense sincèrement tout à la fois ambitieux et réaliste, est basé sur un équilibre essentiel à mes yeux : l'amélioration du quotidien et la construction d'un avenir meilleur.

Pour le reste, mes chers collègues, nous aurons l'occasion d'en débattre dans les semaines à venir, car nous ne sommes pas ici pour faire campagne, mais pour voter le budget de la collectivité.

Nous allons maintenant procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour de cette séance.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

M. BILIRIT. – Madame la Présidente, mes chers collègues, je vais d'abord vous présenter quelques éléments pour donner la tendance de l'économie. En 2020, le PIB s'est contracté de 8,2 % au niveau national, par rapport à l'année 2019. Au premier trimestre 2021, l'activité se situe à 4 % sous le nombre d'avant-crise. Les services les plus affectés sont l'hébergement, la restauration, le transport, le loisir et la culture, qui ont vu leur situation se détériorer nettement. Au niveau de l'industrie, c'est essentiellement autour de l'aéronautique.

Pour les dispositifs de soutien qui ont été mis en place suite au Covid en Lot-et-Garonne, à mi-mars le prêt garanti par l'État a été attribué à environ 4 000 entreprises, pour un montant de 683 M€. 88 % de ces entreprises sont de très petites entreprises. Pour ce qui est du fonds national de solidarité, qui a été mis en place par l'État et la Région, début avril en Lot-et-Garonne il y avait eu 32 500 aides en faveur d'environ 9 000 entreprises, ce qui représente 78,22 M€ attribués. Les secteurs qui ont le plus bénéficié de ces aides sont aussi les secteurs les plus touchés : l'hébergement et la restauration, le commerce, les activités de service, les arts et spectacles, et les activités récréatives.

Pour ce qui concerne l'activité partielle, 6 430 établissements en Lot-et-Garonne ont déposé une demande d'autorisation préalable, ce qui représente 66 % des établissements. 50 000 salariés ont été concernés par ces demandes, soit plus des deux tiers du nombre de salariés du département.

En données cumulées, de janvier à décembre, le chiffre d'affaires des entreprises du Lot-et-Garonne est de 15,5 milliards d'euros, soit 4,3 % de moins qu'en 2019. La baisse en Lot-et-Garonne est moindre qu'au niveau national.

La baisse des investissements en 2020 par rapport à 2019 est une baisse de 7,7 %.

Concernant l'emploi, au 31 décembre 2020, il y avait 70 000 emplois salariés en Lot-et-Garonne, en baisse de 1 % par rapport à 2019. En Nouvelle-Aquitaine, la diminution est de 0,8 % ; en France, 1,7 %.

Au quatrième trimestre 2020, les demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) étaient 16 930. Ce nombre a progressé de 5,1 % en 2020. En Nouvelle-Aquitaine, l'augmentation est 6,8 %.

Le nombre d'offres d'emploi déposées à Pôle Emploi en 2020 a baissé de 21,5 % par rapport à l'année 2019.

Nous avons maintenant les chiffres sur le tourisme. L'année 2020 a enregistré des pertes estimées à un peu moins de 30 %. L'avant-saison a été inexistante. Les mois de juillet et août ont surpris, parce qu'il y a eu une très bonne fréquentation, parfois en hausse par rapport à 2019, grâce à une clientèle française et de proximité. La saison estivale a été soutenue par la participation du Département au dispositif des chèques solidarité, en particulier avec la campagne « On ne manque pas d'air ». Nous n'avons plus eu de tourisme de groupe ni d'affaires, ce qui fait que l'arrière-saison a été très mauvaise.

La commission va vous présenter cinq dossiers. Nous allons avoir des présentations sur le plan de soutien au tourisme et sur la feuille de route de l'économie sociale et solidaire. Un dossier concerne la création du groupement d'intérêt public du Campus 47. Je rappelle qu'il y avait eu une association de préfiguration pour ce campus, pour lequel l'investissement a été de 3,3 M€, mais la forme associative était une forme temporaire et il faut passer maintenant à une forme beaucoup plus pérenne : le choix est celui d'un groupement d'intérêt public, et la délibération porte à la fois sur la création et sur l'adhésion à ce groupement, avec des désignations de représentants titulaires. Le rapport suivant sera

sur le déploiement des infrastructures numériques en Lot-et-Garonne. Pierre Camani pourra le détailler, mais je retiendrai un chiffre : actuellement 256 communes sur 319, c'est-à-dire plus de 80 %, font l'objet de travaux ou d'études avant travaux. On est dans un grand chantier. Quelques retards ont été liés à la crise Covid, mais le déploiement se passe dans de très bonnes conditions. Je rappelle aussi que grâce à l'AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux) qui a été fait sur le département, nous avons pu déployer deux fois plus vite et pour trois fois moins cher, puisque c'est pris directement en compte par Orange, qui avait gagné cet AMEL. Enfin, ce rapport prend en compte l'achèvement des travaux de modernisation du réseau départemental Wi-Fi haut débit et les actions menées pour poursuivre l'amélioration de la couverture téléphonique mobile, en particulier le « new deal mobile ».

Le rapport 3006 est le rapport sur l'inclusion numérique. Malgré la crise sanitaire qui nous a obligés à adapter notre plan d'action, nous noterons quand même de très belles avancées, notamment la mobilisation exemplaire des grands opérateurs de service dans la montée en puissance des « jeudis de l'inclusion numérique », qui proposent toutes les semaines de formation à destination des aidants numériques ; également l'ouverture de circuits de prescription du pass numérique à des structures autres que les services sociaux du Département, la CAF et la MSA. Cette ouverture des prescriptions vise à élargir le périmètre d'action et de typologie des publics accompagnés. La délibération comporte aussi un don à l'association France Numérique de matériels informatiques mis à la réforme par le Département. Cette opération vise à expérimenter un mode de reconditionnement qui réponde à des objectifs d'inclusion numérique, d'insertion sociale et professionnelle, et d'écoresponsabilité.

Présentation d'un diaporama (Cf page 102.)

On va passer à la présentation du rapport sur le tourisme. Nous avions fait en 2020 un plan de soutien pour le tourisme, pour limiter le plus possible les conséquences de la pandémie sur la saison estivale 2020, avec les résultats que je vous ai indiqués tout à l'heure. La crise sanitaire s'éternise, et un secteur est particulièrement impacté : c'est la restauration-hôtellerie. Pour nous, il y a nécessité de reconquérir la confiance et de la rebâtir à la fois par une nouvelle campagne de communication et des actions de soutien de l'offre par la demande. Le plan de soutien qui vous est proposé a été bâti avec les professionnels sur quatre axes : lancement d'une campagne de promotion commune, entre le Comité départemental et le Conseil départemental, dans la suite de celle de 2020 ; mise en place de jeux concours pour soutenir l'offre par le triptyque séjour-itinérance-soutien à la restauration ; accompagnement au tourisme social, avec le renouvellement de l'opération chèques solidarité tourisme, en partenariat avec le Conseil régional et l'Agence nationale des chèques vacances ; et quelques opérations complémentaires, qui viennent soutenir la campagne, en particulier Châteaux en fêtes, Carte au trésor, le Tremplin au tourisme et le soutien aux restaurateurs.

Pour ce qui est de la promotion, la tendance est liée au tourisme humain, en cohérence avec la circulation restreinte et un besoin de contacts dans la mesure du possible. Après « On ne manque pas d'air » en 2020, nous allons, en 2021, « déclarer notre flamme ». La campagne sera complète, massive, avec une attention particulière portée aux métropoles de Bordeaux et Toulouse. On sait que le grand Sud-Ouest est le cœur de notre clientèle. Des actions spécifiques viseront les Parisiens, avec des affichages dans les gares des métropoles bordelaise et toulousaine, avec l'édition d'un hors-série spécial tourisme du magazine départemental, avec un plan médias tourné vers les Lot-et-Garonnais (presse, radios, Internet, réseaux sociaux), parce que ce sont aussi les premiers consommateurs et les premiers ambassadeurs, avec l'édition de suppléments spéciaux (pages tourisme, insertions publicitaires dans la presse), une campagne numérique, la réalisation de vidéos de promotion de la destination et de l'offre, l'affichage digital, un street marketing à Paris, Bordeaux et Toulouse. Le budget est de 180 k€, avec le CDT. Je vais rassurer notre ami Delbrel, nous travaillons aussi pour essayer d'être à nouveau présents dans le métro à Paris, même si cette année est plus compliquée que l'année dernière, puisque comme cela a bien fonctionné l'année dernière, nous ne sommes pas les seuls à vouloir présents sur ces réseaux. Nous n'avons pas encore toutes les réponses, mais nous essayons d'être présents au bon moment, c'est-à-dire au moment du déconfinement.

Nous proposons ensuite un budget de 100 k€ pour des lots offerts lors des jeux concours.

Nous avons vu que cela fonctionnait bien et que cela permettait de lancer la campagne. Nous allons mettre 100 séjours d'une valeur de 600 €, 50 week-ends « resto-vélo-dodo » d'une valeur de 400 €, 300 pass gourmands d'une valeur d'environ 60 €, et 100 pass tourisme culturel pour les festivals du Lot-et-Garonne.

Les chèques solidarité tourisme sont chiffrés à 50 k€. Nous visons 1 500 familles. L'année dernière, nous en avons eu plus : 1 900 familles ont été accompagnées, soit 4 500 personnes. Le quotient famille doit être compris entre 600 et 900, et les familles doivent résider ici. Le chéquier est composé de chèques d'une valeur faciale de 20 ou 50 €. Le montant maximum par famille est de 260 €, soit 65 € par personne.

Avec l'opération Châteaux en fêtes en Dordogne et Lot-et-Garonne, l'objectif était de pouvoir profiter du spot Dordogne-Périgord, qui est un spot important en termes de tourisme. Nous avons mis en place une opération avec eux, avec une participation à hauteur de 25 k€. 85 châteaux sont concernés, dont 25 en Lot-et-Garonne. Cela nous permet d'avoir de la visibilité et de ramener de la clientèle sur notre département.

Il y a déjà eu plusieurs Cartes au trésor sur le département, mais cela fait plusieurs années que nous n'en avons pas eu. Nous savons que ces Cartes au trésor suscitent une grosse audience. Nous avons investi 20 k€ dans cette opération.

Le quatrième point est le soutien au secteur de la restauration. C'est un soutien à hauteur de 150 k€, pour soutenir les investissements immobiliers qui seront directement liés aux obligations sanitaires, qui font désormais partie intégrante du processus d'accueil de la clientèle : travaux d'aménagement immobilier des bâtiments et annexes, cloisonnements, terrasses ; installation d'équipements matériels fixes intégrés au bâti ; comptoirs sécurisés sur l'extérieur ; dispositifs d'assainissement d'air, etc. Les frais d'études pourront être pris en compte. L'aide forfaitaire sera à déterminer, pour un effet fort de levier. Ceci ne peut se faire qu'avec un conventionnement avec les EPCI, puisque ce sont eux qui ont la compétence en termes d'immobilier d'entreprise. Nous sommes en train de travailler sur ce point. Des EPCI se sont rencontrés pour voir dans quelles conditions ils seraient intéressés. La négociation se termine, et cette partie sera présentée avec l'ensemble des éléments précis lors de la DM1. Nous avons mis un budget de 150 k€.

D'autre part, nous travaillons sur l'élargissement du dispositif du fonds de solidarité du logement, pour les restaurateurs travailleurs non-salariés pour leur propre loyer. Nous avons beaucoup de retours de leurs parts qui sont dans des conditions précaires, difficiles.

La synthèse financière est de 500 k€, dont une participation de 410 k€ du Conseil départemental et 90 k€ du CDT.

M. BORDERIE. – Merci, Madame la Présidente. Jacques Bilirit, concernant ce plan de soutien au tourisme que nous avons vu en commission, j'ai évoqué le regret du retard que vous avez pris dans le soutien à l'hôtellerie et aux restaurants. Il y a un an, lors du premier confinement, on évoquait déjà notre demande de soutien vers ce secteur qui allait prendre de plein fouet la crise économique. Aujourd'hui, au troisième confinement, on y est encore, et ce sont bien évidemment eux qui souffrent le plus et qui souffrent encore. À l'époque, Christian Dézalos, tu t'en souviens bien, nous avions demandé 1 M€ pour pouvoir soutenir cette filière, et vous nous l'aviez refusé, par frilosité, sur le budget 2020 qui s'annonçait, avec les incertitudes sur les DMTO. Aujourd'hui on s'aperçoit que l'un de nous s'était trompé, et c'est bien regrettable. On aurait préféré que ce million d'euros soit investi chez nos restaurateurs plutôt que dans les marges bénéficiaires du budget 2020.

Ensuite, concernant le dispositif des 150 k€ que Jacques Bilirit nous a expliqué, je voudrais dire que là aussi, c'est vraiment en retard que vous vous y prenez, et c'est dommage, parce que dans une dizaine de jours les commerces vont rouvrir, et dans trois semaines (on l'espère tous) les restaurants avec leur terrasse. Le dispositif que tu évoques n'est toujours pas prêt, n'est toujours pas

signé, les conventions ne sont pas toujours faites avec les EPCI. Ce n'est pas dans deux mois que le dispositif sera efficace : il fallait s'y prendre bien avant. Je voudrais dire que la démarche qu'a faite l'Agglomération d'Agen se monte à 150 k€ pour pouvoir retourner à ce secteur économique l'impôt qui est dû au niveau des taxes de séjour. Je la compare avec les 150 k€ au niveau du Département et avec les 100 k€ que la CAGV (Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois) a mis en place en début d'année sur le budget d'investissement pour les commerces, de façon à faire le lien entre l'ancien dispositif FISAC et le nouveau qui n'arrivera qu'en fin d'année 2021. On voit bien que les EPCI sont beaucoup plus réactifs et généreux vis-à-vis de ce secteur que vous ne l'avez été et que vous ne l'êtes encore.

M. BILIRIT. – La demande qui a été faite de mettre 1 M€, ce n'était pas sur l'hôtellerie, c'était 1 M€ sur l'économie. Deuxièmement, je rappelle que ce sont les agglomérations et communautés de communes qui ont la compétence « immobilier d'entreprise » : ce n'est pas le Département. Quand tu dis que nous sommes en retard, pardon, mais c'est nous qui prenons l'initiative de faire quelque chose sur un secteur qui n'est pas de notre compétence, et c'est nous qui allons voir les agglomérations ou les communautés de communes pour conventionner avec elles. Je veux juste redire qui est responsable. Certaines agglomérations ont déjà pris des mesures pour exonérer de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) les métiers du tourisme ; l'agglomération que je préside a fait ce travail aussi. Chacun a pu faire avec les moyens qu'il a. Je crois qu'on ne peut pas dire que nous sommes en retard : c'est nous qui prenons l'initiative alors que ce n'est pas notre compétence.

M. CHOLLET. – C'est un débat intéressant. L'angoisse vient de la reprise. Les métiers de la restauration et de l'hôtellerie se demandent comment ils vont faire au début, parce qu'ils vont être assez impactés par les loyers et tous les PGE (Prêts Garantis par l'Etat) dont ils ont bénéficié et qui vont les mettre dans des situations difficiles. Est-ce que c'est un débat que vous avez eu avec eux ? Ils sont inquiets, au démarrage ils vont se retrouver criblés de dettes, et avec un poids lourd qui est le remboursement du PGE.

M. BILIRIT. – Nous avons eu ce débat avec l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie). Très clairement, là-dessus, nous aurons une incapacité d'intervention : c'est la Région qui a cette compétence. Nous sommes en train de voir avec la Région si des choses sont possibles. Par rapport à ce que tu disais, Jacques Borderie, nous allons essayer de mettre en place le régime avec une application à partir du 1er janvier 2021, pour ne pas pénaliser ceux qui vont faire les travaux.

M. BORDERIE. – Je te remercie d'avoir bien écouté ce que j'avais dit en commission.

M. BILIRIT. – Tu sais que je suis attentif.

Mme GONZATO-ROQUES. – Juste un petit complément d'information. Actuellement, et d'ailleurs cela a été activé pour un effet immédiat, il y a une révision du règlement intérieur du fonds social du logement pour déroger à la règle classique, c'est-à-dire permettre l'ouverture du FSL, une aide au logement, pour de nouvelles populations, de nouveaux corps de métiers, notamment les restaurateurs, qui peuvent activer le FSL soit pour le maintien dans le logement, soit pour l'accès au logement, même un logement professionnel.

M. BILIRIT. – J'ajoute, concernant le chèque solidarité tourisme, que le retour en termes de chiffre d'affaires est de 8 euros pour un euro que l'on investit. Près de 2 000 familles ont pu en bénéficier. Je trouve que c'est une mesure qui a très bien fonctionné. Les opérateurs touristiques nous ont dit qu'ils voyaient des familles qu'ils ne voyaient jamais.

M. LEPERS. – Est-ce que ce serait possible d'avoir un point de situation sur l'évolution du Center Parcs au niveau des travaux ? J'aurai aussi une demande, que j'adresse directement à vous, Madame la Présidente, concernant le Center Parcs. Nous y avons investi pas mal d'argent. On connaît bien le Lot, on connaît bien la Dordogne, on ne connaît pas beaucoup le Lot-et-Garonne alors que c'est l'un des plus beaux départements du Sud-Ouest. Nous avons injecté pas mal d'argent public pour ce

joli Center Parcs. Quand on va commencer à communiquer dans toute la France qu'il y a un nouveau Center Parcs, je préférerais que l'argent public des Lot-et-Garonnais serve plutôt à vanter le territoire du Lot-et-Garonne, la marque Lot-et-Garonne, que la marque Landes de Gascogne. Cela peut paraître anodin, mais nous avons l'occasion, l'opportunité de briller un peu partout en France suite à cette ouverture l'an prochain.

M. GIRARDI. – L'idée est que cela devienne une locomotive et que ce soit très porteur pour le Lot-et-Garonne. Il faut positiver les choses. Si l'on prend l'exemple du Center Parcs de la Vienne, il ne s'appelle pas le Center Parcs de la Vienne, mais le Center Parcs du Bois aux Daims. Mais aujourd'hui tout le monde dit que c'est le Center Parcs de la Vienne. Pour les autres départements, c'est comme cela. C'est-à-dire que le nom du site n'est pas la seule référence. Le territoire, c'est nous. À nous de savoir lier ce Center Parcs des Landes de Gascogne au Lot-et-Garonne.

Mme la Présidente. – Il me semble que sur le logo est marqué Lot-et-Garonne.

M. GIRARDI. – À nous d'être très vigilants dans la communication pour que le Lot-et-Garonne soit naturellement lié. Ce n'est même pas la peine de penser à un Center Parcs qui s'appellerait le Center Parcs du Lot-et-Garonne : il faut que le nom ait un petit cachet poétique, et c'est le Groupe qui choisit.

M. LEPERS. – C'est là que vous ne croyez pas à la marque Lot-et-Garonne. Cela va être encore une différence. Le Lot-et-Garonne est romantique. Ou alors on ne croit pas à notre marque ?

M. GIRARDI. – Il faut qu'on essaie de le greffer au maximum, dans toutes les brochures. Le Groupe est d'accord sur la démarche.

M. CAMANI. – J'ajoute un mot en tant que président de la SEM du Rieucourt. Vous avez raison, l'intitulé du Center Parcs des Landes de Gascogne comporte Lot-et-Garonne en dessous. On verra forcément la destination Lot-et-Garonne. On n'a pas attendu que Monsieur Lepers s'inquiète du problème pour imposer cette demande. Vous avez posé des questions sur l'avancement des travaux. On a vu beaucoup de choses dans la presse, tout et son contraire. Les choses avancent bien. Il y a eu un report de certains chantiers du fait du report de la date d'ouverture due au Covid. Certains chantiers étaient en avance, il y a eu un étalement du planning sur les parties du chantier qui étaient trop en avance, pour la simple et bonne raison que Pierre et Vacances ne veut pas terminer les travaux six mois avant d'engager les locations. Tout le monde peut comprendre ce problème. Donc les choses se passent très bien. Raymond Girardi, Jacques Bilirit et moi allons assez souvent visiter l'avancement du chantier. Tout se passe bien pour l'instant. On voit les équipements collectifs qui sont sortis de terre. La piscine est en cours de couverture. Le planning des travaux a été rééchelonné. Le Groupe continue et nous suivons le chantier. Nous avons la confirmation qu'il ouvrira bien au premier semestre 2022.

M. GIRARDI. – En complément de ce que vient de dire Pierre Camani, nous avons quand même négocié sur le fait que l'on a sur le site un bâtiment qui sera géré par le service touristique des Coteaux et Landes de Gascogne. Des personnes sont là pour mettre en valeur tout ce qui existe en Lot-et-Garonne, les choses à visiter dans le département. Nous aurons ainsi un contact direct avec tous les touristes pour les tenir informés. Ce n'était pas gagné au départ. Ils nous construisent donc un bâtiment, à l'intérieur du site et dont nous allons gérer le fonctionnement, à l'endroit où il y a eu le plus de passages.

M. CAMANI. – Je rappelle qu'il a toujours été prévu une vitrine touristique, gérée par le Comité départemental.

Mme SUPPI. – Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole. J'aimerais ajouter un petit mot. Nous sommes tous très attachés à notre territoire. Moi, venant de l'Albret, je suis maintenant dans le Villeneuvois et j'y suis très attachée. Je connais aussi le Marmandais, le Tonneinquais, et je pense qu'en tant que conseillers départementaux nous devons tous être très attachés au Lot-et-

Garonne, que nous avons tous dans notre cœur. Monsieur Girardi, par rapport au nom, ce qui me gêne un peu, c'est « Landes » de Gascogne. La Gascogne, oui, absolument, mais « Landes » me gêne. Forêts de Gascogne, oui. Mais j'ai bien compris qu'il y avait le nom du département sur le logo. Mais les mots ont un sens et je pense qu'il est important, à travers les mots, de porter l'image de notre territoire en France et à l'étranger.

Mme la Présidente. – Une autre présentation sur la feuille de route de l'économie sociale et solidaire.

M. BILIRIT. – Pour ce qui est de ce travail, je vais laisser Jean-Luc Giordana faire la présentation. Je vais juste rappeler que nous avons commencé ce travail par des états généraux, auxquels beaucoup de monde a participé. D'un avis commun, ce travail a été très intéressant. Tout le travail réalisé avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire nous amène aujourd'hui à avoir une feuille de route.

Mme GONZATO-ROQUES. – Vous savez que ce sujet est transversal dans nos différentes commissions, puisque l'expression « sociale et solidaire » est accolée à « économie ». Lors de l'élaboration de cette feuille, il a été très important de réaffirmer le caractère véritablement économique de cette activité, c'est-à-dire que l'on peut faire de l'économie avec un esprit solidaire et social. Rappelons que cela concerne 14 000 salariés dans le Lot-et-Garonne, quasiment 15 % de l'emploi salarié. 1 400 structures très différentes vont être considérées, étiquetées comme de l'économie sociale et solidaire : de l'association culturelle à la coopérative agricole. On voit que cette économie sociale et solidaire, dans laquelle le Département est investi depuis des années, peut-être de façon moins structurée que ce qui est proposé aujourd'hui, est un des leviers importants dans la situation que nous vivons pour relancer certains pans de l'économie.

Présentation d'un diaporama (Cf page 106)

M. GIORDANA. – Bonjour tout le monde. Cela fait plus d'un an que l'on travaille sur ce sujet de l'économie sociale et solidaire. Un plan de soutien au tourisme avait été pensé l'an dernier. Nous avions également commencé à réfléchir pour soutenir les structures de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) parce que la crise sanitaire a impacté lourdement ces structures, qui sont souvent un peu fragiles en termes de trésorerie. Un travail prospectif a déjà été réalisé en 2020, vous vous en souvenez, nous avions fait une première intervention l'an dernier pour essayer de les soutenir de façon immédiate. La feuille de route va installer un soutien un peu plus pérenne de ce monde de l'ESS, qui est hétéroclite. Les états généraux qui se sont déroulés en septembre 2020 nous ont permis de commencer à structurer cette feuille de route, qui a été largement partagée avec l'ensemble des acteurs. Aujourd'hui, nous vous proposons d'entériner notre feuille de route départementale, qui tient compte de ce qui est déjà réalisé.

La définition de l'économie sociale et solidaire est simple : avoir une finalité d'intérêt général collective, une gouvernance démocratique, une lucrativité limitée, un ancrage territorial, une libre adhésion. Le Département a déjà des politiques sectorielles déjà très abouties en matière sociale, en soutien au sport, à la culture… L'idée de la feuille de route est que le soutien soit un peu plus encadré. L'an dernier, nous avions pu soutenir des structures de l'ESS grâce à un appel à projets que nous avions lancé ; vous vous en souvenez tous.

La feuille de route est orchestrée autour de cinq axes, enjeux forts : ESS vecteur de solidarité territoriale, ESS en faveur du développement économique, ESS moteur de la transition énergétique et écologique, ESS heure de la reconnaissance, ESS au cœur de la commande publique.

Nous avons bâti un programme avec 17 actions d'animation et 4 dispositifs financiers qui vont nous permettre d'intervenir dès 2021 et en prolongement sur les années futures. Le budget inscrit est de 447 k€ pour essayer d'accompagner ces structures de l'ESS.

Quand on parle de solidarité territoriale, on va bâtir par exemple un vade-mecum de l'ESS

dans le 47, un document clair, synthétique, pédagogique, qui permettra à tout un chacun de pouvoir bien identifier de quoi on parle et quels sont les dispositifs qui peuvent venir en soutien de ces structures.

Il faut avoir un portage politique fort, il faut afficher et affirmer des valeurs. Une charte de l'ESS existe depuis 1985, qui a été revue et corrigée.

Un troisième élément dans la solidarité territoriale consiste à structurer et animer le réseau des acteurs, des associations culturelles, sportives, d'insertion… Elles sont en demande de pouvoir appartenir à un réseau animé, que l'on puisse se faire rencontrer les acteurs, qu'il y ait des temps d'échange entre eux et aussi de l'information descendante et ascendante, pour corriger nos politiques si besoin.

Un quatrième point vise à soutenir la création d'espaces d'intermédiation et d'innovation territoriale. Il était difficile de trouver un terme générique qui comprend les tiers lieux, les espaces de co-working, les centres d'innovation ou d'expérimentation, les fablabs, les living labs… Il existe plusieurs termes aujourd'hui, et la seule chose qui les caractérise est qu'ils sont créateurs de valeur ajoutée sociale et territoriale. Il faut que l'on puisse travailler avec ces structures innovantes, où je pense qu'il y a beaucoup d'inspiration à aller chercher. L'idée est de contractualiser avec elles, de les soutenir et d'avoir des objectifs écrits et partagés.

Autre élément vecteur de solidarité territoriale, on considère qu'il est important aujourd'hui de faire découvrir l'ESS à nos collégiens. Nous verrons cela avec nos collègues de la DST. Deux opérations sont déjà identifiées. L'une, que nous réalisons tous les ans, s'appelle « De firme en firme ». L'idée est de pouvoir mettre des structures de l'ESS dans les entreprises qui participent à cette opération. Nous pourrons organiser d'autres opérations auprès des collégiens, par exemple une bourse au stage, avec des structures de l'ESS offrant des stages.

Le deuxième grand enjeu est en faveur du développement économique. Nous allons soutenir et accompagner l'émergence de nouvelles structures solidaires, accentuer notre soutien à des structures comme l'incubateur ATIS et comme France Active. Nous allons de nouveau lancer un appel à projets, peut-être en le ciblant sur des dimensions écologico-énergétiques, en réponse à la mission d'information qui a été réalisée.

Nous allons soutenir la création de SCOP et SCIC, des sociétés coopératives dans lesquelles une personne peut prendre une part, et il existe déjà des primes régionales en ce sens ; nous visons là un public particulier, celui qui dépend de nos compétences directes, c'est-à-dire les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi, voire les étudiants, pour voir si l'on peut les aider à franchir le cap.

Autre demande issue des états généraux, nous allons aider à former à la transition numérique, qui est compliquée dans ces structures. L'idée est de travailler avec le Campus Numérique.

Pour la transition énergétique et écologique, nous allons mettre en place un dispositif de soutien du tourisme durable et social. C'est en lien avec les chèques de solidarité tourisme. Une deuxième action vise à accompagner les entreprises pour promouvoir cette transition, par exemple en demandant à des groupements d'entreprises de prendre en compte la notion d'ESS dans leur travail d'animation et de formation.

Nous souhaitons accompagner les acteurs en faveur d'une agriculture durable. Nous demandons aux structures soutenues aujourd'hui de faire un effort sur cette notion. Nous soutenons aussi les associations de développement durable, avec nos collègues de la direction du Développement durable, et nous les soutiendrons un peu plus.

L'ESS heure de la reconnaissance : les structures ont dit, de façon récurrente, qu'elles n'étaient pas connues ou reconnues. Il y a une méconnaissance, les gens ne savent pas que ces

structures existent et ils ne savent pas quelle est leur capacité à créer de la valeur ajoutée. L'idée est de continuer à les réunir, à les animer. Nous allons continuer nos états généraux, que l'on appellera les assises annuelles de l'ESS, sur des thématiques ciblées, pour créer du lien et du réseau entre toutes ces structures et les institutions qui seront partenaires.

La création d'une dynamique ESS au niveau régional et national passe notamment par le conventionnement avec des structures. Il existe des réseaux comme le RTES (Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire) et la CRESS (Chambre Régionale de l'économie Sociale et Solidaire), et il est intéressant d'aller chercher les compétences et les informations auprès de ces réseaux. Nous conventionnerons sur des objectifs communs. Nous sommes aussi en train de travailler avec la Banque des territoires.

Nous vous proposons de désigner un élu ou une élue référent.e dans les commissions, sachant aussi que l'ESS est transversale. L'idée est que l'on puisse identifier un référent élu dans chaque commission pour être le relais de l'ESS, pour acculturer un peu plus.

Former les agents et les élus départementaux sur l'ESS est aussi quelque chose d'intéressant.

Nous avons commencé à rendre les structures de l'ESS visibles sur Internet. Nous avons fait une cartographie des structures en Lot-et-Garonne et allons la compléter.

Enfin, l'ESS au cœur de la commande publique signifie que ces structures sont aussi des entreprises capables de délivrer des produits et des services, mais elles sont mal connues et elles connaissent assez mal les institutions et collectivités qui lancent des marchés publics. L'idée est de travailler, chez les uns et les autres, pour améliorer cette connaissance, pour donner un meilleur accès aux marchés publics des collectivités et avoir une meilleure connaissance des produits, des services et des prestations qui sont fournies par les structures de l'ESS, et pour faire appel à elles.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions sur cette présentation ?

Mme DUCOS. – Je ne suis pas forcément très à l'aise parce que c'est un secteur qui est important, à développer, et qu'il y a une méconnaissance. Vous nous présentez cette feuille de route, qui est un outil très dense et complet, qui est très fourni, mais je trouve que la notion est peut-être trop généraliste et que l'on a du mal à saisir où est le meilleur chemin pour que cela devienne réalité sur le territoire. Il y aura peut-être besoin d'un support un peu plus synthétique. Je ne sais pas comment cela peut contribuer de manière plus forte au dynamisme économique local. Il y a eu ces états généraux, ces journées qui ont permis de rassembler les idées. Vous vous êtes appuyés sur l'expertise de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), qui vous a un peu accompagnés dans le montage de ce schéma. Mais est-ce que cet ensemble n'est pas trop généraliste et trop régional ? Comment va-t-il pouvoir s'adapter de manière très concrète, se décliner sur le territoire du Lot-et-Garonne ? Je ne suis pas très à l'aise sur la mise en place.

Mme GONZATO-ROQUES – Les états généraux ont été un lancement public, une image forte et un temps de rencontres important tout d'abord pour les structures de l'économie sociale et solidaire et dans la communication qui a pu en être faite. L'étude de la CRESS a permis de poser un diagnostic très précis, documenté, sur l'état de l'économie sociale et solidaire. Cette feuille de route a été élaborée en concertation avec 100 structures locales, départementales. Si l'on prend le temps de lire les 50 et quelques pages du document, il va y avoir une déclinaison très pratique. Je vous invite à lire notamment à partir de la page 23 les dispositifs, avec un accompagnement financier du Département, où l'on voit quels sont les publics ciblés, comment se rapprocher des services pour une aide logistique ou un montage de dossier. C'est un sujet qui est vaste, et même s'il n'est pas nouveau, il est récemment mis en lumière en région et dans le département. Cette feuille de route est vraiment pragmatique et facilement applicable.

Mme KHERKHACH. – Je partage assez ce que vient de dire Laurence Ducos sur la complexité et le manque de visibilité par rapport à cette feuille de route, sans remettre en question le travail qui a été fait par les services et l'ensemble des acteurs. C'est bien là le sujet, il n'y a que les acteurs de l'ESS qui s'y retrouvent, qui comprennent quelque chose. L'idée est que chacun d'entre nous, ici, sache comment s'approprier ce bel outil qui est l'ESS sur son territoire. Je ne connais pas toutes les associations et je vois qu'elles n'interviennent pas sur l'ensemble du Lot-et-Garonne. C'est une préoccupation que l'on doit partager, pour vulgariser l'ESS, parce que ce sont les élus qui sont les meilleurs ambassadeurs de l'ESS sur leur territoire. À un moment donné il faut que nous soyons associés, même si j'ai bien vu votre volonté de nommer un référent élu départemental par commission.

Ce qui me dérange dans cette feuille de route, plus exactement ce que je ne vois pas, c'est la connexion avec le plan départemental de l'insertion 2021, qui doit pour moi, à partir de la photo de l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, dresser un bilan, un diagnostic, et partager un plan d'action concerté pour les six ans à venir. J'ai du mal à voir la connexion de l'ESS avec le PDI (Programme Départemental d'Insertion). On ne peut que souscrire à tout ce que vous proposez là, mais il manque cette connexion.

Je reviens un peu en arrière, j'ai oublié de le demander à Monsieur Bilirit quand il a parlé du plan tourisme. À un moment, vous avez parlé de « tourisme humain », expression que j'ai du mal à comprendre et qui est sujette à être un peu ambiguë. Il faudrait peut-être trouver une autre formulation.

M. BILIRIT. – Mon collègue Nicolas Lacombe me fait remarquer que le tourisme humain est le contraire du tourisme inhumain. C'est une campagne autour des valeurs humaines. Mais ce n'est pas ce qui sera affiché.

Pour revenir sur l'ESS, oui c'est un secteur qui est difficile à appréhender, puisqu'il comprend aussi bien le Crédit Agricole que l'entreprise d'insertion. Nous n'allons pas nous occuper du Crédit Agricole, des mutuelles ou de Terres du Sud dans ce cadre-là. Nous allons nous occuper du vivier d'entreprises qui se créent autour de ce thème. C'est pour cela que le vade-mecum va être intéressant, parce qu'il va nous permettre de préciser ce sur quoi nous voulons aller. Le gros travail avec les opérateurs aux états généraux consiste bien à voir comment les choses peuvent se créer. Nous sommes en train de créer quelque chose, et ce faisant nous allons découvrir des choses. Nous nous appuyons sur des expériences qui ont déjà eu lieu. La Région Aquitaine a été la première à partir sur cette notion d'économie sociale et solidaire, nous avons donc regardé de qu'elle a fait et nous avons fait plus que décliner. Nous avons regardé les outils qu'elle a mis en place. Nous participons déjà à l'incubateur ATIS depuis deux ans, nous avons dit que nous voudrions une antenne. Nous finançons en partie une personne qui est sur le département et qui accompagne chaque année une dizaine de projets d'incubation autour de l'économie sociale et solidaire. Cela touche plein de secteurs et cela peut donner l'impression d'être touche-à-tout, mais quand vous lisez bien le dossier, en fait on voit bien que les choses sont très précises et que l'on donne la chance à certaines structures de pouvoir émerger, de pouvoir embaucher, alors que jusqu'à présent ce n'était pas forcément le cas. Le travail que nous avons tous à faire aujourd'hui est de nous imprégner de cette notion. C'est clairement un travail, qui va prendre plusieurs mois et plusieurs années. Je laisse Christine Gonzato-Roques répondre sur le plan départemental d'insertion.

Mme GONZATO-ROQUES – Le plan départemental de l'insertion va bientôt devoir être revu. C'est bien entendu l'une des composantes importantes, il est important de faire le lien avec le PDI, mais ce n'est pas un lien automatique : l'économie sociale et solidaire n'est pas que de l'insertion, même si cela a tout son sens de faire du lien. Par exemple, jusqu'à présent, quand la commission Développement social accorde des subventions à des structures de l'économie sociale et solidaire, c'est la plupart du temps avec un engagement à embaucher ou à travailler avec le public que nous prenons en charge au Département, par exemple des allocataires du RSA ou des jeunes qui sortent de l'ASE. Il existait déjà un lien avec les structures par rapport au service rendu à ce public dont le Département a l'accompagnement comme champ de compétence.

M. GIORDANA. (Directeur général adjoint du développement touristique, agricole, de l'économie et de l'environnement) – La feuille de route de l'ESS a été élaborée conjointement avec les collègues de la DDS. Les notions liées à l'insertion ont bien été prises en compte.

M. MASSET. – Madame la Présidente, chers collègues, pour répondre à Madame Ducos, pour saisir l'esprit, la philosophie de l'ESS et comment elle est traduite par l'action, c'est le cas de ce qui s'est déroulé à Valorizon. Un espace du bâtiment a été consacré à l'ESS. Des entreprises, sous diverses formes, s'engagent sur une finalité d'intérêt collectif ou général, une gouvernance démocratique, une lucrativité limitée, un ancrage territorial avec une mobilisation citoyenne. On retrouve aujourd'hui quatre entreprises au niveau de Valorizon, où près de 7 000 mètres ont été dédiés. La collectivité fait aussi un effort sur le mètre carré en termes de refacturation des loyers. Je vous invite à venir voir un espace concret social et solidaire au cœur de Valorizon, qui connaît aujourd'hui un véritable succès, avec des demandes très fortes. L'économie circulaire donne aussi une dimension supplémentaire. Il existe un véritable élan et vous seriez surpris du nombre d'acteurs concernés.

Mme la Présidente. – Je crois que c'est vraiment l'heure de la reconnaissance. C'est une demande de leur part. 1 400 structures existent dans le Lot-et-Garonne et demandent à être véritablement reconnues comme entreprises de l'économie. Plusieurs structures viennent de s'installer sur l'écoparc de Damazan. J'ai rencontré encore dernièrement Jean-Marie Tovo, qui a la volonté, au travers de son cluster d'économie circulaire et de valorisation des matériaux, de mettre en place un site de formation qui sera à destination le plus souvent de demandeurs d'emploi, pour travailler sur son secteur. Je crois que c'est non pas une économie en devenir, parce qu'elle existe depuis longtemps, mais qu'il faut valoriser et reconnaître.

Je vous propose maintenant de voter les rapports 3002, 3003 et 3004, parce que le directeur de l'ENAP souhaite que l'assemblée fasse une photo, puis nous aurons le repas.

Mme la Présidente. – Je passe la parole à Jacques Bilirit pour la présentation des deux derniers rapports de la commission.

M. BILIRIT. – C'est Pierre Camani qui va présenter la partie sur le numérique.

Présentation d'un diaporama (Cf page 112).

M. CAMANI. – Je vais faire un point rapide sur le déploiement du numérique, qui est un dossier d'aménagement du territoire extrêmement important. L'attente de haut débit et de très haut débit est forte. Cette carte montre l'état du déploiement en fibre optique en Lot-et-Garonne. 53 communes sont en commercialisation : cela veut dire que vous pouvez vous abonner à la fibre soit sur la totalité de la commune, quand on est en réseau d'initiative publique, soit sur une partie de la commune, quand on est en réseau AMEL, parce que l'AMEL a démarré plus tard et que la complétude n'est pas assurée. Mais les choses avancent très vite. Hier, certains d'entre vous ont participé à une réunion en visioconférence organisée avec l'opérateur Orange pour expliquer aux élus la procédure de l'AMEL. 113 communes sont en travaux, et 90 sont en étude avant travaux. Dans les trois, six ou neuf mois après le lancement de l'étude, les travaux vont suivre. Cela représente 244 communes, 80 % des communes du Lot-et-Garonne : c'est dire l'évolution rapide, la montée en puissance dans le développement de la fibre optique. Ce que vous voyez en bleu, ce sont les communes où les travaux commenceront en 2022, et en gris clair, celles où les travaux commenceront en 2023.

En 2020, nous étions à un niveau de déploiement de 30 % des prises fibre en Lot-et-Garonne : 67 000 prises, contre 41 000 en 2019, et 17 000 en 2018. Le démarrage est toujours lent, du fait d'un process industriel, mais aujourd'hui nous avons atteint une capacité qui nous a permis de produire près de 27 000 prises, et en 2021 il va en produire encore plus, pour terminer sur une couverture complète en 2024. Ce tableau représente les 14 communes déployées par Orange, le

réseau d'initiative public et la zone AMEL, qui a mis du temps à démarrer parce que nous avons eu la signature de l'État très tardivement, en juin 2019.

Nous avons l'idée d'ouvrir un numéro vert pour que les Lot-et-Garonnais puissent appeler pour résoudre leurs problèmes d'accès à un bon débit Internet. Aujourd'hui, il existe partout en Lot-et-Garonne un bon débit Internet, plus de 8 mégas ; le très haut débit, c'est plus de 30 mégas. Aujourd'hui, il existe partout dans le département une solution de plus de 8 mégas, que ce soit par l'ADSL (75 à 80 % des Lot-et-Garonnais), par le Wi-Fi haut débit départemental, par la 4G fixe, par le satellite (la dernière génération rend un très bon service à un coût abordable, avec des offres à 100 mégabits). Il existe des offres de fibre spécifiques pour les entreprises. On constate que des entreprises ou des particuliers ont des problèmes d'accès alors qu'il existe des solutions, donc je rappelle que nous avons un service au Département, qui répond à ces appels et qui se déplace : Frédéric Mandis et Farah Bireau suivent cette problématique et répondent à toutes les questions qui leur sont posées concernant Internet ou la téléphonie fixe ou mobile. Encore une fois, aujourd'hui vous pouvez avoir du très bon débit partout, en attendant de bénéficier de la fibre. J'en profite pour saluer le service informatique du Département, dirigé par David Belbès ainsi que le service de Lot-et-Garonne Numérique, qui déploie un travail assez exceptionnel. Je veux saluer plus particulièrement David Belbès et le chargé de mission, Frédéric Mandis, qui, dans ce domaine comme dans d'autres, font un excellent travail.

Tous les deux s'occupent aussi de l'inclusion numérique. Je ne vais pas m'étendre sur le dossier, vous en avez entendu parler, le Lot-et-Garonne est très à la pointe dans cette inclusion. Je vous invite à lire la note, qui est très précise. Nous organisons des webinaires, quelque chose de très innovant, qui sont les « jeudis de l'inclusion numérique » et qui ont un très grand succès. En quoi consistent-ils ? Nos partenaires, les services du Département, en particulier les services sociaux, la CAF, la MSA, tous les organismes sociaux, l'opérateur Orange, participent à ces travaux et forment les aidants numériques pour faire en sorte que nous puissions contribuer à atténuer cette fracture, la difficulté d'accès pour certaines populations.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des interventions sur ces deux dossiers ?

Mme GONZATO-ROQUES. – Pierre Chollet parlait de la difficulté quelquefois à trouver la bonne solution alors que la solution existe pour se connecter. Je voudrais juste dire que le Département a répondu à un appel à projets, lancé par l'État, pour des conseillers numériques. Nous avons eu l'accord pour quatre conseillers numériques. Parmi leurs missions, il y a l'accompagnement, en concertation avec Lot-et-Garonne Numérique, des Lot-et-Garonnais dans la recherche de solutions d'accès à la connexion Internet. Ensuite, vous avez dans la note les éléments qui relèvent de la solidarité et de l'inclusion ; je pointerai juste l'élargissement de la prescription des pass numériques à des gens autres que les travailleurs sociaux du Département, la CAF ou la MSA, mais aussi à des CCAS qui assurent le suivi du RSA. Je mentionne également un lien peut-être avec le secteur de l'enseignement. Avec cette période Covid, nous avons vu la difficulté pour certaines familles à manier l'outil informatique pour permettre à leur enfant de poursuivre le parcours pédagogique.

M. BORDERIE. – Merci bien. Monsieur Camani, je voudrais juste rappeler que les solutions que vous nous présentez existent certainement, mais que des problèmes persistent dans des zones blanches téléphoniques et numériques. Dans nos territoires, on entend des gens qui n'ont pas de réception, qui contactent Lot-et-Garonne Numérique, il y a des allers-retours de solutions, mais à l'arrivée cela ne fonctionne toujours pas.

Deuxièmement, on s'en est ouvert sur le Villeneuvois quand vous êtes venus nous visiter, en décembre je crois. Nous avons été surpris du doublement de la cotisation annuelle à Lot-et-Garonne Numérique. Nous payions 5 540 € en 2020 et nous vous avons versé 9 050 € au cours du premier semestre pour 2021. J'aimerais avoir un bilan pour nous expliquer réellement cette nouvelle ressource. Est-ce que toutes les collectivités vous l'ont versée, ont accepté le deal que vous avez proposé ? Est-ce que vous êtes à l'équilibre ? Le doublement ne s'est accompagné d'aucune explication ni d'aucun bilan.

M. CAMANI. – L'opposition fait de l'opposition, mais c'est dommage sur ce sujet. Je répète qu'il existe une solution pour tout habitant du Lot-et-Garonne. Même pour celui qui n'a pas de solution hertzienne a *in fine* une solution satellite, et vous savez que le Département apporte une aide de 150 € pour aider les Lot-et-Garonnais qui sont obligés de s'abonner au satellite. Ils sont peu nombreux, mais il y en a. Vous êtes bien le seul à me remonter que nos techniciens ne trouvent pas de solutions. Je ne vais pas vous faire la liste des citoyens ou des entreprises – j'aurais dû demander à Monsieur Mandis, il peut vous en fournir une liste importante, et vous connaissez des chefs d'entreprise qui ont trouvé des solutions grâce à l'intervention du Département et de ses agents. Je pourrai vous fournir la liste si vous le voulez, ne serait-ce que sur les six derniers mois, du nombre d'élus, y compris de votre camp, qui reconnaissent ce travail. Vous interrogerez le maire de Monsempron-Libos.

Sur l'augmentation, de grâce, Jacques Borderie, nous sommes sur un dossier à 200 millions d'euros ! Nous sommes sur un dossier où Lot-et-Garonne Numérique a fait en sorte que le département est quasiment le seul en France à avoir ce niveau de participation. Je voudrais vous rappeler que les intercommunalités participent à hauteur de 15 € la prise déployée sur l'ensemble de leur territoire. Je rappelle que le Département met 14 M€, la Région 14 M€, l'État 25 M€. La participation moyenne des intercommunalités en France, en particulier en Charente, est entre 300 et 400 € la prise ; nous sommes à 15 € en Lot-et-Garonne. Pourquoi avons-nous fait cela en Lot-et-Garonne ? Parce que nous avons bien vu que nous avons des intercommunalités rurales qui ont une faible capacité d'investissement. Contrairement à ce qu'a fait la Charente, nous n'avons pas voulu mobiliser toutes les capacités d'investissement des intercommunalités pendant les cinq ou dix ans de déploiement, comme c'était prévu initialement. La participation est donc très faible. Pour le fonctionnement, vous connaissez le sujet puisque votre collègue d'Agen est membre du syndicat Lot-et-Garonne Numérique. Madame Brandolin-Robert, si elle écoutait un peu, pourrait vous préciser les choses. Nous avons augmenté la participation en fonctionnement en 2020. Vous avez été la seule à ne pas voter cette augmentation de fonctionnement, qui est epsilon, parce que le déploiement s'effectue avec très peu d'agents. Nous avons augmenté la participation en 2020 suite à la signature de l'AMEL, parce qu'il nous a fallu recruter deux techniciens pour suivre les déploiements de Lot-et-Garonne Numérique et celui de l'AMEL. La carte que je vous ai montrée tout à l'heure montre que le déploiement va très vite et qu'il faut avoir des agents sur le terrain. Nous n'en avons que deux pour suivre ce que font les entreprises. Effectivement, la participation est passée de 5 000 à 9 000 € pour l'Agglomération de Villeneuve, mais excusez-moi, le Département participe à hauteur de 125 000 €, la Région également. Le Département et la Région ont pris la grosse part de la charge, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, justement pour éviter aux territoires ruraux d'avoir à participer d'une manière trop importante. C'est pour cela que je ne comprends pas trop ce type de demande et de critique.

M. BORDERIE. – Ce n'était pas prévu au départ. Vous ne l'avez jamais présenté. Quand vous avez présenté le dispositif au départ, c'était sur la base des 5 540 €. Il n'y avait pas l'information que le montant doublerait deux ans plus tard parce que vous auriez un nouveau besoin.

M. CAMANI. – Donc vous nous remerciez parce que nous avons démarré sur la base de 90 € l'investissement des collectivités, que nous avons réduit à 45 € puis à 15 €. Donc vous nous remerciez ? Merci bien.

M. BORDERIE. – Ce n'est pas le sujet, Monsieur Camani. Vous le savez bien. Vous ne voulez pas entendre ce que j'essaie de vous faire comprendre. Mais ce n'est pas grave.

Mme la Présidente. – Y a-t-il d'autres interventions sur ces deux dossiers ? Nous prenons acte du rapport 3005 et votons sur le 3006.

RAPPORT N° 3002

PLAN DE SOUTIEN AU TOURISME EN LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3003-4005-1010

FEUILLE DE ROUTE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3004

CREATION D'UN GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) CAMPUS NUMERIQUE 47

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :
- ***M. Cassany (a donné pouvoir à M. Borie)***
- ***Mme Gargowitsch (a donné son pouvoir à Mme Gonzato-Roques)***
- ***Mme Lamy (a donnépouvoir à M. Dézalos)***
- ***Mme Tonin (a donné pouvoir à M. Masset)***

RAPPORT N° 3005

DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES EN LOT-ET-GARONNE

L'assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 3006-1011

POINT D'AVANCEMENT SUR LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE D'INCLUSION NUMERIQUE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote des rapports 3005 et 3006-1011:
- ***M. Cassany (a donné pouvoir à M. Borie)***
- ***Mme Lamy (a donné pouvoir à M. Dézalos)***

- Mme Tonin (a donné pouvoir à M. Masset)
- Mme Besson (a donné pouvoir à M. Borderie)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

Présentation d'un diaporama (Cf page 115)

Mme GONZATO-ROQUES – Je vais en quelques minutes vous donner une photographie de la situation actuelle dans le champ des compétences qui m'ont été confiées, c'est-à-dire le développement social, l'insertion et l'habitat, ce que l'on a coutume d'appeler les solidarités humaines. Je vais aussi mettre en perspective les réponses apportées par notre collectivité au regard des enjeux exacerbés avec la crise sanitaire, sociale et économique que nous traversons et que certains d'entre nous vivent plus durement que d'autres.

La DDS doit répondre cette année à plusieurs enjeux : une augmentation substantielle du nombre d'allocataires RSA et du montant de l'allocation payée ; une situation particulière des EHPAD, qui ont accueilli moins de résidents pour certains et qui ont eu des dépenses supplémentaires, notamment dues au remplacement de personnels, l'achat d'équipements ; la mise en œuvre de l'avenant 43 de la convention collective de l'aide à domicile, qui revoit les classifications et les rémunérations des services d'aide à domicile ; la mise en œuvre d'une campagne de vaccination à destination des personnes âgées ou isolées ou dans certains établissements qui dépendent du Département, comme les résidences autonomie, les MARPA et les foyers de vie où vivent des personnes porteuses de handicap.

Tout d'abord, quelle réponse le Département, dans le cadre de son budget, apporte à ces enjeux ? Comme vous le voyez, le budget du développement social est surtout un budget de fonctionnement : près de 237 M€, avec une augmentation de 3,92 % de BP à BP. Traditionnellement, le camembert se découpait en 4 parties égales : l'autonomie (regroupant personnes âgées et personnes porteuses de handicap), l'insertion (RSA et toutes les actions d'insertion), la famille (la protection de l'enfance. On voit aujourd'hui que l'insertion, de par l'augmentation du RSA, arrive à un tiers de ces dépenses.

Concernant le RSA, entre 2019 et 2020, le nombre d'allocataires et le montant payé de l'allocation ont augmenté de 6,5 %. Au regard des premiers mois de 2021 et des conséquences de la réforme annoncée pour l'assurance chômage mise en œuvre en juillet prochain, il a été prévu une inscription au titre de l'allocation RSA de +4,6 M€, soit une augmentation de 7,5 % par rapport au compte administratif 2020.

Concernant l'autonomie, je mettrai l'accent sur deux actions principales qui vont être mises en œuvre en 2021 pour un montant de plus de 2,5 M€ : d'une part, l'accompagnement des services d'aide à domicile. L'avenant 43 doit permettre la revalorisation des salaires dans les SAD et devrait être mis en œuvre à compter du 1er octobre prochain. Le Département entend d'ores et déjà s'engager en inscrivant au budget 1,5 M€ supplémentaire pour accompagner la hausse du tarif horaire d'intervention, et nous arriverions donc à un tarif horaire de 22 € à partir d'un tarif socle de 20,51 €. La participation de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) est pour les « bonnes pratiques », c'est-à-dire pour les SAAD qui sont engagés dans des CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens).

Le deuxième point que je voulais souligner est l'aide aux EHPAD. Un rapport spécifique traite de ce sujet, il est présenté à cette session. Afin de pouvoir aider financièrement les EHPAD qui se trouveraient en situation financière difficile en raison de la crise sanitaire, le Département prévoit 1 M€ supplémentaire, dont une enveloppe de 588 k€ qui pourront être attribués au titre de la dotation APA en établissement.

Quelle est la politique à venir ? Quand on regarde les chiffres bruts de l'année 2020, nous ne voyons pas d'augmentation des demandes relatives aux prestations délivrées : l'APA, la PCH, les aides financières. L'augmentation du nombre d'allocataires du RSA avait déjà commencé fin décembre, même s'il va s'accélérer et suivre en décalage la courbe du chômage. Depuis début 2021, des besoins commencent à émerger pour des personnes jusqu'alors inconnues des services sociaux. On voit notamment des travailleurs indépendants, des professionnels de la culture, des commerçants, des restaurateurs, des étudiants, qui théoriquement relèvent de la compétence de l'État par le CROUS, mais qui viennent nous voir en CMS, et bien entendu nous répondons à leurs demandes. Face à ces nouveaux publics, nous faisons évoluer nos règlements d'aide, notamment le FSL (Fonds de solidarité pour le logement), actuellement modifié et ouvert à d'autres personnes éligibles. Je parlerai aussi du fonds d'aide à la jeunesse, dont nous allons voir un rapport pour modifier son règlement intérieur et le mettre en accord avec les nouveaux besoins de la population.

Je ne peux pas terminer mon intervention sans vous parler de la politique du logement du Département. Je vous rappelle que le Lot-et-Garonne est classé 22e département le plus pauvre de France en termes de revenus des ménages, malgré tous ses charmes et tout ce que l'on peut mettre en œuvre pour le rendre de plus en plus attractif, vivant et moderne. L'enjeu du logement est majeur. On sait que 80 % des locataires du parc privé du Lot-et-Garonne pourraient prétendre à un logement social, que 60 % des ménages ne paient pas l'impôt sur le revenu. Nous cherchons une solidarité humaine et territoriale afin que chaque foyer puisse accéder à un logement de qualité, notamment en termes énergétiques. L'enjeu du logement est donc multiple : social et sociétal et aussi un enjeu d'aménagement du territoire.

Le Département apporte des financements à la production de logements sociaux. En 2019, nous avons voté un changement dans les critères d'accompagnement des logements sociaux pour les rendre plus verts, plus accessibles, plus solidaires, plus ancrées au cœur de nos villes et de nos villages. Le Département se positionne aussi comme une collectivité stratège en gérant et en portant les plans, notamment le plan départemental de l'habitat ainsi que celui de l'action pour le logement des personnes défavorisées.

Concernant les politiques à venir, je ferai un focus sur ce que l'on appelle le parcours résidentiel, notamment l'habitat partagé, avec un appel à projets qui se fera lors du dernier trimestre 2022 pour permettre à des personnes âgées ou porteuses de handicap ou autres d'avoir une possibilité d'habitat partagé dans des lieux autres, entre le domicile et l'EHPAD.

N'oublions pas aussi que le logement engage le secteur du bâtiment. Il faut aussi soutenir ce secteur par cette activité.

Je parlerai aussi de l'aide aux communes par le dispositif AT47, mis en place par le Département, qui permet aux communes de travailler sur leurs projets de revitalisation de centre-bourg, d'aménagement de logements municipaux, de lutte contre la précarité énergétique (avec 100 k€ de crédits), de soutien au développement du service public pour la performance énergétique de l'habitat dans les territoires ruraux (à hauteur de 25 k€).

Ce rapport sur le logement mérite donc toute notre attention, parce que c'est une compétence du Département en termes de logement social et de parcours résidentiel que nous comptons bien développer, et d'ailleurs je remercie les services pour la qualité de leur travail, en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux, notamment Habitalys.

Pour ce dernier budget, j'aurais aimé pouvoir dire que l'on arrive à mettre en œuvre entièrement ce qui nous tient à cœur, c'est-à-dire travailler bien en amont des problèmes, travailler sur la prévention, sur tout ce qui peut éviter la précarité quelle que soit son origine, et on voit bien que l'on est obligé de mener de front des aspects curatifs, d'urgence. La crise sanitaire nous l'a montré, mais il n'empêche que nous n'abandonnons pas et que nous conduisons solidement toutes nos démarches préventives et éducatives.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des interventions ? Beaucoup de points ont été abordés dans celle de Madame Gonzato-Roques.

Mme DUCOS. – Quelques mots concernant le rapport 1005. On ne peut que se féliciter de la revalorisation des métiers de l'autonomie, notamment pour les personnels des SAD. Cette évolution, par votre aide ainsi par moitié de celle de l'État, va contribuer à l'avenant 43 pour l'augmentation des salaires. Pour l'instant, cela semble encore un peu flou. L'avenant 43 permettra de revaloriser les salaires, et cette revalorisation sera plus importante en fonction de la compétence des personnels : de 13 à 15 %, voire 16 ou 17 % pour des postes très élevés. Cette revalorisation est très souhaitée et souhaitable pour ces personnels. On sait à quel point il est difficile d'embaucher du personnel dans cette catégorie de travail, qui est difficile et pour lequel on a du mal à former les gens à des compétences qui leur donnent un statut. Il est indispensable de contribuer au maintien des personnes à domicile.

Depuis 2019, la CNSA avait accompagné cette difficulté en contribuant à hauteur de 0,23 € de l'heure. Cela avait permis d'augmenter le taux horaire. Est-ce qu'on a la certitude qu'à ce jour ce sera maintenu ?

Mme la Présidente. – Cela vient d'être confirmé.

Mme DUCOS. – Il y a aussi la partie du Département pour cette nouvelle contribution. Donc, à partir du mois de mai prochain, vous allez donc pouvoir nous faire voter l'augmentation du tarif horaire à 22 € de l'heure ?

Mme la Présidente. – Non, ce sera à partir d'octobre prochain.

Mme GONZATO-ROQUES – Il faut bien faire la différence entre le 0,23 et le 0,63 x 2. Le 0,23 était pour appeler les SAAD à contractualiser dans le cadre de CPOM, qui sécurisent leur mode de fonctionnement et qui pérennisent les engagements réciproques du Département et des SAAD. Cela a été de « bonnes pratiques ». Nous venons d'avoir la certitude que ce 0,23 € de l'heure était réattribué à nouveau. Par contre, il ne vous a pas échappé que l'avenant 43 est un avenant à la convention collective. Les Départements ont été surpris de ne pas avoir été dans la boucle des négociations : ils ont été mis un peu au pied du mur, tout en reconnaissant que cette évolution était nécessaire pour les raisons que Laurence Ducos a citées. 0,63 € de l'heure, cela correspond, en ce qui nous concerne, à 750 k€ en année pleine. La contribution pour la CNSA est de 750 k€ aussi en année pleine. Le décret d'application est pour le 1er octobre : nous pourrons donc mettre en œuvre ces 22 € de l'heure.

Mme DUCOS. – Quand vous indiquez que le « nouveau CPOM intégrant le revenu à la hausse sera proposé aux SAAD associatifs et soumis en commission permanente en mai prochain », à quoi faites-vous allusion ?

M. DUPREZ. (Directeur général des services) – Le CPOM va comporter plusieurs articles. Le premier article mentionnera les 20,51 €. On pourra y ajouter les 0,23 €, qui ont été confirmés. Un troisième article sera notre contribution. Un quatrième article sera conditionné à ce que l'État met, c'est-à-dire les 0,63 € que vous avez à la fin. De toute façon, nous mettrons les 750 k€, quoi que fasse l'État, mais nous les mettrons à l'entrée en vigueur de l'avenant 43. Aujourd'hui, compte tenu des négociations en cours, on nous annonce la date du 1er octobre. Par contre, pour que les services puissent faire un budget, le CPOM va tout de suite prévoir les différents empilements de petits compléments tarifaires.

Mme DUCOS. – C'est-à-dire que les 22 € de taux horaire sont à projeter à partir du 1er octobre et à condition que la CNSA abonde pour le même montant que ce que le Département met ?

M. DUPREZ. – Nous aurons 20,74 € sûrs : 20,51 € + 0,23 €. Immédiatement, dès le début de l'année. Ensuite, dès l'entrée en vigueur de l'avenant 43, nous mettons nos 0,63 €. Ce n'est pas une hypothèse, cet avenant 43 va être signé. Le Département ne conditionne pas sa contribution à celle de l'État. C'est le même principe que pour la prime Covid. Dès l'entrée en vigueur de l'avenant 43, les

services auront donc 20,51 + 0,23 + 0,63. Et si l'État tient son engagement – et je ne vois pas comment il ne le tiendrait pas, compte tenu de l'importance du secteur et des engagements qui ont été pris au plus haut niveau –, ils auront également le 0,63 € de l'État. Pour sécuriser tout cela, nous ferons signer un CPOM qui va se projeter sur toute l'année et que nous proposerons au mois de mai.

Mme DUCOS. – D'accord. J'ai une dernière question à ce sujet. Nous sommes dans l'hypothèse que les 22 € seront applicables. Il est bien entendu que cette augmentation de salaire, qui n'est absolument pas à remettre en question, va impacter énormément les finances des associations. Est-ce que ce montant de 22 € permettra de compenser suffisamment cette augmentation qui restera importante pour chaque association, notamment celles qui ont du personnel très qualifié ? Est-ce qu'elles ne vont pas se retrouver en situation difficile ? Bien entendu, chaque département n'est pas couvert de la même manière. Certains départements de la région ont d'ores et déjà un taux horaire à 24 €. Est-ce que les associations ne seront pas en danger financièrement ?

Mme la Présidente. – En tout cas, elles seront moins en danger qu'elles ne le sont aujourd'hui. Effectivement, il existe des disparités entre départements. Certains ont des tarifs horaires plus élevés. D'autres ont encore des tarifs horaires moins élevés. Il n'empêche qu'aujourd'hui ces augmentations sont plutôt appréciées, et elles étaient attendues. Le fait que cette tarification puisse être appliquée au 1er octobre apporte de la satisfaction de la part des fédérations. Mais on peut imaginer que dans quelques mois, elles pourraient venir nous dire à nouveau que ce n'est pas suffisant pour leur équilibre.

Mme DUCOS. – Oui, parce que l'objectif est de ne pas perdre les employeurs et que les employeurs puissent continuer à pérenniser ces salaires. Les deux sont liés et il ne faut pas faire de triomphalisme. Cela peut devenir rapidement précaire pour eux. Je crois qu'il faut mener une campagne d'accompagnement très approfondi vis-à-vis de ces SAAD. Au-delà de la revalorisation de salaire, la mobilité est souvent un frein à l'engagement dans ce métier ou à une carrière, parce que ce sont des personnels qui n'ont pas forcément des véhicules neufs, toujours en très bon état, et ils sont confrontés à des charges supplémentaires. La mobilité me semble un terrain d'accompagnement indispensable vers lequel il faudra pouvoir aller justement pour pérenniser ces métiers. C'est vraiment une mission qui est très importante à accomplir pour, au-delà du salaire, pérenniser ces emplois.

Mme KHERKHACH. – Pour compléter ce que vient de dire Laurence Ducos, sur ce dernier point précisément, sur la levée des freins, certes la revalorisation salariale participe de l'attractivité de ces métiers, et je voudrais vous parler d'une expérience agenaise. En concertation avec Pôle Emploi et des structures d'aide à domicile, nous allons mener une expérimentation pour mettre en relation des EHPAD ou des associations qui ont un projet de recrutement, mais dont les situations restent très délicates, incertaines pour d'autres : ce sont des facteurs qui ne sont pas incitatifs à l'embauche. Pour y remédier, Pôle Emploi est là pour présenter tous les dispositifs, et il faut dire que l'État met sur la table de nombreux dispositifs d'aide à l'embauche, qui ne sont pas mobilisés comme ils le devraient. Il existe des solutions, mais qui sont méconnues des publics auxquels ils s'adressent. Nous avons des demandeurs d'emploi dans les quartiers politiques de la ville, mais pas seulement : sur l'ensemble du territoire agenais. L'idée est de travailler sur le projet de recrutement des établissements et sur le projet d'emploi des demandeurs d'emploi. L'idée est de travailler sur tous les freins périphériques, la mobilité, la formation. Là aussi, Pôle Emploi sera facilitateur dans l'accès aux parcours de formation des demandeurs d'emploi.

Concernant le rapport 1006, sur le régime d'aide à l'investissement pour les associations de secteur social, nous en avons parlé brièvement ce matin et je voulais y revenir pour dire que ce régime d'aide est très sollicité par les associations. Tant que ce régime d'aide n'existait pas, que faisaient les associations ? Elles s'adressaient aux communes et aux EPCI qui peuvent les soutenir dans leurs projets. Je crois que c'est important que le Département puisse intervenir ainsi, même si je regrette que ce régime intervienne un peu tard, puisque la difficulté existait en 2020. Ces projets sont structurants, surtout quand les associations ont un périmètre d'intervention départemental, comme le Secours

populaire, les Restos du cœur, qui portent un projet sur lequel, je crois, vous allez être sollicités et ils nous ont déjà sollicités.

Aujourd'hui, les EPCI interviennent sur la base de la cohésion sociale notamment, mais les porteurs de projets ne peuvent pas solliciter de l'investissement dès lors que le porteur n'est pas propriétaire du local s'il s'agit de travaux de rénovation, d'aménagement de locaux, etc... J'ai vu en page 266 qu'il y avait un aménagement des locaux collectifs, mais il n'est pas précisé si ce sont pour des associations qui sont locataires ou propriétaires.

Sur le montant, le calcul est vite fait : 150 k€ sur trois ans. Je ne veux pas devancer l'arbitrage qui sera le vôtre sur le niveau de soutien financier que sera celui du Département vis-à-vis d'un projet d'envergure du Secours populaire, que nous soutenons à la Ville et à l'Agglomération : nous sommes des budgets de 50 k€ par association. Est-ce que cela veut dire que vous visez trois grosses associations départementales ou avez-vous d'ores et déjà d'autres pistes d'accompagnement de projets ?

Je voudrais revenir sur une opération. Je lis : « Le Département a assuré à ces associations la fourniture d'équipements de protection, puis les a accompagnés dans l'approvisionnement de denrées (attribution des stocks non utilisés des collèges, mise en lien avec les entreprises de l'agro-alimentaire). Aux dernières nouvelles, pour avoir rencontré des associations dernièrement, elles me disent, concernant le dispositif dont vous aviez parlé avec l'Agropole, qu'elles n'ont reçu aucune denrée par ce circuit. J'ai bien compris que votre rôle était dans la mise en relation, mais précisons que l'opération n'est à ce jour malheureusement pas opérante.

Mme la Présidente. – On parle bien des dons faits par les entreprises de l'Agropole à la Banque alimentaire ? Normalement, c'est le rôle de la Banque alimentaire de distribuer aux autres associations. On va se renseigner, mais c'est un peu surprenant.

Mme GONZATO-ROQUES – Pour répondre aux points de précision demandés, traditionnellement, dans le budget de l'action sociale, il n'y avait pas d'investissement. Si aujourd'hui on crée ce régime, c'est parce que nous avons été depuis quelque temps sollicités par des associations, que nous avons déjà suivies sur de l'investissement. On s'est rendu compte qu'il était intéressant d'avoir un régime dédié. Par contre, quand tu dis, Baya Kherkhach, que les associations demandent aux EPCI ou aux agglomérations ou aux communes, tout dépend du projet. Si c'est le déménagement d'une antenne, cela ne concerne pas ce régime. Nous parlons bien d'associations qui s'adressent à tout le département, des sièges départementaux et pas une antenne. Effectivement, aujourd'hui nous sommes en discussion avec le Secours populaire et nous attendons que leur projet évolue. Nous sommes tout à fait prêts à les accompagner, mais leur projet est en souffrance pour d'autres raisons, comme vous le savez. Je dirai aussi que les associations alimentaires sont normalement de la compétence de l'État. Bien entendu, nous les accompagnons localement, nous essayons de faire le lien, ce qui a été fait avec les denrées de l'Agropole. D'ailleurs, les paniers distribués à la mission locale sont des paniers qui ont été donnés par la Banque alimentaire. Il y a quand même un retour de produits.

M. BARRAL. – Par rapport à cette histoire d'Agropole, nous avons été à l'initiative d'essayer de regrouper les dons au sein des entreprises et de les donner à la Banque alimentaire. Jusque-là, différentes associations venaient se servir dans différentes entreprises, et c'était assez compliqué à gérer. Nous avons essayé de simplifier la gestion, mais la répartition est faite par la Banque alimentaire, pas par l'Agropole : nous ne sommes pas là pour cela.

Mme la Présidente. – Peut-être que la Banque alimentaire n'a pas communiqué sur la provenance des produits qu'elle distribuait auprès des autres associations.

Y a-t-il d'autres questions sur les rapports de la commission ?

Mme KHERKHACH. – Sur le 1007, concernant la révision du règlement intérieur du fonds d'aide aux jeunes en difficulté, je veux dire que nous avons bien noté le long travail de concertation, qui a duré plus d'un an. On nous a expliqué qu'une personne chargée du dossier avait eu des problèmes de santé, ce qui avait ralenti le processus par rapport à ce programme de révision. Il n'empêche qu'il faut souligner que cela a été un long travail, que les équipes des missions locales ont été associées et que toutes ont pu s'exprimer. Pour rappel, la révision du règlement intérieur est intervenue parce que c'est un fonds qui n'était pas utilisé de manière optimale par les missions locales. Vendredi dernier, nous avons eu une commission intéressante, où l'on a pu à la fois replacer la difficulté des jeunes, de tous les jeunes lot-et-garonnais, dont les étudiants, en mettant en évidence le fait que le premier postulat que la commission du FAJ ne traite pas aujourd'hui un nombre pléthorique de dossiers, qui ferait que les crédits seraient consommés d'ici la fin de l'année. Pour preuve, la dernière commission du FAJ sur l'Agenais a été annulée, parce qu'aucun dossier n'a été présenté, même si en interne on nous explique que d'autres dispositifs, d'autres leviers sont mobilisés pour répondre aux problématiques des jeunes. Ce qui est tout à fait insupportable là-dedans, c'est que dans le même temps, même si la compétence auprès des étudiants n'est pas une compétence du Département, qu'il existe des organismes comme le CROUS, les bourses, l'État, la Région (à l'initiative des paniers alimentaires), nous avons de plus en plus de jeunes en difficulté. Il est insupportable pour les élus que nous sommes de siéger dans des commissions où les crédits ne sont pas utilisés, quand on sait dans le même temps qu'il y a une jeunesse en souffrance. J'avais proposé que les critères FAJ puissent intégrer les étudiants. Je veux souligner que je me réjouis, avec nos collègues, que ce critère ait été pris en considération. Je pense que c'est suite à notre commission de vendredi, puisque dans le rapport initial proposé, dans les publics éligibles, les publics étudiants ne sont pas précisés Cela va répondre à des difficultés de nos jeunes. Quand un jeune est en difficulté, il y a certes le statut et toute notre réglementation pour le mettre dans une catégorie et pour flécher le meilleur dispositif qui puisse le prendre en charge. Il est insupportable d'être face à des jeunes pour lesquels nous n'avons pas de solution. Nous sommes sollicités au niveau des communes et des agglomérations. À part les fonds de secours des CCAS, qui ne sont pas toujours fléchés sur la jeunesse et qu'il a fallu revoir pour adapter nos critères en fonction de ces nouvelles situations de précarité… Ce nouveau critère s'ouvre aux étudiants. Nous précisons que c'est à titre exceptionnel et dérogatoire et qu'il ne s'agit pas de l'inscrire dans le marbre du règlement intérieur. Cette modalité de révision va dans le bon sens et répond aux difficultés actuelles de notre jeunesse.

Mme GONZATO-ROQUES. – Un règlement est fait pour pouvoir y déroger à des moments exceptionnels, comme celui qu'on traverse. C'est ce qui a été travaillé par notre service Insertion, notamment par sa directrice qui avant même la commission avait fait cette approche des jeunes qui n'arrivaient plus à être suivis par le CROUS puisque les services étaient sur la région, et l'infirmière restait seule sur Agen et avait un peu de mal à tout gérer. C'est donc avec une réactivité prompte qu'elle a effectivement proposé cette dérogation au règlement du FAJ tout comme au règlement du FSL. Je dirai aussi que ce nouveau règlement du FAJ est important parce qu'il a vraiment recentré ce fonds sur des actions de prévention et d'éducation, qui vont dans le sens de l'accès à la formation. Effectivement, des jeunes ne sont pas éligibles, ceux avec des enfants par exemple, parce qu'ils dépendent d'autres structures, ou les scolaires et les étudiants, parce qu'ils sont normalement pris en charge par d'autres collectivités ou même l'État. Quand il y a défaillance, nous sommes en premier plan. À Villeneuve-sur-Lot, nous avons eu avant-hier un FAJ qui a duré 3 heures et où l'on a pris en compte des couples avec enfants : nous avons dérogé pour nous adapter à la situation. Dans tous les cas, nous nous retrouvons avec un souci de vouloir accompagner des gens qui sont en difficulté. Nous savons qui doit le faire classiquement.

Mme KHERKHACH. – Dernière question de manière plus générale. Christine Gonzato-Roques présentait en début de son intervention un bilan de la situation sociale sur le département. Je trouve qu'il nous manque des éléments à ce niveau. Quand on voit sur les rapports notamment « politique en faveur du logement » que 80 % des ménages locataires du parc privé sont éligibles au parc HLM, avec des taux de pauvreté qui ne cessent d'augmenter, avec des situations de précarité que l'on rencontre maintenant tous les jours dans nos communes, je veux revenir sur le plan départemental de l'insertion, que l'on a évoqué très brièvement de l'insertion. Je trouve que c'est justement l'outil qu'il

nous faut actuellement pour dresser un bilan de la situation et apporter les réponses les plus opportunes. Sinon, on va être dans une perpétuelle révision de régimes. De nouvelles actions vont arriver au coup par coup en fonction des projets associatifs, des projets de telle ou telle structure. Je voudrais savoir ce qu'il en est exactement concernant ce PDI, quand vous avez prévu de le lancer, pourquoi vous ne l'avez pas lancé, au moins sur les premières phases plus techniques et administratives, au-delà de la concertation avec les partenaires que j'entends être plus compliquée, mais on peut aussi s'organiser à travers des visios. J'aimerais avoir des éléments sur le projet de lancement du PDI 5progarmme Départemental d'Insertion).

Mme GONZATO-ROQUES. – Les services ont commencé à travailler au projet de lancement du PDI. Bien sûr, il ne t'a pas échappé, Baya Kherkhach, que le plan pauvreté évolue sans arrêt. Il faut construire le PDI en parallèle et en adéquation avec la stratégie pauvreté, pour pouvoir activer des leviers. C'est le travail qui est en train d'être fait. Peut-être que notre directrice a un calendrier.

Mme CROS-RONNE. (Directrice générale adjointe du développement social) – Sur le PDI, c'est exactement ce que Madame Gonzato- Roques a indiqué. Le travail a déjà été commencé sur le bilan. Nous devons être en adéquation avec la stratégie pauvreté. Nous avons travaillé surtout à un observatoire, avec tous les partenaires que sont la CAF, Pôle Emploi et la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Protection des Populations), pour partager des constats sur les situations de précarité que vous indiquez, Madame Kherkhach. Aujourd'hui, les gens en situation de précarité que nous voyons arriver ne sont pas les mêmes publics que ceux que nous connaissions jusqu'à présent. D'où l'intérêt de faire ce travail fin de diagnostic et de besoin pour pouvoir apporter les réponses. Ce travail a été entamé, nous n'avons pas encore posé de calendrier, déjà parce qu'il faut que l'on assure le plan pauvreté, que l'on doit entamer les négociations. Je rappelle que la signature pour 2021 doit se faire pour septembre. Il va falloir articuler toutes ces démarches en même temps.

M. CAMANI. – Je voudrais relever un élément. Tout à l'heure, Christine Gonzato-Roques a parlé de la place du département dans le classement des départements les plus pauvres. Nous sommes à la 22e place. Nous étions à la 15e place en 2008. Entre 2008 et 2021, le département ne s'est pas appauvri. Dire qu'il s'est enrichi serait un peu excessif, mais nous avons gagné des places. C'est important que tout le monde ait cela en tête ; nous voyons toujours ces poches de précarisation, qui sont de plus en plus denses, mais globalement nous avons gagné 7 places positives dans l'échelle de la pauvreté. Cela fait aussi partie du bilan.

Mme KHERKHACH. – Par rapport à ce que vient de dire Monsieur Camani, tant mieux si l'on évolue et ne reste pas le dernier de la classe, il n'empêche qu'au niveau de la région, il me semble bien que l'on reste 2e département le plus pauvre de Nouvelle-Aquitaine. Donc il nous reste encore du travail pour sortir de ces places aux indicateurs rouge vif.

M. CAMANI. – Il sera difficile de concurrencer la Gironde, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.

Mme la Présidente. – Pouvons-nous passer au vote de ces différents budgets ?

RAPPORT N° 1004

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER SUPPLEMENTAIRE AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD)

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1005

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE FAVORISANT L'ATTRACTIVITE DES METIERS DE L'AIDE A DOMICILE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1006

REGIME D'AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1007

REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES DE LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1008

POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1009

AJUSTEMENTS DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE ET DES MODALITES DE VERSEMENT DES INDEMNITES VERSEES AUX ASSISTANTS FAMILIAUX DEPARTEMENTAUX

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1012

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION ANTICOVID 19 ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS 47

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :
- ***M. Cassany (a donné pouvoir à M. Borie)***
- ***Mme Lamy (a donnépouvoir à M. Dézalos)***
- ***Mme Tonin (a donné pouvoir à M. Masset)***
- ***Mme Besson (a donné pouvoir à M. Borderie)***

Absents lors du vote de ces rapports et non représentés :
- ***M. Picard***
- ***Mme Dhélias***

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE

Mme GARGOWITSCH. – Merci de me laisser passer, parce que c'est une semaine un peu compliquée pour moi et je tenais à être là pour présenter le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable dans ce budget. Avant de le présenter, je fais une petite contextualisation. On se rappelle que ce rapport est mis en œuvre par obligation de par la loi pour toutes les collectivités. On suit les 17 objectifs du développement durable. En ce qui nous concerne, nous devions suivre la feuille de route qui avait été élaborée par l'équipe. Nous souhaitions continuer à créer des conditions favorables pour le développement de l'éducation à l'environnement et le développement durable pour tous. C'était aussi favoriser la transversalité dans les politiques publiques et le fonctionnement du Conseil départemental. Nous voulions également développer le programme « Du 47 dans nos assiettes » sur le département, soutenir et sensibiliser à l'habitat innovant, en lien avec les politiques du logement, et soutenir le développement de projets d'économie sociale et solidaire.

La MIETEE (Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique) est passée par là aussi, ce qui nous a permis de continuer ce travail et de développer cette transversalité, qui va prendre de l'ampleur au fur et à mesure. On y reviendra avec la présentation de la cheffe de service Logement, urbanisme et développement durable (Mme Maëva Le Joubioux). Je précise aussi que le programme « Du 47 dans nos assiettes » va se déployer dans les EHPAD, au-delà des collèges.

Il me semble important de rappeler les chiffres de cette commission : 100 580 € de crédits inscrits en fonctionnement pour la politique en faveur du développement durable ; une trentaine d'associations sous l'étiquette du collectif « En jeux durables » ; à peu près 1 000 élèves qui suivent chaque année trois parcours départementaux organisés via la convention éducation ; les 17 objectifs du développement durable, qui concernent un champ large des compétences départementales, comme la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement, les ENS, la santé, l'éducation, l'emploi et les énergies renouvelables.

Pour ce dernier budget, je tenais à remercier tous les membres de cette commission Développement durable. Au-delà de nos divergences politiciennes, nous avons œuvré dans un sens politique, et je crois que cela était important, surtout dans une commission où l'on met l'humain au centre des préoccupations. Je tenais à vous en remercier. Je tenais également à remercier tous les agents qui ont travaillé au sein de cette commission, qui se sont adaptés au fur et à mesure de nos demandes, qui ont été hyper-malléables. Cela a été un super moment. Même si vous n'avez pas toujours été très attentifs lors de la présentation de ce rapport, j'espère que vous avez être très attentifs pour ce dernier.

Présentation d'un diaporama (Cf page 117)

Mme LE JOUBIOUX – Bonjour à tous. Le rapport annuel est un exercice réglementaire, mais, cette année encore, c'est surtout l'occasion de voir que le développement durable s'inscrit dans de nombreuses compétences départementales et se traduit concrètement dans le travail des différentes commissions et des services. Je vais essayer de le balayer rapidement parce que je vois que les délais sont assez contraints sur cette après-midi.

La première partie porte sur les actions en direction du territoire et les acteurs lot-et-garonnais. Deux dispositifs du Département ont vraiment permis d'avoir des critères de développement durable, notamment l'appel à projets pour une transition écologique, dans le cadre de la relance économique : c'était l'occasion de privilégier les investissements en la matière. Cela a permis d'avoir 12 communes lauréates, qui ont à chaque fois des projets globaux de transition écologique. Vous avez quelques photos d'un des projets lauréats, de Damazan. À noter que ce projet compte aussi des logements sociaux, qui sont positionnés sur un des îlots dégradés et vacants, à proximité immédiate de l'aménagement urbain.

Cela fait le lien avec le soutien en matière de production des logements sociaux, puisque ce régime a été refondu et a permis notamment de définir des priorités, mais aussi de prendre en compte de nombreux critères chers au développement durable, notamment la réduction de l'artificialisation, la possibilité d'avoir des solutions de mobilité durable pour les résidents, ou encore pour la réduction de l'empreinte carbone du logement.

Je ne vais pas revenir sur la première action phare parce que je pense que vous avez largement eu le temps de la commenter ce matin.

Une deuxième action phare porte sur la mobilité durable et solidaire en Lot-et-Garonne. C'est un sujet qui concerne plusieurs compétences du Département : la sécurité routière, l'autonomie et l'insertion. Cette démarche a été menée en 2020 en particulier sur la communauté de communes Bastide-Haut Agenais-Périgord, c'était une démarche participative sur la mobilité et l'occasion de définir des leviers d'action par les habitants pour alimenter la réflexion des élus sur la prise de compétence. En parallèle de cette démarche, des aides départementales sont consacrées à la mobilité des personnes en insertion, et un soutien financier est apporté à des acteurs souvent associatifs de la mobilité, qui relèvent souvent de l'économie sociale et solidaire.

Une troisième action phare en direction des territoires et plus particulièrement des associations, et qui répondait à une demande de leur part, est une plate-forme numérique, le Coin des assos, qui leur permet d'avoir plus d'échanges et d'entraide et de mutualiser leurs annonces sur le bénévolat ou sur le matériel.

La deuxième partie concerne plutôt le fonctionnement du Conseil départemental. Les chiffres sont suivis depuis maintenant dix ans au sein du Département, depuis le premier bilan carbone et le premier Agenda 21 : nous suivons les chiffres de consommation des services du Département. Vous pouvez ainsi voir l'évolution sur les dix dernières années. D'une manière générale, des indicateurs ont largement diminué sur dix ans: moins 30 % pour l'électricité et moins 92 % pour les consommables informatiques. Des actions ont permis cette diminution, notamment la mutualisation des imprimantes, l'achat de véhicules électriques et le changement d'équipements de chauffage. Aujourd'hui, la majorité des émissions de carbone sont liées aux déplacements, aux carburants, au chauffage et à la climatisation des locaux.

Toute l'année 2020 a été consacrée à la MIETEE, la mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique, qui a été menée par onze d'entre vous et qui a permis d'avoir un rapport d'étude et quatorze fiches concrètes et, fin 2020, une première convention avec la Région, ainsi qu'une traduction concrète dès le budget 2021 sur les actions préconisées.

Une deuxième action dont on parle chaque année dans le rapport annuel de développement durable est le programme « Du 47 dans nos assiettes ». Même si cela fait pas mal d'années qu'elle a lieu dans nos collèges, elle est toute récente en 2020 dans les EHPAD qui ont adhéré à cette démarche. Il y a eu une analyse fine des achats des EHPAD et la rédaction d'un nouveau marché 2021, qui leur permet d'avoir des produits plus locaux et de meilleure qualité. Mais cette action a été considérablement ralentie par le Covid-19, puisque les tests de consommation prévus n'ont pas pu avoir lieu, ou alors très peu ont été effectués.

Une dernière action concerne le patrimoine immobilier du Département, avec des programmes de travaux qui permettent progressivement de diminuer les consommations énergétiques des bâtiments, d'abord au niveau des collèges (avec une grosse année d'étude pour le collège Chaumié, l'objectif étant à terme d'avoir une réduction de 30 % d'énergie et un confort thermique accru). Toujours dans les collèges, les comportements et les équipements peuvent permettre de réduire les consommations, et c'est le défi auquel ont répondu trois collèges qui participent au challenge national CUBE.S (Challenge climat, usages, bâtiments enseignement scolaire) de réduction des consommations d'énergie.

Les perspectives 2021 sont nombreuses, dont beaucoup découlent des préconisations de la MIETEE. J'en cite quelques-unes rapidement : le renforcement de l'assistance technique de la part du Département dans le cadre du programme national « Petites villes de demain » ; une stratégie globale de rénovation du patrimoine départemental ; un schéma départemental des espaces remarquables de biodiversité, en préparation. Beaucoup d'actions concernent de nombreuses compétences du Département.

Mme la Présidente. – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

M. LEPERS. – J'avais quelques questions sur le Coin des assos, j'aimerais connaître le nombre d'associations, savoir si le nombre de clics et de connexions est en progrès, connaître le nombre d'échanges et le nombre de liens. J'imagine que l'on a plein de données, et j'aimerais savoir si les choses bougent vraiment.

Mme GARGOWITSCH. – 350 utilisateurs sont inscrits sur le Coin des assos. Avec la crise que l'on traverse, c'est un peu compliqué pour les associations de se développer. Soyons honnêtes, il y a encore du travail à réaliser. Mais je pense que c'était déjà une bonne chose que de le faire. 350 associations, c'est déjà beaucoup. Je pense que l'on peut aller encore au-delà. Il faut continuer à faire connaître ce Coin des assos. Beaucoup de petites associations ne le connaissent pas forcément ; je le vois sur ma commune quand je leur en parle. Elles se disent que c'est une bonne idée, qui leur permettra par exemple de mutualiser du matériel. Je pense que c'est aussi en parlant que nous, en tant qu'élus, nous allons pouvoir aider ces associations. La crise qu'elle traverse est quand même une crise compliquée pour elles.

M. LEPERS. – Le référentiel, c'est déjà un bon début, mais ensuite il s'agit de voir comment nous interagissons pour que les associations se parlent. Je pense qu'il faut un animateur.

Mme LE JOUBIOUX – Des réunions territoriales étaient prévues sur 2020 pour justement aller voir les associations et les faire connaître, mais n'ont pas peut avoir lieu pour cause de Covid. C'est prévu pour cette année si tout va bien.

M. LEPERS. – Même une fois qu'elles sont référencées, il y a besoin d'une animation.

Mme GARGOWITSCH. – Il y a eu par exemple de la télé-animation. Nos agents du service Citoyenneté ont été présents tout le temps, le service n'a pas été fermé, ils ont pu suivre 200 associations et ont répondu aux sollicitations. Ce sont les éléments de Laurence Lamy, qui ne peut être là aujourd'hui.

Mme KHERKHACH. – Je voudrais féliciter Madame Sophie Gargowitsch pour avoir souligné le travail constructif de nos collègues de l'opposition au sein de la commission, au-delà des clivages politiques qui peuvent être les nôtres : nous sommes dans notre rôle, vous êtes dans le vôtre. En tout cas, les lieux de commission sont toujours pour nous vécus, et c'est le rôle que nous avons souhaité leur confier de par notre présence, un rôle de force de proposition, à la fois à l'écoute des administratifs, de ceux qui présentent les rapports, des vice-présidents, et en étant force de proposition. Je vois que vous l'avez souligné et je voulais vous en remercier.

Mme GARGOWITSCH. – Mme Kherkhach, je n'aime pas quand on dit « nos clivages politiques ». Non, nous n'avons pas de clivages politiques : nous faisons de la politique au sens noble du terme, c'est-à-dire que nous avons avancé ensemble dans la même direction. Nous avons des positions politiciennes, d'accord, mais cela n'a pas empêché de faire de la politique au sens noble du terme et c'est ce que nous faisons ici dans cette commission.

Mme la Présidente. – Je vous propose de prendre acte des rapports 4002 et 4003 et de voter le rapport 4004.

RAPPORT N° 4002

RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN 2020

L'assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 4003

POLITIQUE EN FAVORABLE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 4004-6003

SOUTENIR LE SECTEUR ASSOCIATIF ET PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT BENEVOLE ET LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :
- ***M. Cassany (a donné pouvoir à M. Borie)***
- ***Mme Lamy (a donné pouvoir à M. Dézalos)***
- ***Mme Tonin (a donné pouvoir à M. Masset)***
- ***Mme Besson (a donné pouvoir à M. Borderie)***

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

M. MASSET. – Madame la Présidente, chers collègues, Patrick Cassany étant aujourd'hui indisponible, je l'excuse et il me revient, au nom de la commission des Infrastructures, de vous présenter le BP concernant la voirie et la mobilité sous toutes ses formes, routières, fluviales et cyclables. Il faut également ajouter au budget les précipitations de l'année, suivies d'un épisode de crue exceptionnel, qui ont mis à mal notre réseau routier. Aujourd'hui encore, nous en subissons les séquelles. Près de 29 routes ont été impactées. Certaines ont été barrées, des travaux provisoires ont été diligentés, et à ce jour 3-4 routes restent encore hors circulation. Des sols ont glissé en profondeur sur des routes de plaine ou de coteaux, et les réparations seront particulièrement coûteuses. Tout cela n'est pas sans conséquence sur le budget de la voirie, un budget sans précédent, qui vous est proposé à hauteur de 30 M€, à comparer avec les 24 M€. C'est un effort sans précédent, de plus de 5 M€, en 2021, puisque nous avons des travaux à réaliser suite à ces intempéries. Il faudra très certainement prévoir la même enveloppe pour l'année 2022. Nous avons estimé ces travaux à environ 10 M€ supplémentaires. Aujourd'hui, en fonction des diagnostics qui se peaufinent, nous sommes déjà à plus de 12,5 M€ ; très bientôt, nous aurons le coût total des travaux liés aux situations climatiques.

Bien entendu, l'État a été sollicité, à hauteur de 60 %, ce qui pourrait nous laisser espérer environ 6 à 7 M€ de dotation de solidarité nationale, qui était ouverte aux collectivités touchées par des événements. Ce dossier a été présenté par Madame la Présidente à Monsieur le Préfet du département le 1er avril dernier, et nous espérons avoir un retour positif d'ici 45 jours. Quant au reste à charge, il sera financé par un emprunt de notre collectivité.

Grâce à cet effort, les autres investissements prévus pour 2021 et 2022 ne seront pas impactés. Les projets en cours seront poursuivis, et les opérations devant être lancées le seront comme prévu. Il ne faut pas oublier que pour créer le lien social, dans toutes ses composantes, pour permettre aux femmes et aux hommes de se regrouper autour de projets, de services indispensables à notre quotidien, des routes et des ponts ont été créés. Notre action est donc de les entretenir, en nous assurant que toutes les conditions de sécurité soient réunies pour les usagers et confortées, et en développant aussi notre réseau routier. L'accès à mon sens indispensable à ces services nécessite donc des infrastructures de communication de qualité et parfaitement maillées au sein de notre département pour satisfaire aux besoins de l'ensemble des Lot-et-Garonnais. Il est indispensable au cadre de vie, au développement économique et à l'attractivité de notre territoire.

C'est donc dans cette perspective que la majeure partie de ce budget de 30 M€ est consacrée au réseau proprement départemental : un peu plus de 26 M€, contre 21 M€ l'an dernier. Le reste est destiné aux grands projets partenariaux, qui ont été débattus pour partie ce matin ; je pense à la RN21, pour 400 k€, sur le créneau La Croix Blanche-Monbalen, et à l'échangeur autoroutier, pour 2,4 M€, ainsi qu'au pont de Camélat, pour 800 k€.

C'est aujourd'hui l'anniversaire du projet de RN21 : le 21 avril 2011, était adopté ici le financement de ce créneau, et aujourd'hui la participation est actualisée à 9,4 M€. Or, seulement 700 k€ ont été consommés. Le rythme des appels de fonds devrait enfin s'accélérer, Madame la Préfète de région ayant confirmé, le 1er mars dernier, à Madame la Présidente que cette section revêtait un caractère prioritaire, et que les études se poursuivaient pour un démarrage des travaux avant la fin 2022. Cela nous sera présenté à l'occasion d'un comité de pilotage qui sera organisé prochainement.

Le réseau navigable est ramené à un régime de croisière, à 400 k€. L'écluse de Saint-Vite, d'un coût de 3,5 M€, est à présent terminée ; elle a été inaugurée dernièrement.

Le réseau cyclable est, quant à lui, doté de 670 k€, avec des travaux de liaison entre Le Temple, Castelmoron, Saint-Léger, la voie verte du canal, et des études entre Casteljaloux et le Center Parcs, ainsi que des études sur le Mézinais.

Je rappelle que l'action du Département en termes de mobilités douces ne se limite pas aux seuls projets dont le Département assure le portage. Il intervient aux côtés des communes et des communautés de communes, et vous savez l'attachement que portent les communes à leur voirie, avec des régimes d'aide au titre du tourisme et de grands projets de mandat, dès lors que l'EPCI a fléché son projet sur les mobilités douces.

J'ai réservé pour la fin l'analyse détaillée du budget de la voirie, mais avant de parler de chiffres, je veux rappeler que le département est structuré sur 2 960 km de routes : 530 km de grandes liaisons interdépartementales, 850 km qui relèvent du réseau principal, et 1 580 km du réseau local. Il faut y ajouter 800 ouvrages d'art, dont 40 ponts non courants. Tout cela constitue notre patrimoine en termes d'aménagement du patrimoine et de mobilités. L'entretien, la modernisation et le développement font donc partie des prérogatives de notre département, avec un seul objectif : assurer un réseau sécurisé et performant. Cela passe par des crédits de maintenance.

Les travaux à entreprendre pour la remise en état du réseau impacté par les intempéries concernent notamment Sainte-Marthe, Tonneins, Monteton, Monclar, Hautefage, Cauzac, Port-Sainte-Marie et Casseneuil.

La carte annexe, relative aux couches de chaussée et de dépendance, concerne les communes de Saint-Sardos, Réaup-Lisse, Couthures, Marcellus, Meilhan, Pinel, Tombebœuf, Beauville et d'autres.

Le rapport n° 2 concerne des voies qui étaient relativement dégradées. Je rappelle qu'il y avait un ratio assez élevé de 35 € le mètre carré, pour les départementales sur les communes d'Allez-et-Cazeneuve, Foulayronnes, Saint-Jean-de-Thurac, Tonneins, Nérac, Roquefort, Estillac, Damazan et Casteljaloux. 118 km viennent se rajouter aux 892 km que vous avez tous en tête depuis 2015 (c'est la carte 4).

Il ne faut pas oublier un point important, c'est l'entretien de l'assainissement fluvial, le reprofilage des fossés notamment, qui contribue à la préservation des structures de chaussée ; l'entretien des ouvrages d'art, à hauteur de 865 k€ : ce budget sanctuarisé annuellement nous permet de maintenir un investissement régulier pour l'entretien des ponts, murs, soutènements, falaises. J'anticipe une question sur la répartition de cette somme : 3 % sont réservés aux études, 7 % aux inspections, et 90 % aux travaux d'entretien. Cette année, il est prévu l'entretien des ponts des

départementales des communes suivantes : Brimont à Laplume, l'Avance à Bouglon, Garonne à Sauveterre, et sur le Lot à Fumel.

Les crédits de signalisation, pour le marquage routier et les panneaux, se chiffrent à 1,3 M€.

Pour rappel, le plan d'investissement pluriannuel était initialement prévu à 65 M€. Je vous invite à le ramener à un budget de 30 M€, un budget sans précédent. Les principales opérations concernées sont l'aménagement de la voie communale à Carabelle à Bias, la poursuite de l'accès au futur Center Parcs à hauteur de 1,2 M€, l'aménagement du pont du Petit Colayrac sur la D813 (630 k€), la finalisation de l'aménagement entre Damazan et Razimet (2,5 M€), l'aménagement de deux giratoires à Monflanquin en lien avec l'extension d'un outil de production qui est Vitamont (500 k€, étant précisé que Vitamont participe à hauteur de 100 k€), et la poursuite des études pour la déviation est de Marmande.

Hors planification, mais relevant néanmoins de la modernisation, le Département interviendra à hauteur de 1,1 M€ tant en subvention qu'en faveur des aménagements conjoints avec les communes. Sont nommées, cette année, les communes Armillac, Brax, Cancon, Damazan, Lacaussade, Meilhan, Monflanquin, Duras, Saint-Sylvestre et Tournon-d'Agenais.

Telle est donc la revue que je peux vous faire du budget 2021 concernant les infrastructures et la mobilité, tous réseaux confondus. En 2016, le budget était de 19 M€, il était de 18 M€ en 2017, de 21 M€ en 2018, et cette année nous arrivons à un budget de 30 M€. Il reviendra d'inscrire en 2022 les sommes liées aux réparations des dégâts des dernières intempéries.

Enfin, je tiens à remercier les élus qui ont participé à cette commission durant toutes ces années, remercier également les 242 agents, 160 agents des trois unités départementales (Agenais, Marmandais et Villeneuvois, en leur disant que leur action quotidienne est à saluer, en termes de disponibilité, de réactivité, qui est nécessaire pour répondre aux différentes demandes, émanant des collectivités quelles qu'elles soient, sans parler des interventions quotidiennes pour assurer l'efficacité de notre réseau 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Rappelons à ce titre que l'ensemble des agents d'exploitation ont répondu présents durant les dernières intempéries (environ 800 heures ont été effectuées).

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Masset, pour cette présentation très exhaustive. Y a-t-il des questions ?

M. LEPERS. – Tu as parlé de l'anniversaire funeste de la RN21. J'aimerais bien qu'on arrive à avoir des précisions sur le comité de pilotage. Il y a trois-quatre mois, on nous disait qu'on allait le réunir en urgence pour évoquer le sujet de La Croix Blanche. C'est pour avoir une date. Je sens bien que les choses vont être lissées, que plusieurs projets avancent, et si celui-là n'avance pas vite, on risque de nous dire que ce sera le train d'après.

Mme la Présidente. – On vous a sans doute dit, il y a quatre mois, que ce serait la semaine suivante, si ce n'est que nous avons contacté les services de l'État, notamment la Préfète d'alors, le Préfet d'aujourd'hui, avec qui nous avons eu un temps de travail il y a une dizaine de jours et à qui l'on a rappelé la nécessité de mettre en place de comité de pilotage le plus rapidement possible. Il s'y est engagé. Nous le rappellerons très vite si une date n'est pas fixée rapidement. J'entends tout à fait la nécessité de pilotage.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vous propose de passer au vote.

RAPPORT N° 2001

INFRASTRUCTURES ET MOBILITE - RESEAUX ROUTIER, NAVIGABLE ET CYCLABLE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :
- ***M. Cassany (a donné pouvoir à M. Borie)***
- ***Mme Gargowitsch (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)***
- ***Mme Lamy (a donné pouvoir à M. Dézalos)***
- ***Mme Tonin (a donné pouvoir à M. Masset)***
- ***Mme Besson (a donnépouvoir à M. Borderie)***
- ***Mme Kherkhach (a donné pouvoir à M. Chollet)***
- ***Mme Brandolin-Robert (a donné pouvoir à M. Bocquet)***

Absent lors du vote de ce rapport et non représenté :
- ***M. Delbrel***

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Mme SALLES. – Madame la Présidente, chers collègues, avant de vous présenter les sujets de la commission, j'aimerais évoquer la mise en place du 3e confinement au sein des services départementaux. Comme vous l'avez entendu, le 31 mars, le Président de la République nous a annoncé l'extension des mesures de confinement à l'ensemble du territoire métropolitain dès le 3 avril au soir. Le lendemain de ces annonces, nous avons réuni un CHSCT et une cellule de crise, sauf que nous nous préparions déjà depuis plusieurs semaines à l'éventualité de ce reconfinement, avec notamment la fermeture des établissements scolaires et la mise en place d'un plan de continuité, qui était prêt à être activé.

Nous avons également travaillé avec la Préfecture afin d'organiser l'accueil des enfants des personnels reconnus comme indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Certains agents du Département sont concernés : il s'agit des adjoints techniques des collèges, des agents d'accueil, des médecins, des infirmières, mais aussi du personnel de l'ASE et de la PMI.

Dans le même temps, le télétravail était privilégié, du moins lorsqu'il était possible. Aujourd'hui, la moitié des agents télétravaillent. Des autorisations spéciales d'absence, dites ASA, ont été accordées sous certaines conditions, et les agents ont été aussi invités à prendre leurs congés de printemps, sous réserve des nécessités de service. Nous avons démontré, encore une fois, la forte capacité d'adaptation de notre administration.

Vous l'avez compris, en matière de ressources humaines, la collectivité devra, en 2021, comme elle l'a fait en 2020, s'adapter pour faire face à la gestion de la crise sanitaire, et elle devra également faire face aux mesures nationales imposées par l'État. Outre la modification de l'organisation du travail, due au télétravail, il conviendra aussi de mesurer l'impact à long terme de la crise sanitaire dans notre collectivité. Le 6e baromètre HoRHizons, qui analysait l'emploi territorial en 2020, est formel : les dépenses de personnel des collectivités ont clairement augmenté du fait de la crise du coronavirus, et cette augmentation concerne aujourd'hui à peu près 7 Départements sur 10. Et malheureusement la crise n'est pas encore derrière nous et elle impactera l'exercice 2021.

En 2021, nos dépenses de personnel sont évaluées à 58 M€. Elles augmenteront de 1,5 M€, soit une augmentation de 2,7 %. Cette progression résulte de trois grands facteurs. Premièrement, des mesures nationales telles que le parcours professionnel carrière rémunération, mais aussi la mise en place de la prime de précarité pour les contractuels. Ces mesures s'imposent à la collectivité et il faut y ajouter le GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Cela représente une somme d'à peu près 750 k€, soit 1,3 %.

Deuxièmement, l'impact des mesures Covid-19 subi par la collectivité est estimé pour 2021 à 350 k€, soit 0,6 %. Ces mesures sont notamment le maintien de 11 renforts dans les collèges jusqu'à la fin de l'année scolaire pour faire face au renforcement des protocoles sanitaires ; 2 renforts au service Prévention Santé (un agent pour les protocoles d'isolement et une psychologue du travail) ; le report des avancements et promotions 2020 des agents sur l'exercice 2021 ; l'augmentation des heures supplémentaires pour faire face à des absences plus nombreuses dues à l'isolement et aux contaminations Covid. À cela s'ajoutent des mesures exceptionnelles relatives au temps de travail des agents : le report au 30 juin de la date limite pour purger les congés 2020, ainsi que des autorisations d'absence accordées aux agents mobilisés pendant la crise, cela pouvant aller jusqu'à 5 jours.

Troisièmement, une enveloppe de 400 k€, soit +0,8 %, permettra de renforcer les moyens au service des politiques départementales en matière de ressources humaines. Cela concerne notamment l'action sociale, la formation, l'apprentissage, mais aussi l'impact de la fin des contrats aidés.

Tout en préservant le niveau de service rendu aux usagers et en préservant le pouvoir d'achat des agents et leurs conditions de travail, les efforts de gestion devront être poursuivis en 2021, comme ils l'ont été au cours des années précédentes.

Au 1er janvier 2021, les effectifs du Département étaient de 1 295 agents, hors les assistants familiaux. Parmi eux, 1 072 étaient fonctionnaires. Le recours à des contractuels pour remplacer des agents permanents absents pour raison de santé a légèrement diminué au 1er janvier 2021. Mais toujours au 1er janvier, le nombre de contractuels recrutés en accroissement temporaire d'activité (ATA) a connu une augmentation, qui s'explique par le transfert des recrutements opérés sur la base des contrats aidés vers des contrats ATA, mais également par le recrutement des renforts liés à la gestion de la pandémie, en particulier au sein des collèges.

Le premier confinement a aussi empêché la mise en œuvre des procédures de recrutement et l'organisation des jurys. De ce fait, plusieurs contractuels permanents ont dû être prolongés en ATA, le temps de finaliser la procédure de recrutement. Rappelons que le Département a fait le choix de renouveler les contractuels, même pendant le premier confinement, et cette mesure sociale a permis le maintien des emplois.

Je profite de mon intervention pour rendre un hommage appuyé aux agents de la collectivité. Leur engagement et leur sens du service public permettent aux Lot-et-Garonnais et notamment ceux dans la difficulté de trouver un précieux soutien dans un contexte social et économique difficile.

Au-delà des mécanismes de gestion de crise, qui ont été activés dès les premiers jours de l'épidémie dans notre organisation, ce qui se joue à présent c'est la capacité de nos ressources humaines à accompagner, sur un horizon temporel appelé à durer, à la fois la gestion quotidienne des ressources humaines dans toutes ses dimensions, mais aussi les conséquences parfois inattendues d'une crise sans précédent. Je tiens pour cela à remercier les agents de la Direction des Ressources humaines et du dialogue social pour leur travail au profit de tous les agents. Ils ont la lourde tâche de gérer les conséquences de la crise sanitaire tout en absorbant le quotidien d'une Direction essentielle au fonctionnement de notre collectivité. C'est notamment la mise en place de protocoles sanitaires qui évoluent très régulièrement, la distribution des équipements de protection adaptée, l'isolement et le suivi des collègues contaminés ou cas contacts, la gestion des recrutements (qui sont devenus plus nombreux du fait de ces absences Covid).

Je salue, et je tiens à le dire également, le travail des organisations syndicales, avec lesquelles nous entretenons un dialogue social qui me semble toujours plus efficace et renforcé. Je dois le dire, la gestion de crise a parfois un bon côté, en forçant le dialogue et en levant les oppositions de principe. Heureusement, ne laissons pas la crise sanitaire décider pour nous de la politique en matière de ressources humaines !

Nous continuons d'avoir des projets, comme en témoignent les dossiers qui vous sont présentés aujourd'hui. D'autres sont retardés, et je le regrette, mais j'espère qu'ils pourront aboutir dans les mois à venir, notamment la définition d'un cadre normalisé pour le télétravail, avec une charte partagée, charte qui a été examinée déjà au sein de nos instances paritaires ; les travaux sur la refonte du régime indemnitaire ; la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement au retour à l'emploi qui a pour objectif d'atténuer la progression de l'absentéisme de longue durée et de faciliter la reprise des agents ayant connu des absences prolongées ; ainsi que l'accompagnement au maintien dans l'emploi des agents à la santé fragilisée, maintien par l'aménagement de leurs conditions de travail, qu'il s'agisse de l'aménagement matériel ou organisationnel. Nous sommes aussi dans la démarche de refonte du document unique, document important pour la collectivité et les agents, et dans cette démarche de refonte nous intégrons aussi la prévention des risques sociaux, qui sont des risques devenus majeurs dans notre collectivité. D'autres dossiers concernent la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité femmes-hommes et la mise à jour de notre règlement intérieur du temps de travail.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire en présentation, mais aussi les quelques projets que certains auront le plaisir et l'honneur de développer dans les mois qui viennent.

Je voudrais terminer en remerciant tous les collègues qui ont participé à ma commission, car toutes se sont investies, ont été très présentes. Je dis bien « toutes », car on parle beaucoup de parité dans toutes les instances, sauf que dans notre commission la parité n'existe pas. Alors pour le prochain mandat, Messieurs, intéressez-vous aux ressources humaines et au dialogue social ! Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions ?

Mme CAMBOURNAC. – Concernant le tableau des effectifs, j'ai une demande et trois questions. Vous nous avez fourni un nombre très important de documents qui correspondent aux ajustements en matière de mouvement de personnel. Cependant, et parallèlement à ces documents, pour une meilleure lisibilité, il serait souhaitable d'avoir un état récapitulatif des effectifs des personnels par service. Tout à l'heure, Monsieur Masset a indiqué le nombre d'agents sur les personnels qui se déplacent sur les routes ; il serait intéressant de connaître le contingent pour chaque service, par grade, par qualité. Cette situation pourrait permettre d'avoir une vision d'ensemble des services et peut-être aussi de prévoir d'équilibrer les charges de service. Je remarque également que cette demande a déjà été formulée lors du dernier comité technique du 23 mars, et cette demande a déjà été réitérée depuis plusieurs années.

Maintenant, je voudrais vous poser trois questions. Pour les CMS, vous avez peut-être envisagé de faire des concours sur titre, mais pour déprécariser les agents qui exercent dans ces CMS, où en êtes-vous ? Et est-il possible de connaître le nombre de personnels titulaires et non titulaires dans ces centres ? Pour les personnels ATTE (adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement), vous avez été sollicités pour déprécariser un nombre de personnels alors qu'ils sont sur des emplois permanents depuis de nombreuses années. Combien y a-t-il des personnels concernés et qu'allez-vous faire ? Pour rappel, ces agents territoriaux qui exercent dans les collèges, anciennement TOS, dont j'avais la gestion au rectorat de Bordeaux, où en êtes-vous et que comptez-vous faire ? Enfin, pour le régime indemnitaire, vous êtes en train de le prévoir en tenant compte des fonctions, des sujétions, des expertises et de l'engagement professionnel, autrement dit du RIFSEEP, qui a pour objet de rationaliser et de simplifier le paysage indemnitaire, conformément à la circulaire du mois de décembre 2014, qu'en pensez-vous y travailler et le mettre en action ?

Mme SALLES. – Je vais essayer de répondre à quelques questions, et Monsieur Duprez ou Christine Gonzato-Roques pourront compléter. En ce qui concerne les tableaux, nous fournissons ceux qui doivent être réglementairement fournis, nous répondons véritablement à la réglementation. Il est vrai qu'ils pourraient être fournis selon la ventilation demandée. Jusqu'à présent, elle n'a pas été fournie parce qu'on s'est tenu à ce qui était nécessaire réglementairement. La demande exprimée par Louise Cambournac pourra donc être prise en considération pour l'avenir.

Pour ce qui est de la déprécarisation, il faut savoir quand même que c'est une action que nous menons depuis plusieurs années. Nous l'avons fait soit pour des agents qui étaient des contractuels sur des postes permanents, soit pour des personnes qui étaient sur des emplois aidés, qui ont été titularisés au cours de ces dernières années, notamment dans les collèges. Nous avions indiqué dans les comités techniques que cette déprécarisation se poursuivrait sur les mois ou les années qui viennent, notamment pour les agents des collèges lorsqu'ils ont terminé leur contrat. Ce n'est pas une démarche que la collectivité a abandonnée, bien au contraire ; c'est une démarche qui se poursuivra, dès l'instant où les agents sont en fin de contrat. Comprenez aussi que c'est planifié budgétairement.

Comme je l'ai dit, le régime indemnitaire est aujourd'hui une nécessité. Nous l'avions décalé parce qu'un certain nombre de chantiers devaient être menés, puis est survenu le Covid, et les services ont été largement occupés par cette gestion de la crise sanitaire. Mais comme nous l'avons indiqué dans les instances paritaires, je pense que dès l'automne le travail va commencer sur cette refonte des régimes indemnitaires. Je n'ai pas de calendrier en tête, mais l'engagement est pris d'avoir cette refonte pour nous mettre en accord avec la loi et la réglementation. Ce travail est très lourd pour notre collectivité, pour toutes les collectivités qui l'ont mis en place, qu'elles soient petites ou grandes. Mais l'engagement de la refonte est pris pour les mois qui viennent.

Mme GONZATO-ROQUES – Je n'ai pas les réponses en chiffres aux questions posées concernant le personnel employé dans les CMS. Par contre, je peux dire que si aujourd'hui il y a des CDD dans les missions ou fonctions au sein des CMS en tant que travailleurs sociaux, psychologues ou autres, c'est quelquefois parce qu'ils sont en remplacement de personnes en arrêt maladie ou en accident de travail, et que ces postes ne peuvent pas être pourvus différemment que de cette manière. Ensuite, chaque fois que nous avons un emploi permanent qui se libère, il est clair que les jurys sont très respectueux du cadre législatif, et nous avons un jury de titulaires de la fonction publique qui se tient. Nous essayons absolument de passer le cap de ce premier jury pour voir, si jamais celui-ci ne peut pas répondre à ce type d'emploi, on passe à du contractuel. Mais prioritairement, nous essayons d'assurer les postes permanents. Il est vrai que dans le social, de par les métiers, on rencontre pas mal d'arrêts maladie et d'accidents de travail, ce qui génère des CDD. Il existe aussi des CDD dans les CMS parce que parfois il y a besoin de renforts, des gens qui viennent en plus des postes dédiés pour pouvoir renforcer un champ qui à un moment donné va être sollicité davantage. Nous sommes en train de faire une opération de déprécarisation importante au niveau du FEB (Foyer Enfance Balade) ; nous en avons parlé en commission et à une dernière CP (Commission Permanente) pour montrer combien le personnel du FEB était petit à petit fidélisé, montait en compétences et qu'il était déprécarisé chaque fois que c'est possible.

Mme SALLES. – Louise Cambournac parlait des contractuels à recruter. Il est vrai que les syndicats nous faisaient le reproche de ne pas recruter directement les contractuels. Nous avons essayé d'être pédagogues et de bien expliquer qu'il existe toute une procédure selon laquelle on se doit de tenir des jurys dans lesquels sont examinées en priorité des candidatures de personnels titulaires ; et si parmi ces candidats vous ne trouvez pas le profil adéquat au poste, à ce moment-là vous pouvez recruter un contractuel. Pendant un moment, il y a eu une forme d'incompréhension avec les représentants syndicaux, qui s'étonnaient qu'une personne contractuelle sur un poste ne soit pas recrutée tout de suite. Nous sommes obligés de passer par certaines procédures. Je comprends que quelqu'un qui est en poste depuis plusieurs mois se demande pourquoi il n'est pas recruté, pourquoi son statut n'est pas transformé, mais on se doit de respecter cela.

Mme la Présidente. – Je voudrais ajouter qu'en termes de déprécarisation, en 2019, lors de la DM1, il y avait eu 19 agents déprécarisés, dont 13 ATTE, 4 travailleurs sociaux et 2 dans le service immobilier. Lors de la dernière DM en 2020, nous avons déprécarisé 26 personnes, dont 24 travailleurs sociaux. La volonté de notre collectivité est vraiment de déprécariser, mais comme vient de le dire Marie-France Salles, on peut être contre cette réglementation qui fait que lorsqu'on recrute, il faut même organiser deux jurys séparés (un consacré à des personnes titulaires, et un autre consacré à des personnes sous contrat), mais nous sommes obligés de favoriser les titulaires, sauf si au regard des missions à assurer le titulaire ne répond pas favorablement, et alors nous pouvons nous tourner vers le contractuel. Je peux le regretter, c'est propre aux collectivités territoriales, mais dans la fonction publique hospitalière les choses se passent différemment, et d'ailleurs on n'est pas obligé de passer un concours pour être titulaire : on passe par une période de contrat, puis de stagiairisation, puis on est titularisé. Dans la fonction publique territoriale, cette spécificité peut paraître injuste, et je considère que c'est assez injuste parce que des agents restent des années sous contrat, et s'ils ne passent pas le concours et ne sont pas titularisés, ils peuvent à un moment donné ne pas être recrutés parce qu'un titulaire pourra être recruté à leur place.

Mme SALLES. – Je vais maintenant passer à la présentation du rapport sur l'égalité femmes-hommes, puis Marylène Paillarès vous présentera le plan d'action. Mais en application de la loi du 4 août 2014, notre assemblée est tenue de présenter ce rapport, et je crois que nous devons nous saisir collectivement de cette obligation afin d'améliorer les inégalités qui subsistent et sur lesquels nous avons de vrais leviers d'action. Nous souhaitons mettre en œuvre des actions à travers un plan triennal.

Le rapport annuel sur l'égalité entre femmes et hommes devra, l'an prochain, tenir compte des axes prioritaires de ce plan d'action. Il proposera un état de situation plus exhaustif afin de pouvoir mesurer les effets du plan sur la réduction des disparités persistantes entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité. Il rendra compte de la situation comparée entre les femmes et les hommes à travers une analyse chiffrée plus poussée et déclinée autour de 7 items : le recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération et l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle.

En effet, l'égalité professionnelle se déficit comme l'égalité des droits de chance entre les femmes et les hommes, notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, l'accès aux responsabilités professionnelles, les conditions de travail, la formation, la qualification, la mobilité, la promotion professionnelle et l'articulation des temps de vie, et la rémunération.

La loi de transformation de la fonction publique est venue renforcer la politique institutionnelle relative à l'égalité entre les femmes et les hommes. La collectivité a souhaité nommer au sein du pôle Prévention et Santé au travail de la Direction des Ressources humaines et du Dialogue social un référent à l'égalité professionnelle.

Malgré une année marquée par la crise sanitaire, le Département est resté mobilisé sur la question de l'égalité professionnelle. Nous avons notamment élaboré ce projet de plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes. Par ailleurs, un travail est engagé sur la création d'un dispositif de recueil de signalements des actes de violence, des actes de discrimination, des harcèlements et des agissements sexistes pour les agents de la collectivité. Le constat n'a pas changé : la collectivité connaît une féminisation importante de ses effectifs, avec une part des femmes plus importante que la moyenne nationale. Cet écart pourrait même se creuser dans les années à venir dans la mesure où les prochains départs vont davantage concerner les hommes que les femmes.

Par ailleurs, la précarité chez les femmes est un axe à prendre en compte dans les prochaines actions, puisqu'elles sont davantage représentées dans les effectifs contractuels par rapport à la moyenne nationale.

Concernant les postes d'encadrement supérieur et de direction, on note une progression de la représentation des femmes : 42 % en 2020, contre 40 % en 2019. La représentation des femmes

dans les emplois d'encadrement supérieur et de direction est plus élevée au sein de la collectivité qu'à l'échelle nationale. La part des femmes sur les postes de chef de service progresse également : 60 % en 2020, contre 57 % en 2019.

Quelle que soit la catégorie, les femmes sont moins rémunérées que les hommes. On peut constater que les écarts les plus importants sont ceux sur les postes de catégorie A. Ce résultat s'explique en partie par un taux important de femmes à temps partiel dans cette catégorie hiérarchique : la proportion de femmes à temps partiel chez les A est de 32 %. En outre, le reclassement des assistants sociaux éducatifs de la catégorie B vers la catégorie A, dont la grande majorité sont des femmes, a diminué sensiblement la moyenne de la rémunération pour les postes de catégorie A chez les femmes. Un travail plus poussé sur ces indicateurs permettra de confirmer un écart lié également à un régime indemnitaire plus favorable dans la filière technique, dans laquelle le genre masculin est plus représenté.

Chers collègues, je sais que vous avez lu avec grande attention ce rapport de situation. Le travail est encore long, nous le savons tous. Notre assemblée est paritaire depuis 2015, et j'espère que demain nous pourrons en dire autant de nos commissions et de nos instances : comité technique, CHSCT, etc. J'espère que nous partageons tous l'ambition de changer les choses pour les générations à venir, de faire vivre un des fondements de notre République, qui est l'égalité, et de lutter contre toute forme de discrimination et de violence.

Je laisse la parole à Marylène Paillarès, qui va vous présenter le plan d'action triennal.

Mme PAILLARES. – Madame la Présidente, chères et chers collègues, dans la continuité des propos de Marie-France Salles et avant de rentrer plus en détail dans la présentation du plan d'action triennal, je souhaite revenir sur le bilan des actions que j'avais évoquées dans ma feuille de route présentée lors du dernier budget. Tout au long de l'année 2020, l'engagement de notre collectivité en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations s'est décliné autour de trois grands axes de travail : la lutte contre les violences faites aux femmes, l'égalité entre les femmes et les hommes, la mémoire et la transmission. Je ne reviendrai pas en détail sur tout, mais je souhaite vous donner quelques exemples concrets.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, notre collectivité a renforcé son soutien aux dispositifs des intervenants en commissariat et gendarmerie et accompagne désormais le bailleur social Habitalys dans son action d'hébergement d'urgence. Je profite de cette occasion afin de saluer, je crois au nom de toute l'assemblée départementale, le travail des associations qui viennent en aide aux femmes victimes de violence. Le travail qu'elles accomplissent au quotidien mérite notre respect.

Nous avons également déployé une campagne de communication sous le hashtag "soyonsvigilant.e.s", qui porte un regard simple et direct sur la façon d'aider les victimes et d'interpeller les témoins.

En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, Marie-France Salles l'a évoqué, nous avons nommé une référente en charge de ces questions, qui devra mettre en œuvre le plan d'action départemental.

Notre collectivité est également devenue signataire de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Comme nous avions eu l'occasion de la présenter lors d'une des dernières commissions permanentes, cette charte est le fruit d'un projet porté par le Conseil des communes et des régions d'Europe et ses associations nationales, dont l'Association française des communes et des régions d'Europe. Cette charte est désormais signée par 1 500 collectivités européennes, dont 290 collectivités françaises. Parmi celles-ci, on compte 30 Départements, 14 Conseils régionaux et le CDG47. Cette charte touche à tous les domaines d'action des collectivités territoriales en tant qu'employeurs, donneurs d'ordres, prestataires de services. Elle énonce des droits,

le cadre juridique et politique, et précise les principes et outils nécessaires à sa mise en œuvre concrète et progressive.

Enfin, en matière de mémoire et de transmission, nous avons souhaité faire ressortir les femmes lot-et-garonnaises des silences de l'Histoire. En mars 2020, la Présidente avait consulté les membres de notre assemblée afin de faire inscrire dans le marbre de l'Hôtel du Département le nom de trois femmes : une résistante, une auteure et une femme politique. Des femmes qui n'avaient pas eu l'honneur des livres d'Histoire, mais qui pour autant ont marqué de leur empreinte le Lot-et-Garonne. Ainsi, nous avions inauguré trois plaques au nom de Damira Asperti, Ines Cagnati, et Danièle Esteban, accompagnées de 47 Lot-et-Garonnaises.

Dans cette continuité, tous les 8 du mois, du 8 août 2020 au 8 mars 2021, nous avons publié sur les réseaux sociaux, grâce au travail des archives départementales, le portrait d'une femme lot-et-garonnaise. Vous avez peut-être pu voir tout à l'heure en passant une partie de l'exposition. Les Lot-et-Garonnais ont été nombreux à venir à la rencontre de ces femmes, justes parmi les nations, résistantes, qui ont marqué l'Histoire de notre département et qui pourtant sont pour la plupart méconnues. De ces portraits sont nés une exposition et un recueil, *Femmes lot-et-garonnaises et citoyennes engagées*, que les archives ont présentés lors de la journée du 8 mars, à l'occasion d'un Facebook Live.

Malgré leur invisibilisation dans les manuels scolaires et dans notre mémoire collective, de nombreuses femmes se sont engagées et ont mené des combats politiques citoyens. Elles ont aussi largement contribué à ce que l'on appelle l'effort de guerre. Le recueil et l'exposition racontent le dévouement des résistantes qui, pendant la Seconde Guerre mondiale, ont joué un rôle déterminant sur nos terres. Ils racontent le sacrifice de ces justes parmi les nations, qui pour certaines ont payé de leur vie leur détermination à sauver des familles juives. Ils racontent également la volonté de ces femmes à représenter leurs concitoyens et concitoyennes dans des assemblées politiques majoritairement constituées d'hommes. Je vous précise aussi que cette exposition, accompagnée d'un livret pédagogique, devrait intégrer le fonds de ressources de la future convention éducative.

Après ce rapide bilan de l'année 2020-2021, j'en viens désormais au plan d'action à proprement parler, prévu par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. En premier lieu, je tiens à souligner que ce plan, lorsqu'il a été présenté en comité technique, a fait l'objet d'un vote unanime, ce dont je me réjouis, et prouve s'il était nécessaire que cette question fait l'objet d'un large consensus.

Ce plan, élaboré pour la période 2021-2023, s'articule autour de six axes : quatre sont obligatoires, deux sont complémentaires. Parmi les axes obligatoires, il conviendra pour notre collectivité d'évaluer, de prévenir et, le cas échéant, de traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Le Département devra également garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique territoriale. La troisième obligation vise à favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale. Enfin, nous devons prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, le harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes. Notre collectivité a fait le choix de proposer à ce plan deux axes optionnels, à savoir le développement d'une culture interne de l'égalité femmes-hommes, l'affirmation et le déploiement du rôle et des missions du référent pour l'égalité professionnelle.

Ce plan d'action, véritable feuille de route pour les années à venir, engage pleinement notre collectivité en matière de lutte contre les discriminations. Nous devons être collectivement à la hauteur de cet enjeu. Pour répondre à ce défi de société, il faut agir sans attendre, afin que les générations qui nous suivent ne rencontrent plus jamais les obstacles de leurs aînés, pour que les filles et garçons aient en toute circonstance les mêmes opportunités, les mêmes chances, les mêmes droits avérés. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Madame Paillarès. Y a-t-il des interventions sur les rapports présentés par Madame Salles et sur le plan d'action ?

Mme SUPPI. – Merci, Madame la Présidente. Évidemment, les rapports présentant la situation sur l'égalité hommes-femmes nous concernent toutes, en particulier les femmes politiques, parce qu'on sait que ce n'est pas facile de s'engager en politique en tant que femme : je pense que vous le savez toutes, ici, dans cette assemblée. Je voudrais revenir sur deux points, notamment sur les violences faites aux femmes, les violences intra-familiales, qui, vous le savez, ont fortement augmenté pendant le confinement. Je voudrais qu'on ait une réflexion un peu plus large que sur les violences faites aux femmes. Ensuite, je voudrais aussi avoir un point sur le logement concernant les femmes victimes de violences : pouvez-vous nous dire, concrètement, combien de logements sont occupés actuellement et quelles sont les associations qui accompagnent ces familles ?

Mme la Présidente. – Effectivement, on peut toujours aller plus loin, mais je voudrais quand même revenir sur l'engagement du Département à déployer un dispositif, dont on a régulièrement parlé ici, à savoir l'intervenant social en gendarmerie. Ma volonté, y compris quand j'étais vice-présidente de la commission Action sociale, était bien qu'il y ait un déploiement territorial de ce dispositif sur l'ensemble du département. Force est de constater que nous n'avons pas été suivis par un certain nombre d'EPCI, et je le regrette, parce que c'est un dispositif qui a fait ses preuves, qui est reconnu par la gendarmerie et par les différentes associations qui défendent le droit des femmes, et aussi par les services de l'État. J'espère qu'on arrivera à une implication de l'ensemble des EPCI pour venir contribuer financièrement à ce dispositif, parce que la contribution restait assez modique. Je veux bien entendre que cela relève de l'État, mais on vient tellement souvent au secours de l'État que franchement, pour une cause pareille, je ne comprends pas la position de certains EPCI.

Puis, vous m'interrogez sur les logements. Je suis désolée, ce n'est pas que je veux cacher quoi que ce soit, il existe effectivement un partenariat avec Habitalys sur des logements qui sont mis à disposition pour des femmes qui seraient en danger, mais aujourd'hui je n'ai pas le droit de dire où ils se trouvent et par quelles structures ils sont accompagnés. Il va y avoir un déploiement sur l'ensemble du territoire, il y a un appartement sur le Marmandais, comme cela a été communiqué, il devrait y en avoir un autre sur le Tonneinquais. Je vais donner la parole à Marie-France Salles qui, en tant que présidente d'Habitalys, va vous donner davantage d'informations.

Mme SALLES. – Merci, Madame la Présidente. Effectivement, nous avions lancé ce projet et commencé à le réaliser avec le soutien du Département, mais aussi un soutien important de nos fournisseurs, partenaires d'Habitalys, un projet de mise à disposition dans un premier temps de 10 logements sur le département. Aujourd'hui, un logement est aménagé sur Marmande, un autre sur Tonneins, un autre sur Villeneuve, et je pense que celui sur la commune de Foulayronnes doit être terminé. Il y a un projet de logement sur Casteljaloux, sur Le Passage d'Agen et un autre sur Fumel. Les choses se font petit à petit, mais je dirais que le projet avance bien. Dans le cadre de cette mise à disposition de logements pour des femmes qui subissent des violences, je précise que les logements sont des logements familiaux ordinaires, dans des résidences d'Habitalys, qu'ils sont totalement équipés, c'est-à-dire que la personne qui arrive dans le logement, souvent avec des enfants, peut l'occuper. Par exemple, à Marmande, quand la personne est arrivée, le réfrigérateur était rempli, puisqu'à Marmande nous avons déjà eu une personne. Ce qui est important dans le rôle d'Habitalys, c'est de mettre à disposition des logements qui sont totalement prêts et ensuite en travailler avec des associations. Nous passons une convention avec des associations, nous l'avons fait à Marmande avec SOS AME (Accueil Mamans Enfants), à Villeneuve avec la Maison des femmes, à Tonneins et Casteljaloux avec Chrysalides. Ainsi, nous sommes prêts à rencontrer des associations qui sont en capacité d'effectuer ces accompagnements, parce qu'il nous paraît très important que la personne et les enfants qui vont être hébergés soient accompagnés pour permettre à la femme de revenir vers une vie « normale » et un logement de droit commun, c'est-à-dire de retrouver une situation comparable à celle de tout le monde. Cela a été le cas de la première personne que nous avons accueillie sur Marmande, qui quelques semaines plus tard a été en capacité de revenir vers un logement de droit commun de par son accompagnement. Cette démarche suit son cours grâce au soutien du Département et des partenaires d'Habitalys, que je tiens à remercier et qui, par leurs fournitures ou soutiens financiers, nous permet d'avancer plus rapidement dans l'aménagement des logements. Nous

commençons par 10 logements, mais cela ne veut pas dire que la démarche s'arrêtera là. L'objectif est d'avoir des logements disséminés sur l'ensemble du territoire, mais aussi des logements qui pourront tourner. Il n'est pas d'y rester 10 ans. Vous comprenez aussi que parfois, pour des raisons de sécurité, un logement aménagé puisse rester pendant un an ou deux et qu'au bout d'un moment l'on puisse changer. Vous n'aurez pas les coordonnées de ces logements ; même moi je ne les ai pas. Il faut quand même que cette sécurité soit assurée pour ces personnes qui subissent des violences. Mais la volonté est aussi de pouvoir les faire tourner au bout d'un moment. Je suis ravie que l'on ait lancé cette démarche, que l'on ait obtenu ces soutiens qui nous permettent d'aller assez vite et de répondre à une demande. Hier, nous avons eu une discussion parce qu'une personne était en situation et que le logement de Villeneuve, mais une autre solution a été trouvée, dès l'instant où la personne passe par la Maison des femmes. Nous ne travaillons jamais en direct parce que nous ne sommes pas en capacité de faire l'accompagnement social. Chacun son rôle, chacun ses missions. En travaillant en bonne coordination, je crois que l'on peut répondre à la demande de ces personnes.

Mme PAILLARES. – Cela n'a rien à voir avec ce que Marie-France Salles était en train d'évoquer, je voudrais revenir sur la collectivité, sur un travail qui va être entamé avec les organisations syndicales et les chefs de service, par rapport aux discriminations et aux violences. Je crois que c'est un travail important.

Mme GONZATO-ROQUES – Patricia Suppi nous interroge aussi sur ce que nous faisons par rapport aux violences intra-familiales. Je pense que c'est le cœur de métier de nos travailleurs sociaux, ce que l'on appelle de la polyvalence entre autres, c'est-à-dire que chaque fois qu'ils interviennent dans une famille, ils font un travail de prévention, d'éducation, de repérage, ils peuvent mettre en place de la médiation aussi. Les violences infra-familiales peuvent être prévenues, les victimes peuvent être accompagnées par les travailleurs sociaux. La protection de l'enfance relève aussi de la prévention et de la protection des violences intra-familiales. Ce que disait Marie-France Salles est très important, c'est-à-dire que nous avons sur le territoire des associations qui sont bien implantées, qui sont connues, qui sont soutenues par le Département, qui sont en mesure d'accompagner ces femmes ou ces hommes sur le long parcours qui leur permettra de s'extirper d'un compagnon violent. Il faut vraiment bien travailler sur toute cette chaîne pour que cela fonctionne.

Mme GIRARDI. – Madame la Présidente, sur cette question je crois que les tabous sont en train de tomber. C'est un sujet dont tout le monde s'est emparé, notamment des associations. Je pense qu'effectivement il ne faut pas rester en chemin, il faut aller jusqu'au bout. Au niveau de la commune d'Argenton, nous avons fait des travaux importants dans plusieurs bâtiments, et le Conseil municipal est d'accord pour mettre à disposition un appartement neuf, en cours de réalisation. Il nous faut conventionner avec une association. C'est juste pour vous dire que les collectivités et les communes peuvent s'engager dans cette voie.

Mme PAILLARES. – Je ne sais pas si tout le monde a eu l'occasion de voir cette campagne d'affichage qui est faite au niveau de la collectivité, sur le fait de savoir écouter les autres, ses collègues de travail, pour ensuite interpeller les personnes qui peuvent venir en aide. Il ne faut pas hésiter à le faire.

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer au vote des rapports.

RAPPORT N° 8005

RAPPORT DE SITUATION SUR LA POLITIQUE D'EGALITE FEMMES-HOMMES AU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ANNEE 2020

L'assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 8006

PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES DANS LA COLLECTIVITE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8007

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2021

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8008

INDEMNITE FORFAITAIRE ANNUELLE POUR FONCTIONS ESSENTIELLEMENT ITINERANTES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8009

MISE EN APPLICATION DU FORFAIT "MOBILITES DURABLES" EN FAVEUR DES AGENTS DEPARTEMENTAUX

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8010

FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX : BILAN 2020

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8011

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX - PROGRAMME ANNUEL ET PLURIANNUEL DES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS - MAINTENANCE ET ENTRETIEN - AFFAIRES FONCIERES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :
- ***M. Cassany (a donné pouvoir à M. Borie)***
- ***Mme Gargowitsch (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)***
- ***Mme Lamy (a donné pouvoir à M. Dézalos)***
- ***Mme Tonin (a donné pouvoir à M. Masset)***
- ***Mme Besson (a donné pouvoir à M. Borderie)***
- ***Mme Kherkhach (a donné pouvoir à M. Chollet)***
- ***Mme Brandolin-Robert (a donné pouvoir à M. Bocquet)***
- ***Mme Ducos (a donné pouvoir à M. Merly)***

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Mme JOFFROY. – Je vais vous présenter en quelques mots, compte tenu de l'heure assez tardive, notre rapport sur l'année culturelle pour l'année à venir. Je vous présente ce rapport avec une certaine émotion et aussi une certaine tristesse. Une certaine émotion parce que c'est la dernière fois que je vous présente un rapport, puisque mon mandat électoral s'arrêtera à la fin du mois de juin. Cette expérience a été pour moi très enrichissante. Je terminerai mon allocution pour vous préciser un peu mes sentiments sur ce point. J'éprouve surtout une très grande tristesse parce que le secteur de la culture est l'un des secteurs, avec le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, qui a subi le plus durement la crise sanitaire que nous vivons depuis plus d'un an. Il est donc très compliqué de pouvoir vous présenter un projet avec des choses très positives. Pour autant, nous avons travaillé pour pouvoir être aux côtés de nos acteurs culturels dès que la situation sanitaire permettra une reprise de cette activité, nous l'espérons le plus rapidement possible. Monsieur le Président de la République a évoqué hier la perspective d'une ouverture des musées au 15 mai prochain. Nous espérons que cela sera le cas et ce sera déjà une première chose. Nous espérons, bien évidemment, que d'autres événements et d'autres structures pourront suivre.

Le rapport que nous vous présentons comporte plusieurs points. Dans un premier temps, notre soutien aux différents acteurs est maintenu à un niveau supérieur à celui de l'année 2020. Nous maintenons les subventions d'investissement sans la moindre difficulté, et nous adaptons les subventions aux projets annuels sur le système de proratisation des dépenses, pour permettre aux structures qui ont dépensé de l'argent pour présenter des projets qui n'ont pu avoir lieu, de ne pas subir de dépenses inutiles. Nous maintenons notre subvention aux manifestations culturelles quand elles auront lieu cette année ou quand elles seront reportées, avec un versement de 50 % de la subvention à la signature de la convention, et le solde lorsque la manifestation aura lieu, car nous espérons que des manifestations pourront avoir lieu cet été, notamment celles qui sont prévues en plein air, avec des adaptations quant à la jauge et quant au lieu de réalisation des manifestations. Bien évidemment, nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'évolution de la situation quant à la réalisation de ces manifestations.

Nous avons également prévu un nouveau régime d'aide pour les structures qui s'inscrivent dans le champ du spectacle vivant, qui ont des salariés permanents et qui ne pourront pas présenter

de manifestations dans le courant de l'année 2021. Cette subvention pourra leur permettre de tenir financièrement jusqu'à la présentation de leur spectacle vivant lors de l'année suivante. Ce maintien est pour nous fondamental parce qu'il nous permet d'être financièrement présents aux côtés des structures. Les services réalisent également un formidable travail d'accompagnement pratique, notamment pour les aider à mettre en place et à présenter des protocoles sanitaires pour pouvoir organiser des manifestations ou ouvrir dans les meilleures conditions possible. Cette aide qui leur permet de préparer ce protocole est particulièrement précieuse, et les acteurs culturels sont très sensibles à la présence de nos services à leurs côtés sur ce plan-là.

Le rapport vous présente également des actions culturelles que nous souhaitons expérimenter, dans des domaines très différents. Il s'agit de 7 actions, pour un budget total de 80 k€, afin d'expérimenter la possibilité d'agir sur le plan culturel de façon différente. Elles vous sont présentées dans le rapport, je ne vais pas alourdir mon intervention en vous les présentant de manière nominative, mais je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

L'année 2021 sera également l'année de la modernisation de la médiathèque départementale, puisque vous aviez voté, l'année précédente, des travaux importants pour moderniser cette médiathèque qui se trouve à Villeneuve. Ces travaux sont aujourd'hui achevés, et nous allons les accompagner par une modernisation et une consolidation de l'offre documentaire que notre médiathèque pourra présenter au public et à l'ensemble des bibliothèques départementales.

Enfin, notre dernier projet pour l'année 2021 est de développer un équipement culturel majeur autour des archives départementales. Vous savez que l'un de nos gros projets pendant cette mandature a été la recherche d'une solution au problème du stockage des archives ; nous avons ainsi intégré le stock de Pomaret à Sainte-Colombe-en-Bruilhois. Aujourd'hui nous souhaitons développer sur ce site un équipement culturel majeur qui pourrait, au-delà de l'enjeu de stockage sur les 10, 15 ou 20 prochaines années, être un espace mutualisé, un espace de séminaires et de formation. Nous allons lancer une étude de projet et avons inscrit au budget cette phase d'étude.

Voilà nos différents axes de travail pour cette année 2021. Nous souhaitons également associer tous les acteurs à la réalisation de leurs manifestations, parce que nous sommes avides de pouvoir reprendre une activité culturelle collective, de pouvoir retourner au cinéma, au théâtre, à des manifestations de danse, de musique en plein air cet été. Je tiens à porter à connaissance, si cela n'a pas déjà été fait, que le Département organise, cette année, nos traditionnelles Nuits d'été, que nous n'avions pas pu faire l'année dernière. Elles ne se dérouleront pas sur trois ou quatre nuits, comme nous le faisions précédemment, mais sur huit nuits, réparties sur huit communes différentes, que je ne vais pas toutes citer, car je ne voudrais pas alourdir mon intervention, mais je suis bien évidemment à votre disposition pour y répondre. Ce sera avec des jauges réduites pour répondre aux conditions sanitaires. La particularité de nos Nuits d'été est d'investir de petits villages et d'associer et de mobiliser les pôles de ressources départementaux afin d'organiser en lien avec la commune accueillante un volet sur la promotion des manifestations culturelles dans le département.

Nous avons essayé d'être réactifs avec tous les acteurs culturels de notre département pour répondre à leurs interrogations. Ce n'est pas forcément facile et je remercie le travail de nos agents lors de cette année, parce qu'il est très compliqué de travailler sans avoir de visibilité sur l'avenir, sans savoir si les projets sur lesquels nous travaillons vont se tenir, si le festival du journalisme à Couthures va pouvoir se tenir, si les choses ne vont pas devoir s'annuler au fur et à mesure des semaines. Cela a été très compliqué pour les agents de travailler, mais ils ont été en poste, fidèles à leur investissement, et je souhaite bien évidemment les remercier, parce que sans eux je crois que le bilan de notre mandat sur le plan culturel ne serait pas celui que nous pouvons présenter, et je suis fière que notre collectivité ait pu pendant ce dernier mandat développer une politique culturelle ambitieuse : la médiathèque départementale, les archives départementales, une politique de restauration du patrimoine historique et non protégé (nous avons aidé pour plus de 2,25 M€ les porteurs de projets), la refonte du système d'aide de l'enseignement artistique afin de l'harmoniser sur l'ensemble de notre territoire, et l'accompagnement de la montée en puissance de l'offre cinématographique sur notre département,

avec l'excellent travail du Bureau d'accueil du tournage et de l'association Espace Production. Nous vous informons que cette structure travaille sur une plate-forme numérique de mise à disposition, pour les professionnels et le public, de courts-métrages d'abord de notre département, mais ensuite de l'ensemble des départements. Je suis très fière de ce projet, que je n'aurai pas l'occasion de présenter jusqu'au bout, mais je suis certaine que mon successeur le fera avec beaucoup de talent. Je pense que ce projet très ambitieux est porté par notre département va fédérer plusieurs autres départements. Donc je crois que nous n'avons pas à rougir de notre mandat et de notre politique culturelle, qui a été très ambitieuse et très réussie.

Ma mission s'achève dans quelques semaines. Je trouve que cette mission a été très intéressante, je l'abandonne avec un certain regret, même si c'est mon choix. Je tiens à remercier deux personnes tout particulièrement : d'abord Patrick Cassany, qui m'a proposé cette aventure il y a presque dix ans et je l'en remercie parce que je crois que je ne suis plus la même qu'il y a six ans, et cela m'a beaucoup apporté, et je souhaite également remercier Sébastien Durupt, parce que je me souviens avoir été accueillie par lui il y a six ans, lors de ma première assemblée, et d'avoir tout de suite été mise à l'aise. Je crois que nous avons travaillé ensemble de façon parfaitement collaborative ; il m'a beaucoup apporté, avec beaucoup de pédagogie, et je pense que notre travail en commun, avec les membres de la commission, a été très fructueux, et je le remercie avec beaucoup de chaleur et d'amitié, et j'espère que son travail sera reconnu à sa juste mesure jusqu'au bout.

Avant de remettre la parole, comme je le fais traditionnellement, à Monsieur Borie, je souhaiterais la remettre à Marcel Calmette, qui va nous parler rapidement de notre identité culturelle sur un aspect très important, qui est celui de l'occitan, parce que nous sommes un département du Sud-Ouest, un département de l'Occitanie, et même si l'on n'en parle pas forcément suffisamment, il est important de le remettre au centre de notre débat.

M. CALMETTE. – Madame la Présidente, chère Catherine Joffroy, merci de me donner ainsi la parole. *« Brave munde ! »* Eh oui, j'entends vos sourires, je ne les vois pas, mais je les entends, cela me fait plaisir. J'espère que vous avez lu le rapport qui ne vous a pas été présenté sur le sujet. Je vais vous en dire quelques mots. D'abord, Madame la Présidente, je voudrais vous remercier des budgets réguliers, renouvelés, que vous avez attribués aux associations qui se sont engagées, qui ont fait la promotion de la langue et de la culture occitane dans le département, budget qui était de l'ordre de 25 k€ tous les ans, 50 k€ l'an dernier en raison d'une convention signée avec l'Inspection académique pour la structuration de la langue. Je voudrais surtout rappeler ou dire à cette assemblée, pour ceux qui ne l'auraient pas vu, qu'un moment historique a eu lieu la semaine dernière à l'Assemblée nationale, parce que la loi Molac, du nom du député qui l'a portée, a été votée avec une très grande majorité pour faire la promotion des langues régionales, qui sont nombreuses. Cette loi va permettre l'enseignement immersif des langues régionales non seulement dans les écoles privées, comme c'était le cas jusqu'à présent, mais aussi dans l'école publique. Les communes de résidence vont être amenées à financer le fonctionnement des écoles. La signalétique bilingue va pouvoir être autorisée et réalisée à la fois sur les bâtiments et sur les routes. Tout à l'heure, j'ai bien entendu Michel Masset qui a parlé d'un budget sans précédent sur les routes, donc je pense que l'on pourra avoir un petit accès pour renforcer la signalétique.

Je ne veux pas être plus long et je voudrais remercier tous les collègues qui ont, à divers moments, salué, par quelques petits signes, la tenue de la Quinzaine occitane. S'il n'y avait pas eu la crise sanitaire que nous avons actuellement, nous serions en plein dedans, avec des manifestations dans tout le département. Pour la culture occitane, on n'en a pas fait assez. Pierre Chollet, ce matin, tu n'en as pas dit un mot. Mais il faut bien la laisser pour celles et ceux qui vont nous succéder, qui seront renouvelés ou qui viendront pour la première fois dans cette assemblée. Je voudrais vous dire à tous : *Brave monde ! Bona contunhacion et bona santat !*

M. BORIE. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, comme vous le savez, cette pandémie a quelque peu fait souffrir notre monde associatif, et cependant le suivi des clubs et des comités sportifs et le dispositif de fonds de soutien que nous avons mis en place l'an dernier ont

permis à certains d'entre eux d'effacer en partie le manque à gagner causé par l'arrêt des championnats et l'organisation des rencontres sportives et des manifestations exceptionnelles, souvent sources de recettes.

Mais il nous faut rester vigilants. En effet, le pic de la crise pour nos associations sportives n'est pas encore arrivé. La perte de licenciés pour la saison 2021-2022, dont les taux sont d'ores et déjà plus ou moins annoncés, à -30 %, en raison de la confiance en berne des familles par rapport à la possibilité de pratiquer le sport en club, nous oblige à agir.

La réflexion et un plan d'action sont enclenchés. Une modélisation temporaire de notre régime d'aide au fonctionnement des clubs 2021-2022 est quasiment aboutie. Tout cela sera abordé à l'occasion d'une commission spécialisée prochaine.

Quoi qu'il en soit, cette année, le Département aidera plus de 550 clubs et 40 comités sportifs. Nous accompagnerons toujours le financement de près de 60 emplois d'éducateur professionnel dans ces structures. Notre commission s'est réunie hier et a validé 99 % des dossiers qui étaient présentés. Nous poursuivrons, tant qu'il est possible, le soutien aux manifestations nationales et internationales organisées sur le sol lot-et-garonnais, et nous étendrons même cette action grâce aux nouveaux appels à projets au travers du label Terres de jeux 2024, en aidant notamment les associations organisatrices d'événementiel d'envergure, de pleine nature, de masse, ou favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap. C'est le sens du rapport 6002 qui vous sera présenté tout à l'heure.

Écouter, structurer, innover, tel est le leitmotiv auquel nous essayons de répondre pour accompagner au mieux les associations sportives. Ainsi, dès la prochaine saison, celles qui le souhaitent pourront déposer leurs demandes de subvention en ligne. Côté sport et citoyenneté, notre collectivité s'est mise en ordre de marche pour répondre à l'obligation de dématérialisation des démarches publiques. Une plate-forme informatique a été codéveloppée par nos services informatiques et sports, je les en remercie.

De plus, en fin d'année, dans la mesure où un communiqué de presse du ministère des sports du 24 mars dernier a officiellement arrêté tous les championnats amateurs de France et, par ce biais, annulé toutes les relégations ou montées dans une autre division, il nous sera difficile d'établir un palmarès et donc d'organiser un trophée des champions dans le format qui nous est cher (nous avions déjà dû annuler l'an dernier). Les services au travail recommandent cette manifestation départementale, avec les trophées du bénévolat et de l'engagement citoyen ; la date n'est pas encore fixée, mais devrait avoir lieu en automne 2021.

Depuis plusieurs mois, le Département œuvre aux côtés de ses partenaires au développement maîtrisé des sports et loisirs de nature. Je remercie d'ailleurs mes collègues, Monsieur Rémi Constants et Madame Nathalie Bricard, pour siège au sein de la CDESI (Commission Départementale des espaces, sites et itinéraires). En fin d'année dernière, nous avons pu concrétiser la démarche de labellisation des premiers espaces, sites et itinéraires lot-et-garonnais. Ainsi, 4 itinéraires de grande randonnée sont désormais inscrits à notre PDESI (Plan départemental des espaces, sites et itinéraires). Ces itinéraires offrent une pratique sportive adaptée et sécurisée, une découverte patrimoniale, historique et environnementale privilégiée. Cette année, cette labellisation se poursuivra au travers de l'Atlas du paysage et des identités paysagères du département n'ayant pas encore d'itinéraires labellisés. En cours d'année, nous ferons également l'évaluation du CDESI 2019-2021 et des fiches actions qui le composent, afin de proposer un nouveau plan CDEDSI 2021-2027, sur la durée du futur mandat. Cette présentation pourrait se faire à l'occasion d'une des décisions modificatives. Ce calendrier vous sera prochainement proposé.

Une autre thématique forte du sport nous implique depuis peu : le sport santé. Notre collectivité participe à l'instance de coordination départementale Sport, Santé et Bien-être, chargée de

mettre en œuvre le dispositif de prescription d'exercices physiques pour la santé, appelé PEPS. Les travaux avancent, un prochain rapport d'information vous sera présenté.

Pour finir, je vous informe que notre collectivité est acteur de la nouvelle gouvernance, qui se réalise par le biais de l'Agence nationale du sport et ses déclinaisons territoriales. Je représente le Département à la Conférence régionale du sport, et ma suppléante est Madame Nathalie Bricart. Cette instance, qui regroupe l'ensemble des acteurs du sport de la région, a pour mission d'établir un projet sportif territorial à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Mesdames et Messieurs, vous l'avez compris, malgré les difficultés rencontrées en raison de la crise sanitaire, le Département poursuit son action et ne cesse de réinventer son accompagnement. L'ensemble des éléments présentés et des chiffres suivants en sont bien la preuve : soutien à plus de 550 clubs et 40 comités, financement de près de 60 emplois d'éducateur, près de 10 itinéraires labellisés sports et loisirs de nature fin 2021, en 4 nouveaux appels à projets en lien avec le label Terres de jeux Paris 2021, et 4 sites ou centres de préparation aux Jeux olympiques sont soutenus.

J'en profite pour remercier tous les techniciens de la commission Sport, qui ont travaillé à nos côtés et qui ont été à même de répondre à toutes les questions qui ont été posées par les membres de cette commission. Je souligne aussi le parfait partenariat que nous avons entretenu avec le CDOS47 et son président. Je souhaite bon vent à ceux qui seront en poste après juin pour gérer le sport.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Borie. Y a-t-il des interventions sur les rapports présentés par les deux vice-présidents ?

M. LEPERS. – Juste une petite question pratique pour Madame Joffroy, concernant les Nuits d'été. Comment les mairies peuvent-elles candidater et comment se fait la sélection ?

Mme JOFFROY. – Nous avons changé le mode de sélection il y a quelques années, puisqu'avant c'était les conseillers départementaux qui choisissaient. Pour éviter certains favoritismes, il suffit d'écrire à la Direction de la Culture en présentant sa candidature. Nous essayons de veiller à une répartition sur le territoire chaque année, de façon à ce que ce ne soient pas des communes qui soient sur le même territoire, mais que chaque coin du département puisse être représenté. Les services de la Culture prennent attache avec les communes qui ont candidaté et ensuite nous voyons avec elles si elles ont bien compris toutes les contraintes que cela pouvait engendrer, parce que c'est quelque chose de très important pour une commune, mais cela génère également certaines contraintes. En fonction des candidatures qui nous sont présentées, c'est en commission Culture que les choses se discutent. En l'espèce, nous avons repris des candidatures qui avaient été choisies pour l'année dernière, en 2020, mais cela n'avait pas pu être fait, donc nous leur avons proposé de pouvoir organiser la manifestation cette année ; cela a été le cas pour certaines. Cette année est un peu particulière parce que nous ne savons pas trop comment les choses vont pouvoir se passer au niveau de la jauge, même si nous travaillons déjà avec les collectivités pour que le protocole sanitaire soit le plus précis possible. Par exemple, il n'y aura certainement pas d'espaces de restauration. Mais pour l'année suivante, les communes pourront candidater sans la moindre difficulté, et leurs candidatures seront bien évidemment examinées avec beaucoup d'attention.

M. LEPERS. – Gère-t-on une liste d'attente ? Y a-t-il beaucoup plus de demandes que d'offres ?

Mme JOFFROY. – Il n'y a pas une liste d'attente comme au centre de vaccination, ne vous inquiétez pas.

Mme la Présidente. – Je vais vous donner les 8 communes qui sont concernées cette année : Fongrave, Monteton, Lafitte-sur-Lot, Virazeil, Poudenas, Saint-Maurin, Gavaudun, Aubiac.

M. BORDERIE. – Y a-t-il une jauge ?

Mme la Présidente. – Oui, il va y avoir une jauge.

Mme JOFFROY. – Les communes qui peuvent candidater doivent être de petites communes, de moins de 3 000 habitants, pour privilégier une offre sur le monde rural.

Mme SUPPI. – En commission, nous avons eu ces éléments, les 8 noms des communes, et on nous a bien expliqué comment cela se passait. J'avais compris en commission que le festival du journalisme à Couthures pourrait se tenir, mais des contraintes vont peut-être entrer en jeu. Petit détail, mais qui est important quand même : à la médiathèque départementale, j'ai entendu en commission que les travaux ont été retardés par la faute de la Covid et qu'ils ne seraient réalisés qu'en septembre-octobre, et il se trouve que j'habite à Villeneuve-sur-Lot et que j'y passe tous les jours, et il est sûr que les travaux ne sont pas finis.

Mme JOFFROY. – J'ai indiqué que les travaux seraient finis cette année, en juin, et nous prévoyons une inauguration officielle au mois de septembre.

M. BILIRIT. – Le festival de journalisme aura lieu sauf s'il y a interdiction.

Mme GONZATO-ROQUES. – Je précise que l'organisation d'une Nuit d'été requiert un minimum de logistique et de moyens à mettre en place pour la commune. Chez nous, nous avons eu l'expérience de communes qui ont décliné quand elles se sont rendu compte de l'engagement que cela demandait. Il est vrai que l'abaissement du nombre d'habitants fait que c'est intéressant pour de petites communes, où quelquefois il n'y a pas grand-chose.

M. GIRARDI. – Il faut bien avoir à l'esprit cet aspect logistique. Pour l'avoir vécu à un moment donné, si l'on veut pouvoir le réaliser dans une petite commune, il faut que l'intercommunalité prenne le relais pour appuyer l'initiative. Si notre communauté de communes n'avait pas fourni l'intendance, le matériel, les tables, les chaises, les chapiteaux, etc., c'était irréalisable. Si l'on veut vraiment aller dans de petites communes, cela demande une participation active de la communauté de communes.

M. PERAT. – C'est pour apporter une précision en complément de ce que vient de dire Raymond Girardi. Pour aider Lafitte, la commune de Clairac participera au prêt de matériel, pour que les choses se déroulent dans les meilleures conditions.

RAPPORT N° 6001

POLITIQUE CULTURELLE EN LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 6002

LOT-ET-GARONNE TERRE DE JEUX 2024 - NOUVEAUX DISPOSITIFS DE SOUTIEN EN FAVEUR DU SPORT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :
- ***M. Cassany (a donné pouvoir à M. Borie)***
- ***Mme Gargowitsch (a donnépouvoir à Mme Gonzato-Roques)***
- ***Mme Lamy (a donné pouvoir à M. Dézalos)***
- ***Mme Tonin (a donné pouvoir à M. Masset)***
- ***Mme Besson (a donné pouvoir à M. Borderie)***
- ***Mme Kherkhach (a donné pouvoir à M. Chollet)***
- ***Mme Brandolin-Robert (a donné pouvoir à M. Bocquet)***
- ***Mme Ducos (a donné pouvoir à M. Merly)***

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

M. GIRARDI. – Madame la Présidente, chers collègues, d'abord au niveau de l'environnement, les politiques mises en place se poursuivent, notamment pour les ENS et les espaces agricoles remarquables. Un projet très important est en cours de réalisation : l'ENS de Rieucourt, sur les 35 hectares que le Département a acquis à côté du Center Parcs. Le Département ayant la compétence « milieu naturel », nous continuons de développer des actions, en partenariat avec la commission Développement durable.

L'activité forestière est plutôt dynamique, notamment pour les deux essences majeures cultivées sur notre territoire, que sont le pin maritime dans le massif landais et le peuplier. Les prix sont corrects, et toute l'activité économique en aval et en amont est plutôt dynamique, même s'il y a énormément de demandes en ce qui concerne le peuplier, puisque nous avons la chance d'avoir une entreprise importante sur notre territoire qui utilise pas moins de 800 mètres cubes par jour et qu'elle est obligée d'aller chercher du peuplier assez loin, donc il faut développer cette production. On coupe un peuplier au bout de 12-15 ans. Pour le pin, il faut 35 ans. Pour le chêne, n'en parlons pas : c'est plutôt 80 ans, et à peu près pareil pour le noyer. Nous n'avons pas eu de tempête depuis longtemps et j'espère que cela va durer, et il n'y a pas eu d'incendie non plus. Cette filière est donc en bonne santé, et c'est bien de le dire parce qu'il y a eu des périodes très dures depuis une vingtaine d'années dans ce domaine.

Pour l'agriculture, vous savez que l'année 2020 a été un peu particulière, avec un printemps très humide, un été très sec, et une année plutôt difficile sur l'ensemble des productions et en termes de chiffre d'affaires des exploitations. L'année 2021 a débuté avec énormément de pluie ; c'est bon pour les réserves et les nappes, mais moins pour les récoltes d'hiver, dans la mesure où la pluviométrie d'hiver a représenté 600 à 650 millimètres d'eau, soit 90 % de la pluviométrie moyenne annuelle. Il risque d'y avoir des soucis de rendement pour les grandes cultures, d'autant plus que l'on a basculé sur une sécheresse du jour au lendemain. Nous sommes maintenant à 8 semaines sans pluie. On sait que le métier de paysan est directement lié au ciel, cela fait partie du lot quotidien, et là on bascule dans des situations extrêmes du jour au lendemain, ce qui est inquiétant pour l'avenir. L'année 2021 a donc démarré de façon moyenne.

Et le gel que nous avons subi il y a quelques jours est sans précédent. Au début, on faisait référence à 1956, puis à 1938, et aujourd'hui on ne fait référence à rien du tout, c'est-à-dire que ce n'est jamais arrivé. Cela peut arriver localement, une fois dans la Vallée du Rhône, une fois dans le Beaujolais, une fois chez nous… Mais d'une telle dimension au niveau national et international, puisque l'Espagne a été durement touchée également, l'Italie aussi, c'est exceptionnellement grave. Des problèmes vont suivre en termes d'approvisionnement inévitablement pour certaines productions, notamment pour les fruits. En ce qui concerne le Lot-et-Garonne, il est difficile aujourd'hui de faire une estimation précise des dégâts, mais on sait que nous sommes entre 25 à 30 % de dégâts. Par chance, la fraise est très peu touchée, et vous savez que c'est une production majeure pour le Lot-et-Garonne.

Elle est produite dans des abris chauffés ou des abris hors gel, mais si la culture n'était pas sous abri, ce serait une catastrophe, et cela aurait été le cas il y a quelques décennies quand 90 % de la production était plein champ. Le secteur arboricole et la vigne sont les deux gros secteurs les plus touchés. Le raisin de table a été très durement touché, et toutes les appellations sont touchées (Duras, Marmande, Buzet, Bruilhois…). Toutes les filières arboricoles sont touchées, y compris des essences qui n'étaient pratiquement jamais touchées, par exemple la noisette. Vous savez que nous sommes le premier département de France pour la noisette. Les dégâts pour la noisette sont de 30 à 70 %. Nous en saurons beaucoup plus dans un mois ou un mois et demi. Des productions sont protégées du gel par l'aspersion, comme le kiwi, la pêche et la nectarine. Ceux qui étaient équipés en aspersion sauveront une partie moyenne ou importante de la production, mais pour ceux qui n'avaient pas de protection hors gel, et c'est le cas pour la majorité, la situation est grave, que ce soit pour les pommes, les poires, les prunes… Je connais des producteurs de prunes qui ont déjà tout perdu. Les cerises et les abricots sont aussi touchés, même si nous ne sommes pas un grand département dans ces deux domaines.

Par comparaison, si un orage de grêle arrive durant l'été, juste avant la récolte, la perte est immédiate. Là, c'est un peu différent, les conséquences financières du gel sont plus lointaines. Le problème financier pour les producteurs n'est pas tout de suite, l'urgence est d'établir une estimation la plus précise possible des pertes, agriculteur par agriculteur, par des déclarations individuelles. La perte du revenu sera estimée ensuite. Nous avons demandé immédiatement que l'État mette en place la démarche de calamité agricole ; c'est en cours. Mais les retombées de revenus pour cause de calamité agricole sont très modestes : une exonération du foncier non bâti (environ 500 ou 1 000 euros pour une exploitation), calendrier d'échelonnement des cotisations sociales (qui ne règle rien), éventuellement des prêts « calamité agricole » avec des taux très bas. Il faut qu'il puisse y avoir à l'arrivée une indemnisation directe et réelle. J'ai entendu le ministre de l'Agriculture dire qu'une enveloppe exceptionnelle viendrait abonder le fonds de calamité agricole. Sans cette enveloppe, beaucoup d'agriculteurs vont rester sur le carreau.

Le Département aura très certainement à prendre des décisions d'accompagnement. À mon avis, ce n'est pas l'urgence immédiate. Décider d'une enveloppe se fera chemin faisant. Nous pouvons dire oui sur le principe, mais nous verrons ensuite le montant, parce que le chiffre d'affaires de l'agriculture en Lot-et-Garonne s'élève à 800 à 850 M€ et que les pertes se chiffrent à des dizaines et des dizaines de millions. Si nous devons entrer dans le jeu de l'indemnisation avec de telles proportions, ce n'est pas jouable. Mais nous pouvons faire des choses pour certains cas de figure. Il faudra être présents et vigilants pour répondre à l'attente de nos agriculteurs durement touchés, et être facilitateurs ou aiguillons auprès de l'État pour qu'il prenne la mesure du drame qui est en train de se vivre dans ce pays et pour qu'il y ait une enveloppe en conséquence.

En conclusion, nous pouvons être inquiets. Depuis quelques années, nous avons remarqué un phénomène particulier, sans doute lié au changement climatique, qui est qu'en période d'hiver, pendant les moments où il faut froid et où la végétation des plantes est bloquée, il fait plus doux. Au lieu que la végétation démarre début mars ou mi-mars, elle intervient plus tôt, début février, en le gel de début survient alors que quelques feuilles sont déjà sorties. Si le réchauffement climatique se concrétise par des hivers très doux et que l'amorce de la végétation démarre beaucoup plus tôt, on n'a pas fini… parce que les gelées d'avril sont courantes. Il suffit de -1° pour griller un fruit sur l'arbre. Une fleur peut résiste à -1 ou -1,5°, mais le petit fruit meurt avec le gel. Si le décalage d'un mois de la végétation perdure, on va vers des lendemains difficiles et on peut être réellement inquiet.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des prises de parole ?

M. CALMETTE. – Madame la Présidente, cher Raymond Girardi, tu as été très complet, mais tu n'as pas dit un seul mot de l'élevage. Je vais prendre un élément pour illustrer mon propos. Je ne sais pas si vous avez pris la tondeuse, mais l'herbe dans les prairies ne pousse pas, elle fait 5 centimètres et elle est déjà montée en graine. Cela veut dire que vous n'aurez pas de foin. Or vous devrez nourrir votre troupeau toute l'année. Cette difficulté va s'ajouter à la situation déjà difficile. Hier j'étais à la réunion du BIP (Bureau International du Pruneau) à Villeneuve et je peux vous dire que j'ai

vu beaucoup de désarroi chez les pruniculteurs. L'un d'entre eux, ayant 40 hectares de pruniers, 10 hectares de pommiers et 5 hectares de kiwis, a dit que tout était cramé. Il disait que ses prochaines rentrées d'argent seront à l'automne 2022.

Mme DHELIAS. – Je fais partie de la commission APRED (Association pour la Prévention et le Redressement des Exploitations en Difficultés), pour les agriculteurs qui sont en difficulté. D'habitude nous passons à peu près 40 dossiers et nous en affectons environ 32 par an, et nous tenons quatre commissions dans l'année. À la première réunion de février, nous avons traité 26 dossiers, presque les trois quarts des dossiers passés en une année. Ce que nous voyons souvent, ce sont des agriculteurs en détresse, et la situation concerne aussi souvent la vie privée, des séparations. C'est un très grave sujet. Moi aussi, je suis agricultrice et je vois que cela va être très compliqué. Il faut vraiment aider ces agriculteurs, ne pas les laisser tomber. Nous avons une belle profession, nous nourrissons la population, matin, midi et soir. Je vous alerte sur la situation des agriculteurs.

M. HOCQUELET. – Raymond Girardi a parlé de l'impact sur la récolte de la filière viticole. Sauf que la particularité du gel sur la vigne est qu'il hypothèque la taille de cet hiver et donc la récolte de l'année prochaine. C'est rarement pris en compte, mais en fait, pour la filière viticole, c'est deux ans de difficultés.

M. GIRARDI. – Ce que dit Joël Hocquelet est très important, parce que si cela handicape la récolte et de l'année d'après, c'est une perte de fonds et c'est donc une catastrophe naturelle. Du moment que le pied est touché, cela rentre dans la catastrophe naturelle.

M. LEPERS. – Par rapport à ce que tu as dit, Raymond Girardi, je suis d'accord sur le fait que le décalage n'est pas à l'instant T, mais que les dégâts seront ressentis dans quelques mois. Mais l'impact psychologique est vraiment maintenant. Hier, la détresse des agriculteurs m'a marqué. Ils sortent d'une période où ils ont tout donné, en deuxième ligne après les soignants, pour que la France puisse fonctionner pendant la période Covid, et là c'est un coup d'assommoir. Je pense qu'ils ont besoin de visibilité maintenant, si l'on veut qu'ils aient de l'espoir et qu'il n'y ait pas de drames. Je suis d'accord avec toi, nous n'avons pas des moyens exceptionnels à la hauteur des dégâts qui ont pu se produire, mais il s'agirait d'envoyer des messages positifs dès maintenant pour qu'il y ait un peu d'espoir. Hier, nous avons vraiment ressenti du malheur et la douleur. Des gens sont psychologiquement dans un état très difficile. Il faut peut-être trouver aussi des solutions d'accompagnement de ce côté, même si l'on sait qu'il existe des mutuelles. Il y a la partie économique, et dès maintenant il y a aussi la partie psychologique.

Mme la Présidente. – Nous parlerons ensuite de la motion. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme GONZATO-ROQUES. – Chacun aspire à vivre de son métier, mais si vous sentez que des agriculteurs autour de vous sont en grosse difficulté immédiate, sachez que des agriculteurs peuvent émarger au RSA un temps. Je sais que ce n'est pas la solution, mais à très court cela peut rendre les choses un peu moins difficiles. Tout est utile en ce temps-là.

Mme DHELIAS. – Je précise que le Département aide à hauteur de 40 %, la MSA à 60 %.

Mme la Présidente. – Je propose que l'on passe au vote des deux rapports de la commission.

RAPPORT N° 7001

REGIME DEPARTEMENTAL L'ARBRE DANS LE PAYSAGE RURAL (ADPR) – MODIFICATION DU REGIME D'INTERVENTION, RENOUVELLEMENT DE PARTENARIATS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 7002

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE - LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :
- ***M. Cassany (a donné pouvoir à M. Borie)***
- ***Mme Gargowitsch (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)***
- ***Mme Lamy (a donné pouvoir à M. Dézalos)***
- ***Mme Tonin (a donné pouvoir à M. Masset)***
- ***Mme Besson (a donné pouvoir à M. Borderie)***
- ***Mme Kherkhach (a donné pouvoir à M. Chollet)***
- ***Mme Brandolin-Robert (a donné pouvoir à M. Bocquet)***
- ***Mme Ducos (a donné pouvoir à M. Merly)***

COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. LACOMBE. – Il est 18 heures, j'ai synthétisé mon intervention au fil du temps qui passait, pour essayer d'être le plus bref possible. La commission présente deux rapports, le 5001 et le 5002.

Dans le cadre de ses missions obligatoires, le Département attribue une dotation de fonctionnement aux collèges publics. Cependant, la crise sanitaire a entraîné des dépenses supplémentaires et fragilisé, pour certains, leur trésorerie. C'est pourquoi les dotations globales de fonctionnement pourront être abondées selon une enveloppe complémentaire afin de ne pas mettre ces établissements en difficulté budgétaire.

Le collège Théophile de Viau, qui accueille le plus d'élèves (830 élèves et 750 demi-pensionnaires), et dont les travaux de restructuration ont débuté en février, a dû faire appel à un prestataire pour la livraison des repas. Les coûts supplémentaires que le collège va comptabiliser en raison des travaux sont estimés à 120 k€ et ils seront pris en charge par le Département.

Outre la dotation de fonctionnement, le Département prend en charge directement auprès des collectivités propriétaires l'utilisation des équipements sportifs pour environ 400 k€. Il attribue également des dotations aux 9 collèges privés, des forfaits externat par matériel et par personnel, comme le prévoit la loi, pour 1,8 M€.

Concernant les moyens en personnel, le Département met à disposition des collèges publics 240 ATTE (agents titulaires), auxquels s'ajoutent environ 80 contractuels, parmi lesquels 11 contrats

« renforts Covid » depuis le mois de novembre 2020. Le dévouement de l'ensemble de ces agents a permis aux établissements de continuer à rester ouverts pour l'accueil des élèves malgré un contexte qui est souvent difficile.

Concernant les moyens en matériel et en mobilier, la priorité est placée pour 2021 sur le renouvellement du mobilier scolaire de restauration, avec la poursuite du plan d'installation du distributeur de plateaux, que l'on appelle turbo-self, et du matériel destiné aux agents de maintenance. Le collège Théophile de Viau bénéficiera du renouvellement de ces équipements de cuisine pour 510 k€, en raison de la restructuration de sa cuisine.

Concernant les moyens numériques, depuis la loi de refondation de l'école, le Département est responsable de toute la chaîne du numérique du collège : accès, débit, serveur, réseau, matériel, logiciels et maintenance. Le confort d'utilisation des usagers devrait être amélioré par le déploiement de la fibre. La crise sanitaire aura permis de s'interroger sur les pratiques scolaires et les équipements numériques pour faciliter l'enseignement à distance. C'est pourquoi l'appel à dotation 2021, tout en permettant le renouvellement de PC fixes, devra inciter les enseignants à s'orienter vers davantage d'équipements mobiles. Par ailleurs, le Département contribue à développer les usages et propose aux établissements de financer l'accès à un service web, que l'on appelle pearltrees, et qui permet de créer, d'organiser et de partager des contenus numériques, et qui a été utilisé dans de nombreux collèges pendant les périodes de confinement. Cette évolution des outils et des usages numériques entraîne nécessairement un accroissement de la maintenance informatique, et il faudra, dans les années qui arrivent, s'organiser pour pouvoir y répondre.

Concernant les projets éducatifs, les équipes pédagogiques peuvent s'appuyer sur la convention éducative, et elles le font, pour permettre une mise en œuvre de leurs projets. La convention propose 130 itinéraires thématiques, dont l'art et la culture, la citoyenneté, la santé, la transition écologique. Tous les ans, la convention s'enrichit de nouvelles propositions.

Enfin, dans l'enseignement supérieur, ces deux dernières années le campus du Pin a vu l'ouverture de nouvelles formations : une première année de licence de langues étrangères appliquées, mention anglais-espagnol ; la première année commune aux études de santé (PACES), devenue licence PASS à la rentrée 2020. Il constitue un pôle de formation à la santé avec l'institut de formation en santé tout proche. L'université de Bordeaux également partenaire du projet Pôle aquitain d'excellence en criminologie appliquée, porté par l'ENAP, qui renforcera l'offre universitaire en Agenais, et elle est impliquée dans la mise en place du Campus connecté de Villeneuve-sur-Lot. L'année 2021 doit permettre de travailler à compléter ces cursus de formation de licence, notamment en biologie et AES.

Pour les partenariats éducatifs, le Département soutient également le réseau Canopé, qui assure des formations pour les enseignants, en particulier sur les pratiques informatiques, et qui anime tous les ans le « Printemps du numérique », dont la dernière édition a eu lieu le 24 mars. Il est partenaire du salon Ambition et Avenir, organisé chaque année par la DSDEN et la Région Nouvelle-Aquitaine. L'édition 2020 n'a pas pu avoir lieu en novembre. À la place, un site Internet a été réalisé, avec l'implication technique des services départementaux, et le lancement officiel de ce site a eu lieu le 25 mars 2021, au collège Théophile de Viau.

Pour conclure, je tiens aussi à remercier mes collègues élues, puisque je suis le seul homme de cette commission, Jacques Borderie m'ayant lâchement abandonné en début de mandat, préférant voguer vers d'autres horizons. J'ai passé six ans avec mes collègues élues et je tiens à les remercier pour la qualité du travail qui a été réalisé, dans un climat apaisé, et je remercie les services qui nous ont entourés, pour le caractère performant de leur travail, toujours à l'écoute et force de proposition en cas de problème, et Dieu sait qu'on en rencontre fréquemment en collège. Merci à tous.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions sur cette intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

RAPPORT N° 5001

UNE POLITIQUE EDUCATIVE POUR LA REUSSITE DES JEUNES LOT-ET-GARONNAIS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 5002

COLLEGES DEPARTEMENTAUX - PROGRAMME ANNUEL ET PLURIANNUEL DES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET D'AMELIORATIONS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :
- ***M. Cassany (a donné pouvoir à M. Borie)***
- ***Mme Gargowitsch (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)***
- ***Mme Lamy (a donnépouvoir à M. Dézalos)***
- ***Mme Tonin (a donné pouvoir à M. Masset)***
- ***Mme Besson (a donné pouvoir à M. Borderie)***
- ***Mme Kherkhach (a donnépouvoir à M. Borderie)***
- ***Mme Brandolin-Robert (a donné pouvoir à M. Chollet)***
- ***Mme Ducos (a donné pouvoir à M. Merly)***
- ***M. Camani (a donné pouvoir à Mme Haure-Trochon)***

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. DEZALOS. – Madame la Présidente, nous avons plusieurs rapports. Le premier (9003) est l'arrêt du compte de gestion. Je salue Madame Rivière, payeur départemental, qui est parmi nous. Je crois pouvoir assurer que les dépenses, recettes et résultats du compte de gestion sont en conformité avec ceux du compte administratif. Par conséquent, il s'agit d'arrêter le compte de gestion 2020.

Mme la Présidente. – Je vous propose de voter les rapports au fur et à mesure. Qui est pour ? Qui est contre ? Adopté.

M. DEZALOS. – Le deuxième rapport (9004) porte sur le compte administratif 2020 du budget principal du Département, mais également du budget du foyer de l'enfance Balade.

Mme la Présidente. – Monsieur Cassany étant absent, je demande à un VP dans l'ordre suivant. Je demande à Madame Salles de venir à ma place pour le vote du compte administratif.

(La Présidente sort de la salle).

Mme SALLES. – Je mets au vote le rapport 9004. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe l'Avenir ensemble. Le groupe de la majorité vote pour, ainsi que le groupe de la Dynamique citoyenne. Merci.

(La Présidente reprend sa place).

M. DEZALOS. – Le rapport 9005 est l'affectation du résultat. Au budget principal, il vous est proposé d'affecter en couverture du besoin de financement de la section d'investissement, 15 274 806,91 € ; d'inscrire en résultat de fonctionnement reporté la somme de 27 794 007,15 € ; et de dire que le solde d'exécution de la section d'investissement, qui est négatif de 1 982 906,91 €, est reporté en dépenses d'investissement à la ligne budgétaire 001.

Pour Balade, nous procédons aux mêmes opérations d'affectation en recettes d'investissement pour des sommes que je vous propose si vous en êtes d'accord : vous les avez dans votre rapport.

Le rapport 9006 est relatif aux provisions et aux reprises de provisions pour dépréciation d'actifs circulants. Cela concerne des provisions pour les allocations RSA, pour le fonds de solidarité logement, et deux reprises de provision, l'une pour la SAS Biopress et l'autre pour une garantie d'emprunt de l'OGEC Notre-Dame à Monbahus.

Mme la Présidente. – Nous passons au vote des rapports 9005 et 9006. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapports adoptés.

M. DEZALOS. – Le 9007 est un avenant à la convention de partenariat entre le Département, l'Amicale des maires et le service départemental d'incendie et de secours. Vous le savez, en 2018, une convention a été signée entre ces trois partenaires pour fixer le cadre des contributions au contingent départemental du SDIS. L'avenant est nécessité par la revalorisation de la prime de feu des sapeurs-pompiers, qui a été portée à 25 %. Il s'agit de répartir la somme de 250 k€ que représente cette revalorisation. Les parties se sont mises d'accord pour que le SDIS intervienne à hauteur de 100 k€, le Département à hauteur de 90 k€, et les communes et EPCI à hauteur de 60 k€. Tout cela nous conduit à élever le contingent départemental pour notre Département à 16 186 400 €. Cette contribution est importante. Il vous est demandé d'autoriser la présidente à signer l'avenant.

Mme la Présidente. – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

M. DEZALOS. – Le rapport 9008 porte sur la politique départementale de soutien aux territoires. Je ne vais pas entrer dans le détail, simplement vous dire que la collectivité départementale mobilise des moyens financiers, logistiques et techniques pour les collectivités locales, pour le développement des territoires. Ce régime de l'assistante technique remonte à 2014. La nouveauté cette année est la contractualisation avec la Banque des territoires, qui avait d'ailleurs fait l'objet d'une présentation devant l'assemblée, de façon à intervenir dans le dispositif national de « petites villes de demain ». C'est très important pour les collectivités de ce département.

Globalement, la politique de soutien aux territoires s'élève budgétairement à 1,753 M€ : 1,3 M€ en investissement et 442 k€ en fonctionnement.

Le programme d'intervention consiste à assister les collectivités pour la réussite de leurs projets, en proposant la nouvelle offre d'assistance technique avec la Banque des territoires.

Les compétences de la collectivité mises au service des projets communaux comprennent l'élargissement des services proposés, qui vont au-delà du simple accompagnement au niveau des études : il est possible d'assister les communes en matière d'évolution de leur fiscalité, de primo-conseil juridique et de passation des marchés, en matière de coordination des projets.

Je signale aussi que des synergies sont recherchées avec des partenaires de l'ingénierie territoriale. Un partenariat a été noué avec le syndicat Territoire d'énergie 47, concernant l'efficacité énergétique des bâtiments, les énergies renouvelables, les mobilités électriques.

Le deuxième grand volet de ce soutien au développement territorial concerne les projets d'investissement des territoires, à travers quatre régimes que je vous rappelle : le régime bâtiments scolaires du 1er degré et tiers lieux, pour lequel nous inscrivons 400 k€ ; les gros travaux de rénovation ou de reconstruction des gymnases utilisés par les collèges publics (92,5 k€) ; les grands équipements structurants de rayonnement régional ou national (3 M€ proposés aux EPCI et aux communes de plus de 15 000 habitants, selon une plurinannualité) ; quatrièmement, un régime récent, adopté à la sortie du premier confinement, qui est l'appel à projets sur la relance verte, pour un peu plus de 300 k€.

Vous connaissez aussi les politiques sectorielles pour les aménagements routiers, le patrimoine, etc.

Mme la Présidente. – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

M. DEZALOS. – Le rapport 9009 est le budget primitif 2021 pour le budget principal et pour le foyer départemental de l'enfance de Balade, dont je vous donne les montants d'équilibre : 5 842 600 € en recettes et dépenses, fonctionnement et investissement confondus. Je ne vous redonne pas les chiffres du budget primitif : ils ont fait l'objet d'une présentation ce matin. J'ajoute quand même qu'il s'agit d'adopter par chapitre ces budgets, de fixer le montant de la prévision d'emprunt d'équilibre pour le budget principal à 22,1 M€, comme indiqué ce matin, et de valider des ouvertures et modifications d'autorisations d'engagement et autorisations de programme, et enfin d'allouer 40 k€ au fonds de compensation du handicap.

Mme la Présidente. – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Je me permets une remarque, je trouve curieux que vous ayez voté l'ensemble des rapports à l'unanimité, qui sont quand même la traduction du budget, et vous votez contre le budget. Peu importe.

M. DEZALOS. – C'est ce que l'on disait ce matin, je crois qu'il faut reconnaître cette contradiction. Tout le monde reconnaissait qu'on était sur des équilibres budgétaires tant sur le compte administratif que sur la proposition de budget, avec des ratios qui sont tout à fait favorables.

M. CHOLLET. – On ne revient pas sur le débat.

M. DEZALOS. – On ne revient pas sur le débat, mais je pense qu'on peut dire quand même que le débat gagnerait en clarté si, tout au long de la journée, sur les politiques publiques qui ont fait l'objet d'échanges entre nous et qui n'ont pas soulevé d'opposition majeure, puisqu'ils ont été adoptés à l'unanimité, il n'y avait pas comme une contradiction à ne pas voter au final le budget qui est nécessaire pour mener ces politiques.

Le rapport 9010 est le rapport d'information sur les impacts de la crise sanitaire en termes financiers. Cela a fait l'objet d'une présentation ce matin. Il faut simplement en prendre acte.

Le dernier rapport demande d'accepter une garantie d'emprunt au bénéfice de la société anonyme d'économie mixte locale de la base du Temple-sur-Lot.

Mme la Présidente. – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Mme LALAURIE. – Je vous remercie d'avoir adopté ce rapport. Vous savez que c'est une opération très importante de rénovation : 12 M€. À ce jour, certaines subventions ont été allouées. Nous attendons 30 %, mais nous ne les avons pas encore toutes. L'État en a alloué une partie, et nous attendons 670 k€. L'ANS (Agence du Numérique de Santé) freine pour nous les allouer. C'est très compliqué. Le complément est issu des emprunts, soit 6 M€. La première partie est de 3 M€. Je vous remercie de cautionner cet emprunt pour 1,3 M€, de façon à ce que cette structure puisse continuer. Vous savez qu'elle est très impactée par le Covid puisqu'à ce jour elle n'a plus d'activité.

M. BORIE. – Chère Line Lalaurie, tu peux compter sur ma ténacité pour faire entendre ta voix et la voix du Lot-et-Garonne au sein de la Conférence régionale du sport, où l'ANS est présente pour faire remonter ce dossier. Je siège à la commission permanente, et nul doute que l'on pourra réussir à convaincre l'État d'abonder à hauteur 170 k€. C'est normal, il faut qu'il y vienne.

RAPPORT N° 9003

EXERCICE 2020- ARRET DU COMPTE DE GESTION

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9004

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité : 27 voix « pour » (majorité départementale et Dynamique citoyenne), 14 abstentions (l'Avenir ensemble).

Madame Borderie ne participe pas ni au débat ni au vote.

RAPPORT N° 9005

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9006

DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9007

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE 2019-2021 ENTRE LE DEPARTEMENT, L'AMICALE DES MAIRES ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9008

POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9009

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité : 28 voix « pour » (majorité départementale et Dynamique citoyenne), 14 « contre » (l'Avenir ensemble).

RAPPORT N° 9010

RAPPORT D'INFORMATION SUR L'EVALUATION DES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES FINANCES DU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE EN 2020

L'assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 9011

GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) DE LA BASE DU TEMPLE-SUR-LOT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

- ***M. Cassany (a donné pouvoir à M. Borie)***
- ***Mme Gargowitsch (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)***
- ***Mme Lamy (a donné pouvoir à M. Dézalos)***
- ***Mme Tonin (a donné pouvoir à M. Masset)***

- ***Mme Besson (a donné pouvoir à M. Borderie)***
- ***Mme Kherkhach (a donné pouvoir à M. Borderie)***
- ***Mme Brandolin-Robert (a donné pouvoir à M. Chollet)***
- ***Mme Ducos (a donné pouvoir à M. Merly)***
- ***M. Camani (a donné pouvoir à Mme Haure-Trochon)***

Absente non représentée lors du vote du rapport 9004 :

- ***Mme Borderie***

Mme la Présidente. – Il nous reste à revenir sur les motions qui ont été déposées ce matin. Il y en avait quatre, il n'y en a plus que trois, puisque deux ont fusionné.

M. DELBREL. – Nous voterons la première, mais je ne pense pas malheureusement que ce bout de papier fasse reculer l'opération de destruction et de désengagement honteuse du Groupe la Poste sur notre territoire. Cette entreprise de démolition est en place depuis bien longtemps sur notre territoire.

M. BILIRIT. – Est-ce que l'on pourrait l'accompagner d'une demande de rencontre à nouveau du directeur départemental de la Poste ?

Mme la Présidente. – Je vous rappelle qu'il était venu l'année dernière.

M. BILIRIT. – Une délégation pourrait aller le rencontrer.

Mme la Présidente. – Peut-être à organiser.

M. PERAT. – J'ai assisté à plusieurs réunions à la Poste et j'ai pu me rendre compte que quand c'est dans les tuyaux, il est difficile de le faire sortir. Mais si une action peut être porteuse pour les autres… Cela ne l'a pas été pour Clairac et pour d'autres villes du Lot-et-Garonne.

Mme la Présidente. – Nous allons essayer de construire quelque chose.

MOTION N°1 RELATIVE AU DEVENIR DES SERVICES DE LA POSTE EN LOT-ET-GARONNE

VOTE : La motion n°1 est adoptée à l'unanimité.

Mme la Présidente. – Je crois que nous nous sommes tous mis d'accord sur la deuxième motion.

M. GIRARDI. – C'est bien que les deux aient fusionné, mais de petites bricoles sont à changer. On parle de choses que les paysans ne vont pas comprendre. À un moment donné, il faut vraiment dire ce qu'ils ont en tête et comment ils vont le percevoir. Par exemple, il faut ajouter « et déclenchent la procédure de catastrophe naturelle pour les pertes de fonds ». Il ne faut pas mettre « charges », mais « les prêts et cotisations sociales ».

M. CHOLLET. – Nous sommes d'accord.

M. GIRARDI. – Il y a trois mesures que les paysans attendent. Pour ceux qui auront perdu plus des deux tiers, une année blanche pour les prêts est quelque chose de majeur. Il faut bien souligner l'annulation des cotisations sociales. Qu'il y ait des prêts relais en attendant les indemnisations, c'est

une autre demande. Personne ne veut de prêts calamité agricole, mais des prêts relais à 0 %. Ces ajouts redonneront de l'espoir à tous les paysans.

M. CHOLLET. – Nous sommes d'accord.

MOTION N°2 BIS RELATIVE A LA CREATION D'UN FONDS D'URGENCE DEDIE SUITE AUX EPISODES DE GEL D'AVRIL 2021

VOTE : La motion n°2bis est adoptée à l'unanimité.

Mme la Présidente. – Qui est contre la troisième motion ? Madame Joffroy. Qui s'abstient ? Monsieur Borie demande la parole.

M. BORIE. – J'ai été choqué en voyant ces panneaux de bord de route, mais au début j'ai cru que c'était peut-être nos amis et adversaires de demain de la Coordination rurale, parce que le slogan leur correspond tout à fait. Ils ont écrit : « Pour sauver un paysan, mangez un végan». Dans un premier temps, j'ai cru que c'était de l'humour.

M. MERLY. – Je souhaite un ajout mentionnant que des « espèces nuisibles qui détruisent des cultures et dégradent parfois des ouvrages humains » est une pure réalité.

Mme la Présidente. – D'accord.

MOTION N°4 BIS REAFFIRMANT LE SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AUX FEDERATIONS DE CHASSE ET DE PECHE

VOTE : La motion est adoptée à la majorité : 38 « pour », 1 « contre » (Mme Joffroy), 3 abstentions (M. Hocquelet, Mmes Haure-Trochon et Maillou).

Mme la Présidente. – Il me reste à vous remercier pour la qualité des débats. La séance est levée. N'oubliez pas la dernière commission permanente le 28 mai prochain.

Absents lors du vote de ces motions :

- ***M. Cassany (a donné pouvoir à M. Borie)***
- ***Mme Gargowitsch (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)***
- ***Mme Lamy (a donné pouvoir à M. Dézalos)***
- ***Mme Tonin (a donné pouvoir à M. Masset)***
- ***Mme Besson (a donné pouvoir à M. Borderie)***
- ***Mme Kherkhach (a donné pouvoir à M. Chollet)***
- ***Mme Brandolin-Robert (a donné pouvoir à M. Bocquet)***
- ***Mme Ducos (a donné pouvoir à M. Merly)***
- ***M. Camani (a donné pouvoir à Mme Haure-Trochon)***

TEXTE DE LA MOTION

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Motion déposée par le groupe *« L'Avenir Ensemble »*

Réaffirmer le soutien du conseil départemental aux fédérations de Chasse et de Pêche

La Fondation Brigitte BARDOT est à l'origine d'une campagne de communication déclinée localement sous forme d'affiches mentionnant : ***''chasseurs, sauvez des vies, restez chez vous''***, ainsi que la précision d'un bilan poussant à l'amalgame de ''141 accidents dont 11 mortels'' et de ''30 millions d'animaux abattus''.

Par cette campagne d'affichage, la fondation conforte une stigmatisation très mal vécue par le monde cynégétique notamment en Lot-et-Garonne. Cette opération de communication contribue à la division de notre société en opposant violemment chasseurs et non chasseurs.

Si les convictions de chacun doivent être respectées, leur expression violente dans l'espace public n'est pas acceptable.

En Lot-et-Garonne, le rôle des chasseurs dans la préservation de l'environnement, de la sauvegarde de la faune et de la restauration de la biodiversité est réel et doit être reconnu à sa juste valeur tout comme leurs actions de régulation des espèces classées nuisibles qui détruisent des cultures et dégradent parfois des ouvrages humains.

Aussi, face à cette crainte grandissante de nos chasseurs et pêcheurs de se retrouver oubliés, isolés et stigmatisés, **les conseillers départementaux réunis en session :**

- **CONDAMNENT** politiquement cette campagne d'affichage mensongère, discriminatoire et haineuse ;
- **ASSURENT** aux fédérations et chasseurs et pêcheurs le soutien du conseil Départemental ainsi que la reconnaissance de leur importance dans la politique de protection de la biodiversité dans nos territoires et la pleine liberté d'exercer une activité de nature légale et parfaitement encadrée ;
- **RAPPELLENT** la nécessité d'accompagner les fédérations de chasse et de pêche à la mise en valeur du patrimoine cynégétique, halieutique et à la protection de la faune et de la flore.

Motion proposée par l'ensemble des élus de l'Assemblée départementale

****

Relative à la création d'un fonds d'urgence dédié suite aux épisodes de gel d'avril 2021

Au cours des deux nuits consécutives du 6 au 8 avril derniers, les exploitations agricoles de notre pays ont subi un épisode de gel d'une exceptionnelle gravité. Si l'ensemble du territoire national a été touché, le Lot-et-Garonne, département agricole de première importance, a été particulièrement impacté.

Dans notre département qui valorise plus de 70 productions agricoles différentes, des filières entières ont perdu tout ou partie de leur production. La viticulture, l'arboriculture, mais également certaines cultures de plein champ et sous abris froids ont été particulièrement impactées.

D'ores et déjà, les pertes pour les exploitants concernés se chiffrent à plusieurs dizaines de millions d'euros pour l'année 2021. C'est une véritable catastrophe pour un département agricole comme le Lot-et-Garonne.

Les agriculteurs en proie à des difficultés économiques réelles, subissent de plus en plus les changements climatiques, obligeant la filière agricole à être systématiquement dans l'innovation et l'application de techniques performantes.

Face à l'ampleur des dégâts, le fonds de calamités ou les solutions classiques, comme le report de charges ou des impôts, apportés en cas d'épisode de gel doivent être renforcés par un effort exceptionnel permettant la compensation des charges et des pertes de recettes.

Aussi, les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session le 16 avril 2021 :

- **Affirment** la solidarité départementale auprès des agriculteurs et compatissent à la détresse humaine que cette situation engendre,

- **Demandent** au gouvernement de mettre en place de toute urgence ce mécanisme au nom de la solidarité nationale qui fonde la logique assurantielle de la prise en charge des calamités agricoles. A l'instar des Régions de France, **ils demandent** donc la création d'un fonds d'urgence dédié pour éviter à tout prix la disparition de nombreuses exploitations dans nos territoires et la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les pertes de fonds.

- **Demandent** que les prêts et cotisations sociales supportées par les exploitants des secteurs les plus touchés fassent l'objet d'une année blanche et non d'un simple report et que des prêts relais à 0% soient accordés dans l'attente des indemnisations.

- **S'engagent** lorsque l'estimation des dégâts sera consolidée et si les aides publiques s'avéraient insuffisantes, à ce que le Département débloque une enveloppe exceptionnelle, aux côtés des autres collectivités et selon des modalités à définir.

- **Activent,** dès à présent, le dispositif de l'APRED afin d'apporter une réponse urgente aux agriculteurs les plus impactés.

MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE

Sur proposition des Conseillers départementaux concernés par des fermetures ou modifications d'heures d'ouverture des bureaux de Poste

****

Relative au devenir des services de La Poste en Lot-et-Garonne

Au cours des dernières années, les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne ont, de nombreuses fois, exprimé leur attachement à une présence postale forte dans les territoires de notre département.

Service public de proximité par excellence à travers ses nombreux bureaux communaux, La Poste offre des services indispensables à nos concitoyens, mais aussi aux entreprises. La présence postale revêt un enjeu d'équité territoriale, plus encore dans l'espace rural.

Aussi, dans le cadre des négociations autour du plan stratégique de La Poste pour 2022-2030, les élus de Lot-et-Garonne réunis en session le 16 avril 2021 :

- **Rappellent** que toute proposition de modification des horaires d'ouverture doit être préalablement soumise au Maire de la commune concernée,
- **Refusent** par principe toute nouvelle fermeture de bureaux de Poste dans le département,
- **Réaffirment** leur attachement au rôle du facteur, et demandent qu'une attention particulière soit portée à ses conditions de travail car elles conditionnent la qualité du service,
- **S'opposent** fermement à toute fermeture des bureaux en période estivale et rappellent que la continuité du service public est un principe fondamental de notre droit.

DIAPORAMA

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Compte administratif 2020
Budget primitif 2021

session du 16 avril 2021

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2020 : une croissance des recettes de fonctionnement contre toute attente – 389 M€ soit + 6,5 M€ par rapport à 2019

Présentation des recettes de fonctionnement – par nature – en M€

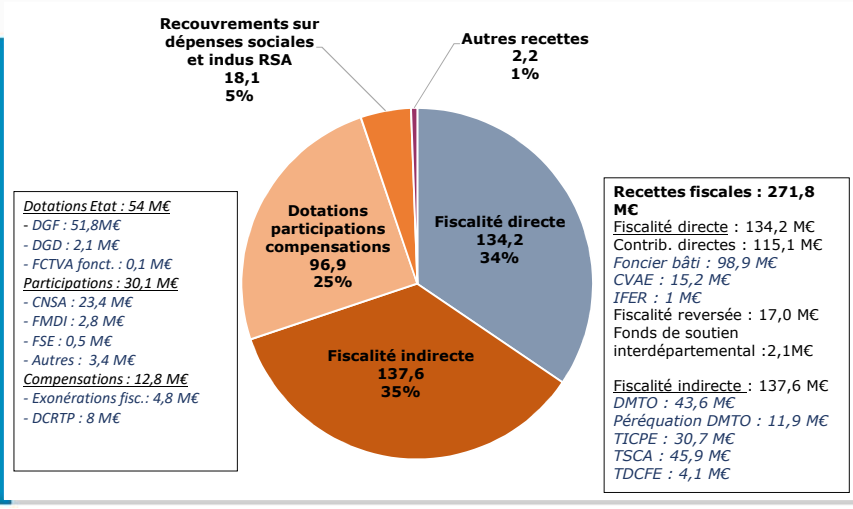

+ 1,7 % par rapport à 2019

Augmentation portée par :

- la dynamique de la taxe foncière (uniquement effet bases)
- la CVAE et la TSCA non encore impactées par les effets de la crise économique
- DMTO – une hausse de 2 % mais rupture de la dynamique de croissance de ces dernières années

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

3

2020 : évolution des bases fiscales +2,2 % un net fléchissement du produit des DMTO

Taux d'évolution des bases fiscales (Foncier bâti)

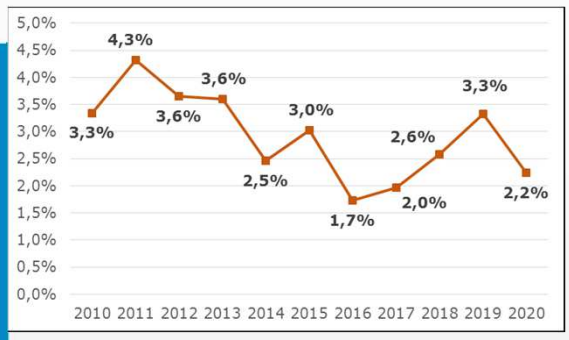

Produit DMTO de 2014 à 2020 (en M€)

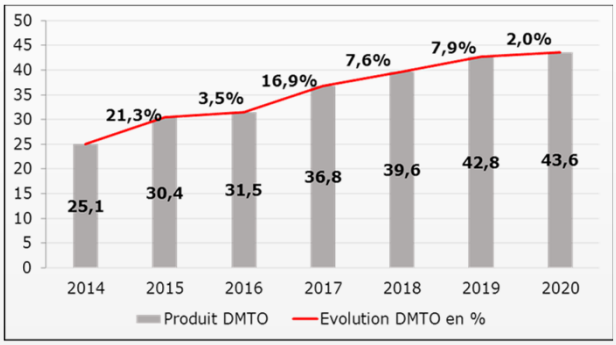

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

4

2020 : des dépenses réelles de fonctionnement contenues malgré la crise : 336,1 M€, soit +1% par rapport à 2019

- Une progression contenue malgré les surcoûts de la crise sanitaire
- Un pacte de « Cahors » suspendu par l'Etat en 2020…
- Une croissance moyenne annuelle des dépenses de fonctionnement de la collectivité, sur la durée du pacte, bien en deçà de la contrainte fixée (2,1% constatés contre 3,48 % « imposés »)
- Une croissance des dépenses qui s'explique principalement par :
  - la hausse des allocations individuelles de solidarité et plus particulièrement du RSA (+ 3,7 M€, + 6,5 % par rapport à 2019)
  - le soutien du Département aux SAAD et ESMS *(prime Covid)*

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2020 : consolidation des marges de manœuvre financières

5

Evolution des épargnes brute et nette (en M€)

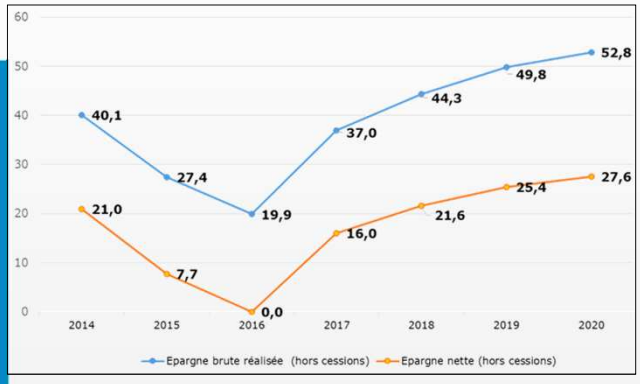

- Une épargne brute qui augmente de 3 M€
- Une consolidation des marges de manœuvre
  - enveloppe de précaution pour les budgets à venir
  - niveau d'autofinancement pour continuer à investir

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2020 : un programme d'investissement soutenu

6

Dépenses réelles d'investissement (hors dette) - Répartition par politique (en M€)

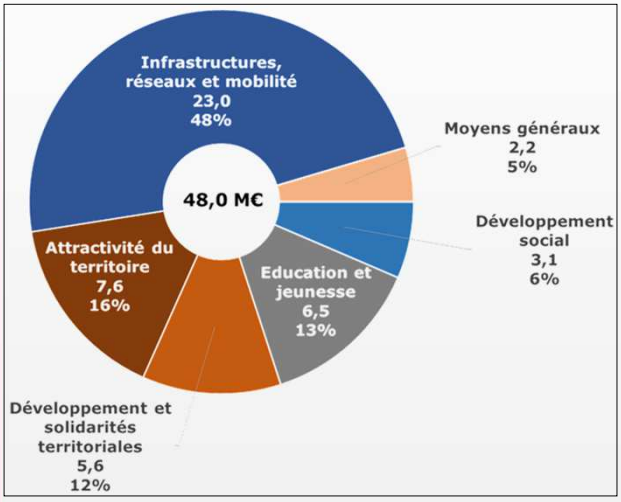

48 M€ investis en 2020 (+ 4,1 % par rapport à 2019)
+ 13,3 M€ de restes à réaliser

Un taux d'exécution proche de 67 % malgré les confinements successifs

48 % des investissements affectés à l'amélioration et à la modernisation des routes, des voies navigables et des pistes cyclables

Poursuite du « plan collèges », du déploiement des infrastructures numériques

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2020 : financement des dépenses d'équipement le Département continue à se désendetter

7

- Pour un programme d'investissement de 48 M€ *(augmenté de 13,3 M€ de restes à réaliser)*, l'emprunt mobilisé se limite à 20 M€, soit 41,6% du besoin nouveau de financement.
- L'encours de la dette départementale s'élève à 245,9 M€ au 31/12/2020, en baisse pour la 3ème année consécutive (-5,3 M€ en 2020)

Evolution de la capacité de désendettement (en années)

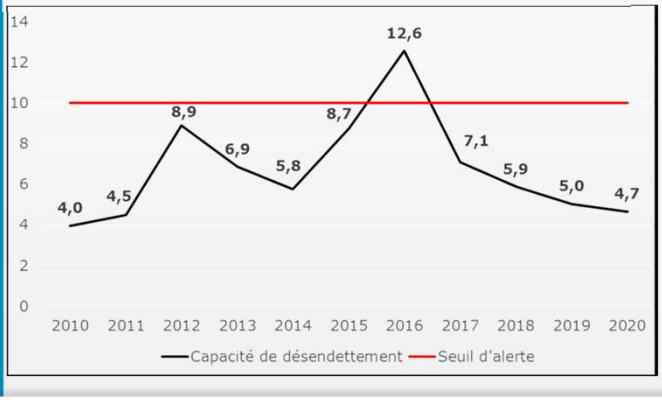

- Amélioration de la capacité de désendettement qui passe à 4,7 ans.

7

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2020 : évaluation des impacts de la crise sanitaire sur les finances départementales en 2020

8

DEPENSES	En K€
DEPENSES SUPPLEMENTAIRES	**7 303**
Dépenses d'équipements de protection sanitaire	1 000
Dépenses sociales	5 057
RSA	*3 100*
Frais de séjour et d'hébergement	*617*
Prime Covid SAAD et ESMS	*1 340*
Dépenses d'intervention	806
Soutien au tourisme et à l'ESS	*336*
Soutien au tissu associatif	*470*
Dépenses de personnel	440
DEPENSES NON REALISEES	**2 414**
Frais généraux (fluides carburants,frais de déplacements...)	*910*
Dépenses sociales : accueil de jour PH et hébergements (MECS)	*930*
Annulations d'évènements	*204*
Transport scolaire adapté	*370*
IMPACT NET SUR LES DEPENSES	**4 889**

RECETTES	En K€
RECETTES SUPPLEMENTAIRES	**867**
Participation de la CNSA - Prime Covid aux SAAD	448
Subvention Etat : Jeunes majeurs	222
Subvention Etat : Equipements sanitaires (masques)	197
RECETTES EN BAISSE	**2 700**
DMTO	2 500
Recettes sociales : Non recouvrements sur bénéficiaires	200
IMPACT NET SUR LES RECETTES	**-1 833**

IMPACT TOTAL ESTIME A	**6 722**

8

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

9

2021 : un budget responsable, un budget d'actions pour amortir les effets de la crise

- Poursuivre en 2021 une politique départementale d'action publique de proximité pour :

  - répondre à la croissance des dépenses de solidarité,
  - permettre de renouveler et de renforcer les dispositifs de soutien pour les secteurs les plus fragilisés,
  - démontrer notre rôle moteur dans la reprise économique du territoire par une politique d'investissement encore plus volontariste

- Garder un juste équilibre entre autofinancement et recours à l'emprunt

9 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

10

2021 : un budget de 457,5 M€ + 4,1 % par rapport à 2020-

		DEPENSES	en M€	RECETTES
			FONCTIONNEMENT	
DRF totales 353,600		353,600		386,100
	60,294	épargne brute 32,500		
		27,794	résultat reporté	*27,794*
			INVESTISSEMENT	autofinancement
		rembt. capital 26,600		
DRI totales 103,896		rembt. avance DMTO : 1,204	épargne nette (n) : 5,900	60,294
	76,092	dépenses nouvelles 62,800	autofinancement net : 32,490	
			emprunt	22,100
			subv. + divers	8,210
		13,292	*reports affectation*	*13,292*
	457,496			

source : BP 2021 mouvements réels - Dépenses réelles de fonctionnement (DRF), Dépenses réelles d'investissement (DRI)

10 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2021 : épargne prévisionnelle et capacité de désendettement

10 bis

Evolution de l'épargne brute prévisionnelle et réalisée (en M€)

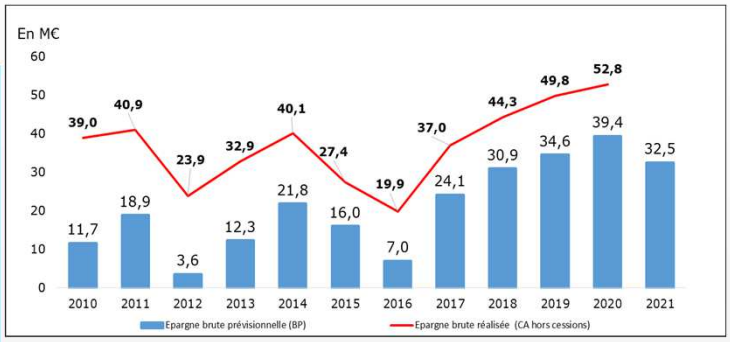

Capacité de désendettement prévisionnelle

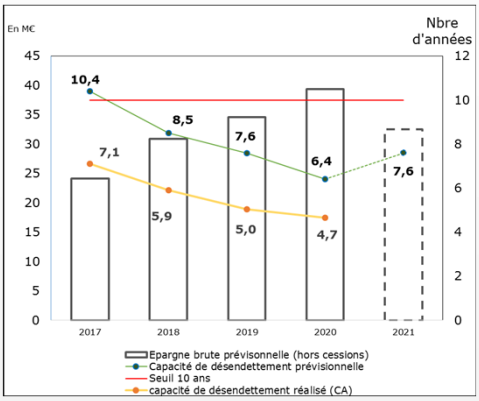

11

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2021 : une évolution ralentie des recettes réelles de fonctionnement

12

- Prévisions des recettes de fonctionnement à 386,1 M€, soit + 1,1 % par rapport à 2020
  Une évolution nettement ralentie : - 50 % par rapport à 2020

- 2021 : 1ère année de mise en œuvre de la réforme fiscale
  perte de tout pouvoir de taux
  62 % des ressources deviennent sensibles à la conjoncture économique

- Deux inconnues :
  la CVAE : baisse certaine en 2021 et 2022 dont l'ampleur n'est pas connue
  les DMTO : encore plus d'incertitudes
  une cible prudente de 40,4 M€
  tout ajustement destiné prioritairement à l'autofinancement

12

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

11

2021 : des dépenses de fonctionnement maîtrisées, mais directement impactées par la crise sanitaire et ses conséquences

- Prévisions des dépenses de fonctionnement à 353,6 M€, soit + 2 % par rapport au total voté en 2020
  Une évolution directement impactée par la crise sanitaire et ses conséquences sociales et économiques

- Situation exceptionnelle exogène : dépenses supplémentaires corollaires de nos compétences sociales

- Un besoin renforcé de solidarité
  politique d'insertion : RSA +7,5 % par rapport au réalisé 2020
  autonomie des personnes : soutien aux professionnels des SAAD et des EHPAD

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

13

2021 : hausse des dépenses d'investissement – volonté de soutenir l'activité économique

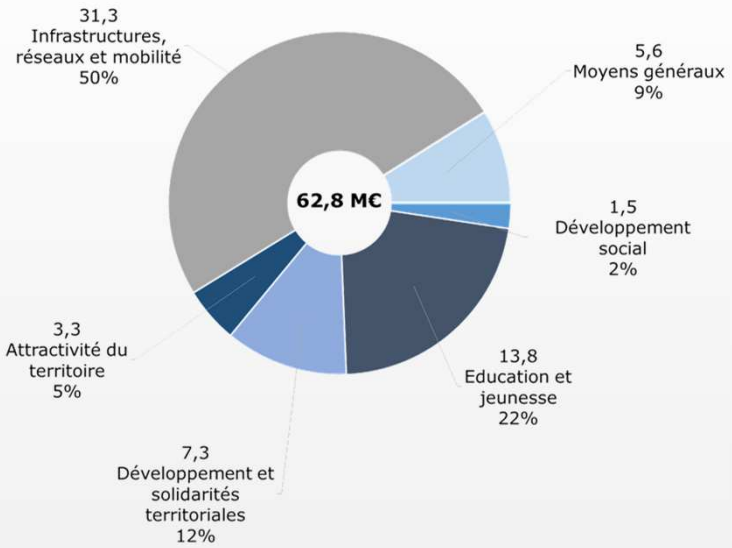

Détail des solidarités territoriales	7,3
Aide aux collectivités	2,8
Soutien au monde sportif	0,1
Soutien à la vie citoyenne	1,0
Aménagement numérique	2,6
SDIS	0,6
développement culturel	0,2

Détail attractivité du territoire	3,3
Agriculture	1,6
Economie	1,4
Tourisme	0,3

62,8 M€ investis sur le territoire + 13,3 M€ de reports soit 76,1 M€ au total

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2021 : financement des dépenses d'équipement

14

- Pour un programme de dépenses d'équipement de 62,8 M€ (augmentées de 13,3 M€ de restes à réaliser), le recours à l'emprunt se limite à 22,1 M€ soit 35,2 % du besoin nouveau de financement

- Le Département se désendette pour la 4ème année consécutive

15

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

PLAN TOURISME
ET FEUILLE DE ROUTE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Session du 16 avril 2021

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Plan de soutien au tourisme 2021

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

LE CONTEXTE

- **2020 : Plan de soutien au tourisme pour** limiter le plus possible les conséquences de la pandémie sur la saison estivale 2020
- **Fin 2020-2021 : Une crise sanitaire qui s'éternise**
- **Un secteur particulièrement impacté : restauration / hôtellerie**
- 2021 : Nécessité de reconquérir la confiance et rebâtir par :
  - Une nouvelle campagne de promotion / communication
  - Des actions de soutien de l'offre par la demande

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le Plan de soutien 2021

Un plan complet autour de quatre grands axes :

- Lancement d'une campagne de promotion commune Comité départemental du tourisme et Conseil départemental dans la suite de celle de 2020
- Mise en œuvre de Jeux concours pour soutenir l'offre par la demande sur le triptyque : séjours – itinérance – soutien à la restauration
- Accompagnement au Tourisme social avec le renouvellement de l'opération Chèque solidarité tourisme en partenariat avec le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)
- Plusieurs opérations complémentaires venant soutenir cette campagne et accompagner plus durablement le secteur : Châteaux en fête ; Carte aux Trésors ; Tremplin Tourisme ; soutien aux restaurateurs

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La promotion

- Cet été, la tendance sera au tourisme « humain » en cohérence avec une circulation restreinte et un besoin, dans la mesure du possible, de « contact ». En 2021 le 47 déclare sa flamme !
- Une campagne complète et massive, avec une attention particulière portée aux métropoles de Bordeaux et Toulouse sera orchestrée. Des actions spécifiques et ciblées viseront également les Parisiens :
  - Affichages dans les gares des métropoles bordelaise et toulousaine
  - Edition d'un hors-série spécial tourisme du magazine départemental
  - Plan média été tourné vers les Lot-et-Garonnais (presse, radio, internet, réseaux sociaux)
  - Edition de suppléments spéciaux, pages tourisme et insertions publicitaires dans la PQR
  - Campagne numérique renforcée : Google Ads, web display, You tube, réseaux sociaux
  - Réalisation de vidéos de promotion de la destination et de l'offre
  - Affichage digital, street marketing à Paris, Bordeaux et Toulouse
  - Supports de promotion (affiches, stickers, cartes postales…) à distribuer dans toutes les communes pour commerces et services…

5

Budget cumulé : 180 000 €

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les lots offerts par Jeux concours

- Les Jeux concours organisés en 2020 ont connu un grand succès.
- Ils permettent de relayer et concrétiser la campagne de promotion
- S'adressent à la fois aux touristes, aux lot-et-garonnais, ET aussi aux professionnels / prestataires
- 4 types de lots :
  - Les Séjours : 100 séjours d'une valeur de 600 €
  - Les WE Restau – Vélo – Dodo : 50 WE d'une valeur de 400 €
  - Les Pass Gourmands : 300 Pass Gourmands d'une valeur de 60 € / famille
  - Les Pass Tourisme culturel : 100 Pass pour les festivals lot-et-garonnais d'une valeur de 20 € / pers.

Budget cumulé : 100 000 €

6

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le tourisme social et opérations complémentaires

- **Chèque Solidarité Tourisme** : 50 000 €
  - Plus de 1 500 familles visées (2020 : 1 892 familles modestes lot-et-garonnaises soit 4 524 personnes)
  - Familles ayant un quotient familial compris entre 600 et 900 € et ayant leur résidence en Nouvelle-Aquitaine
  - Chéquier composé de chèque-vacances de valeurs faciales de 20 € ou 50 € représentant un montant de 260 € maximum par famille soit 65 € par personne
- **Opération « Châteaux en fête » en Dordogne et Lot-et-Garonne**
  - Evènement grand public consistant à fédérer les châteaux proposant des animations festives, ludiques, culturelles, patrimoniales…
  - 24 châteaux du Lot-et-Garonne (sur 85) participeront à l'opération qui se déroulera simultanément sur les deux Départements entre le 29/05 – 13/06
- **Opération « La Carte aux trésors »** 20 000 €
  - Une audience de 2,5 millions de spectateurs en moyenne en première diffusion prime time le mercredi, environ 600 000 spectateurs en replay…

7 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Soutien au secteur de la restauration

- **Dispositif de relance par le soutien à l'investissement immobilier** (en expertise) 150 000 €
  - Investissements immobiliers de sécurisation directement liés aux obligations sanitaires qui font désormais partie intégrante du processus d'accueil de la clientèle, comme :
    - travaux d'aménagements immobiliers des bâtiments et annexes : (cloisonnements, terrasses, etc)
    - installations d'équipements matériels fixes intégrés au bâti (comptoir sécurisé, dispositif d'assainissement d'air, etc.)
    - Frais d'études en amont des travaux
  - Aide forfaitaire (à déterminer) à fort effet levier
  - En conventionnement avec les EPCIs de délégation d'octroi de subvention
- Réflexion sur **l'élargissement du dispositif FSL** aux restaurateurs travailleurs non salariés

8 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Synthèse financière

			CD47	CDT	Total
Actions de promotion/communication	200 000 €	Plan Média	*50 000 €*	50 000 €	**100 000 €**
		Actions de communication	*40 000 €*	40 000 €	**80 000 €**
		Châteaux en fête (déjà financé)			**- €**
		Carte aux Trésors (crédits 2021)	*20 000 €*		**20 000 €**
Actions de soutien de la demande	300 000 €	Séjours offerts	*60 000 €*		**60 000 €**
		Week-ends Resto - Vélo - Dodo	*20 000 €*		**20 000 €**
		Pass Tourisme gourmand	*18 000 €*		**18 000 €**
		Pass Tourisme culturel	*2 000 €*		**2 000 €**
		Chèque solidarité tourisme	*50 000 €*		**50 000 €**
		Tremplin Tourisme	*150 000 €*		**150 000 €**
		TOTAL	**410 000 €**	**90 000 €**	**500 000 €**

Simulation des bons cadeaux	Prix unitaire	Qté	Coût
Séjours offerts	600 €	100	60 000 €
Week-ends Resto - Vélo - Dodo	400 €	50	20 000 €
Pass Tourisme gourmand	60 €	300	18 000 €
Pass Tourisme culturel	20 €	100	2 000 €
Totaux			**100 000 €**

9 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Feuille de route de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) 2021

10 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Définition

- Un ensemble d'entreprises organisées sous différentes formes statutaires, coopératives, mutualistes, associatives, fondations, et certaines sociétés commerciales de l'ESS
- Concept très large qui va de la petite association culturelle aux grandes coopératives agricoles
- Les Etats généraux ont permis de cibler le champ privilégié d'intervention du Département sur les structures de l'ESS engagées dans des démarches de solidarité

11 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Démarche et calendrier

Objectifs du CD 47 :

- Stimuler et structurer une nouvelle dynamique de développement économique et social
- Accompagner les acteurs socio/économiques impactés par la crise du COVID19

ZOOM AAP ESS 2020 :
19 candidatures éligibles
9 structures lauréates

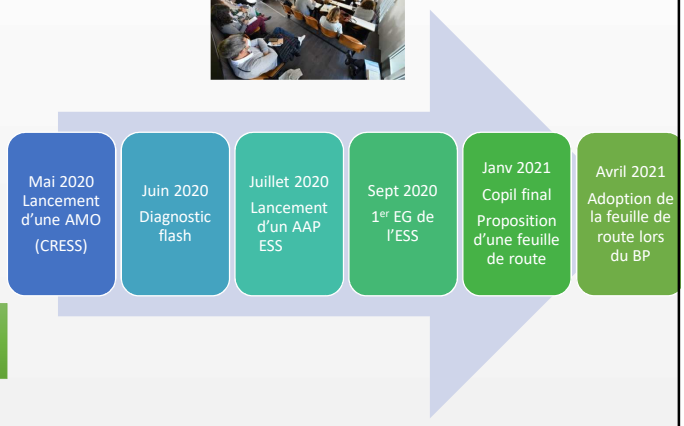

12 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les Etats Généraux de l'ESS

- 24 septembre 2020,
- Plus de 80 participants,
- Une journée organisée en 2 temps :
  - ✓ Un temps d'inspiration le matin
  - ✓ Des ateliers participatifs
- Un retour très positif des participants
- Une concertation auprès des adhérents de la CRESS

Retour en image de la journée du 30/09/20

13 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La feuille de route de l'ESS

5 axes pour 5 enjeux forts :

- L'ESS, vecteur de solidarité territoriale
- L'ESS, en faveur du développement économique
- L'ESS, moteur de la transition énergétique et écologique
- L'ESS, l'heure de la reconnaissance
- L'ESS, au cœur de la commande publique

avec la création de :

→ 4 dispositifs financiers

17 actions d'animation

Budget 2021 : 447 000 €

14 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

L'ESS, vecteur de solidarité territoriale

- Réaliser un Vadémécum de l'ESS en 47
- Adopter la Charte de l'économie sociale
- Structurer et animer le réseau des acteurs de l'ESS en Lot-et-Garonne
- Soutenir la création d'espaces d'intermédiation et d'innovation territoriale (tiers lieux, coworking, centre d'innovation et d'expérimentation, fab lab, living lab territoriaux …)
- Faire découvrir l'ESS aux collégiens.

15 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

L'ESS, en faveur du développement économique

- Accompagner l'émergence de nouvelles entreprises solidaires
- Appel à projets « Projets et structures innovants(es) de l'ESS », dont 50% des projets lauréats devront intégrer une dimension écologique et/ou énergétique ;
- Soutenir la création de SCOP SCIC par l'emploi solidaire
- Former à la transition numérique.

16 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

L'ESS, moteur de la transition énergétique et écologique

- Développer le tourisme durable et social
- Accompagner les entreprises pour promouvoir la transition énergétique et écologique
- Accompagner les acteurs sur leurs actions en faveur d'une agriculture durable
- Soutenir les associations de Développement Durable

17 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

L'ESS, l'heure de la reconnaissance

- Organiser des assises annuelles de l'ESS
- Ancrer la dynamique ESS au niveau régional, national et infra-départemental
- Désigner un(e) élu(e) référent(e) ESS dans chaque commission
- Former les agents et les élus départementaux aux normes de l'ESS
- Rendre les structures de l'ESS visibles sur le net

18 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

L'ESS, au cœur de la commande publique

- Informer et sensibiliser les acheteurs publics sur la nature des offres des acteurs de l'ESS
- Proposer des temps d'information auprès des acteurs de l'ESS exposant les conditions et l'intérêt des marchés publics, dont ceux du Département
- Développer la prise en compte de l'ESS dans les marchés publics du Département

19 www.lotetgaronne.fr 19

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Point Déploiement Numérique
- BP 2021

1

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Avancement des déploiements

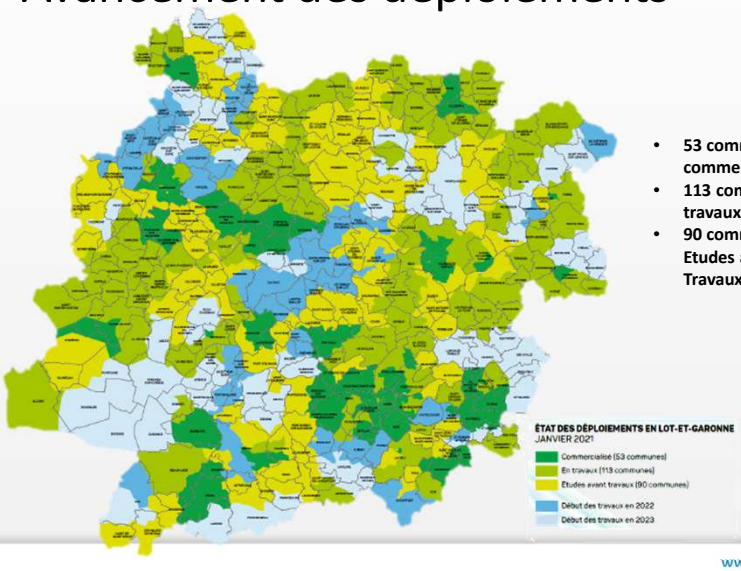

- **53 communes en commercialisation**
- **113 communes en travaux**
- **90 communes en Etudes avant Travaux**

2

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Volume prévisionnels des déploiements

Volumes annuels de déploiements / Zones	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Zone AMII	2 632	8 030	16 030	31 966	46 452	57 916	62 952		62 952
Zone Réseau d'Initiative Publique (RIP) (construit par Lot-et-Garonne Numérique)			1 000	9 777	15 978	29 782	44 000		44 000
Zone AMEL Orange (sous contrôle du Syndicat Lot-et-Garonne Numérique)					4 808	25 000	56 000	88 000	103 240
Total cumulé	2 632	8 030	17 030	41 743	67 238	112 698	162 952	194 952	210 192
Proportion	**1,3%**	**3,8%**	**8,1%**	**19,9%**	**32,0%**	**53,6%**	**77,5%**	**92,7%**	**100,0%**

3 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les solutions d'attente

Dans l'attente du déploiement de la fibre chaque problème a une solution

- ADSL
- Wifi HD
- 4G Fixe
- Satellite
- Fibre FTTO pour les entreprises

Contactez les services du Syndicat Lot-et-Garonne Numérique ou du Département

Le site maconnexioninternet.arcep.fr offre une carte des solutions disponibles

4 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Jeudis de l'inclusion numérique

LES JEUDIS DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Le Département de Lot-et-Garonne et ses partenaires vous proposent des ateliers de formation, d'échange d'expérience et de bonnes pratiques

Abonné 509

TOUS UNIS POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Internet, téléphonie : comment accéder partout à ces biens essentiels ? - Département de Lot-et-Garonne

Internet et téléphonie, fixe ou mobile :
- quelles technologies disponibles ?
- quelles difficultés rencontrées ?
- quelles solutions mobilisables ?

JEUDI 20 MAI
de 14:15 à 15:15

Frédéric MANDIS

Chargé de mission développement numérique, Département de Lot-et-Garonne

Farah Bireau

En charge des usages numériques, Département de Lot-et-Garonne

5 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Prochains webinaires des « Jeudis »

LES JEUDIS DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Le Département de Lot-et-Garonne et ses partenaires vous proposent des ateliers de formation, d'échange d'expérience et de bonnes pratiques

Abonné 509

TOUS UNIS POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE

NOTRE PROCHAIN WEBINAR

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Jeudi 29 Avril à 14h15 (Europe/Paris)

CAMPAGNE D'IMPÔT SUR LE REVENU / GÉNÉRALITÉS ET NOUVEAUTÉS - PAR DDFIP DE LOT-ET-GARONNE

NOS PROCHAINS WEBINARS LIVE

Jeu. 6 Mai à 14H15 — 90mn
Parcours séparation et intermédiation financière CAF
de Les jeudis de l'inclusion numérique

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest
Jeu. 20 Mai à 14H15 — 60mn
Internet, téléphonie : comment accéder partout à ces biens essentiels ? - Département de Lot-et-Garonne
de Les jeudis de l'inclusion numérique

JOB47.fr
Jeu. 27 Mai à 14H30 — 60mn
Tout savoir sur JOB47, retrouver un emploi est notre mission
de Les jeudis de l'inclusion numérique

- **509 abonnés**
- **26 webinaires** organisés depuis septembre 2020
- **1500 participations** en « direct » ou en « replay »

6 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

PRESENTATION PROJET BP 2021

Développement social

Session du 16/04/2021

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

BP 2021 : développement social

Un budget de fonctionnement de 236,5M€ soit + 8,912 M€ de BP à BP (+ 3,92 %)

En M€

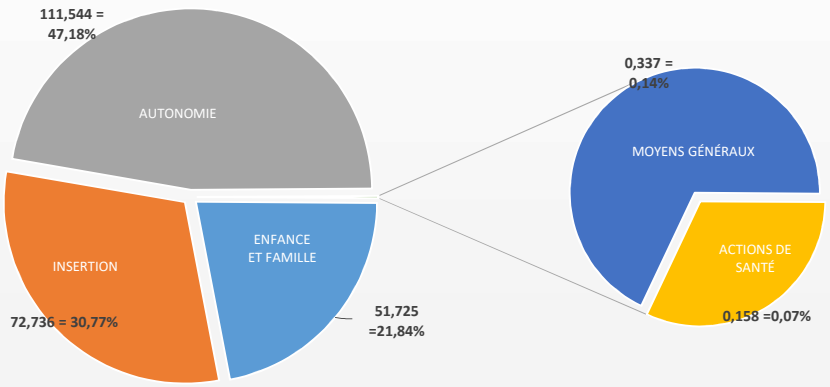

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

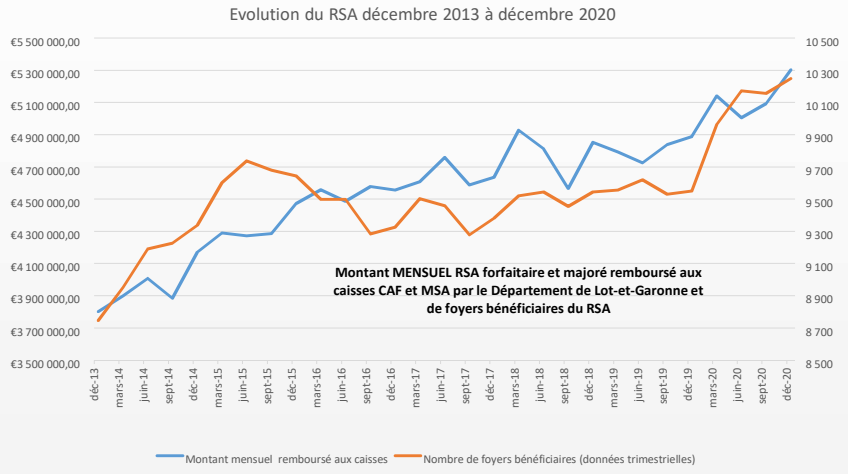

3 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

BP 2021 : Autonomie des personnes

Une progression de BP à BP de 2,86 M€ qui se traduit notamment par:

- **Une revalorisation des métiers de l'autonomie +1,5 M€ (à parité État et CD):**

Si confirmation des enveloppes de la CNSA, il sera proposé de porter le tarif horaire à 22 € :

Tarif socle	20,51 €
Contribution CNSA pour poursuite des CPOM	0,23 €
Contribution Département pour avenant 43	0,63 €
Contribution CNSA pour avenant 43	0,63 €
TARIF HORAIRE PROJETÉ pour les SAAD en CPOM	**22 €**

- Un Effort en direction des EHPAD +1,04 M€
  - 450 K€ au titre de la revalorisation des tarifs
  - 588 K€ au titre de la revalorisation des dotations dépendance
- Le financement du projet d'habitat inclusif Virazeil (+200 K€) au titre de la PCH adultes

4 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

RAPPORT ANNUEL sur la situation en matière de développement durable 2020

Session du 16 avril 2021

1 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Agenda 21 PCET

2 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

CHIFFRES CLÉS Appel à projets communes transition écologique

- 12 communes lauréates
- 7,6 millions d'€ de travaux investis par ces communes sur le territoire du Lot-et-Garonne (et démarrés en 2020)
- 513 703 € de subventions attribuées

Projet de l'aménagement de l'îlot du magasin des tabacs à Damazan

Les projets éligibles :
les travaux d'aménagements ou de bâtiments qui s'inscrivent dans un projet global de transition écologique et énergétique :

- **Lutte contre les îlots de chaleur,**
- **Gestion durable de l'eau,**
- **Économie et production d'énergie (gestion des consommations, énergies renouvelables…),**
- **Économie du foncier et revitalisation des cœurs de bourg,**
- **Mobilités durables,**
- **Développement de circuits courts.**

3 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

CHIFFRES CLÉS Soutien à la production de logements sociaux

- *900 000€ attribués en 2020,*
- *15 opérations*
- *264 logements sociaux,*
- *pour un montant total de travaux estimé à 33 millions d'€ investis en Lot-et-Garonne.*
- *45% des logements produits sont des PLAI (logements très sociaux)*

Des priorités affirmées :

- Favoriser les opérations concourant à une dynamisation des centres des bourgs et des villes
- Défendre une politique volontariste en matière environnementale
- Favoriser l'adaptation des constructions de logements sociaux au vieillissement de la population ainsi que l'innovation

Et des critères favorisant le développement durable :

- Réduction du bâti vacant / Objectif 0 artificialisation nette
- Favoriser les solutions de mobilité durable pour les résidents
- Réduire l'empreinte carbone du logement
- Développer le lien social
- Garantir un logement accessible à tous
- Favoriser l'insertion professionnelle

4 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2020 : l'année de l'Économie sociale et solidaire

- diagnostic de l'ESS en Lot-et-Garonne
- Un appel à projets pour promouvoir les structures de l'ESS
- Un soutien renouvelé aux partenaires de l'ESS (France active, ATIS...)
- Les 1ers États généraux de l'ESS dédiés à l'économie à vocation sociale le 30 septembre 2020 au Campus Numérique 47 à Agen.

- **2021 → une feuille de route départementale de l'ESS en cohérence avec les besoins du territoire**

REPÈRES

L'ESS en Lot-et-Garonne :

+ de 14 000 salariés et près de 15 % des effectifs du territoire

1 433 établissements employeurs

9 lauréats pour le 1er appel à projets 2020

Plus de 100 participants aux 1ers États généraux de l'ESS

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Mobilité durable et solidaire en Lot-et-Garonne

- Un diagnostic participatif des mobilités dans les Bastides en Haut Agenais Périgord :
  - Une démarche de développement social,
  - Un enracinement local avec le « café partenaire des Bastides » et de sa commission mobilité
  - deux ateliers participatifs avec les habitants en demande de solutions pour leur mobilité au quotidien
  - des rencontres avec des acteurs sociaux et entrepreneuriaux du périmètre d'étude début 2020.

Un diagnostic avec alertes et leviers d'action aux élus de communauté de communes fin 2020, afin d'alimenter leur réflexion sur la prise de compétence mobilité (votée en février 2021).

- Des aides départementales pour la mobilité des personnes en insertion
- Un soutien financier aux acteurs de la mobilité (et de l'ESS)
  - Bougeons-nous 47
  - Archi'mède (plateforme « Covoit'santé »)
  - APREVA

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le Coin des assos, une plateforme d'entraide au service des associations

- une plateforme numérique novatrice d'échange et d'entraide, ouverte depuis le 3 février 2020...
- ...favorisant l'échange et la mutualisation entre associations grâce à des annonces proposant des missions de bénévolat (offre ou demande), du matériel (prêt ou don).
- Des formations gratuites pour les associations, en partenariat avec le CRIB*, Centre de ressources et d'information pour les bénévoles

7 24/08/2022 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Agenda 21 interne

8 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

CHIFFRES CLÉS Que consomment les services du Département ?

CONSOMMATION DE PAPIER

En 2019 : 22,90 t. de papier consommé en interne, soit 17,3 kg par agent

= 34 kg CO_2 par agent

-50% en 10 ans

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITE

En 2019 : 1,5 million de KWh consommés, soit 1 169 KWh par agent

= 27 kg CO_2 et 18 g de déchets radioactifs par agent

- 29 % d'électricité consommée en 10 ans

CONSOMMATION DE GAZ

En 2019 : 1,8 millions de kW de gaz consommé

= 251 kg CO_2 par agent

- 50 % en 10 ans

CONSOMMATION DE CARBURANT

En 2019 :

* 1,3 million de km parcouru par la flotte mutualisée,

515 906 l. de carburant consommé, soit 388 l. par agent

= 761 kg CO_2 par agent

- 44 % d'émissions de CO_2 depuis 2010

CONSOMMATION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES

En 2019 : 8 229 € de consommables informatiques = 6 kg CO_2 par agent

- 92 % de consommables informatiques utilisés en 10 ans (en valeur)

CONSOMMATION DE FOURNITURES DE BUREAU

En 2019 : 38 400 € de fourniture de bureau

= 11 kg CO_2 par agent

- 45 % d'émissions de CO_2 en 10 ans

9

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Accélérer la transition écologique et énergétique : la MIETEE

- La Mission d'information et d'évaluation (MIE), chargée d'élaborer une feuille de route départementale de la transition écologique et énergétique : décembre 2019 à novembre 2020
- 11 élus départementaux
- 24 experts auditionnés :
  - collectivités extérieures ou locales : Département du Val de Marne, territoires TEPOS...
  - partenaires ou experts de la transition écologique (lutte contre la précarité énergétique, les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la biodiversité, etc.)
  - Le Conseil consultatif citoyen
- Un rapport d'étude présenté à la DM2 2020, assorti de 14 fiches actions concrètes
- Une convention partenariale signée dès fin 2020 avec la Région afin de partager les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour réduire les impacts du changement climatique au bénéfice de nos territoires.

Le Conseil consultatif citoyen donne des pistes pour un « monde d'après » qui intègre pleinement la transition écologique

10 24/08/2022

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les Ehpad engagés dans la démarche « Du 47 dans nos assiettes »

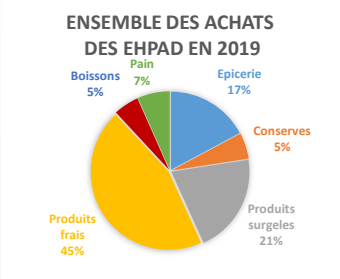

- 1er janvier 2020 : élargissement du programme « Du 47 dans nos assiettes » aux Ehpad
- analyse fine des achats de chaque Ehpad pour l'année 2019 (volumes, variation de prix et fournisseurs)
- rédaction du nouveau marché 2021

- taux de gaspillage constaté dans les Ehpad de 30 à 40 %
- un premier test de consommation a été réalisé à l'Ehpad de Castelmoron sur une semaine entière (lundi au dimanche inclus), puis actions de réduction du gaspillage mis en place
- **Tests de consommation suspendus avec le Covid-19**

11 24/08/2022 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le patrimoine départemental vers la transition énergétique…

- Plan collèges : 68,5 M€ d'investissement pour les 26 collèges départementaux
- Une année d'étude pour le collège Chaumié :
  - objectif -30% de consommations d'énergie,
  - un confort thermique accru, même l'été,
  - et un internat qui met l'accent sur l'égalité homme/femme
- Isolation, changement des menuiseries, voire du système de chauffage : des réhabilitations lourdes pour le CMS de Marmande et la médiathèque départementale

3 collèges volontaires pour diminuer leurs consommations d'énergie avec le **Challenge CUBE. S** : Armand-Fallières (Mézin), Joseph-Chaumié (Agen) et Anatole-France (Villeneuve-sur-Lot).

Collège Paul-Froment à Sainte-Livrade - Travaux d'isolation thermique (murs et menuiseries) (Novembre 2020)

12 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

PERSPECTIVES 2021

- **Le Département renforce son action pour les territoires** dans le cadre du programme national Petites villes de demain (PVD) et en renforçant son assistance technique (AT47)
- **Construire une stratégie globale de rénovation du patrimoine départemental pour répondre aux** objectifs de réduction des consommations énergétiques du Décret tertiaire.
- **Un Schéma départemental des espaces remarquables de biodiversité, avec** des moyens fonciers et financiers mobilisables par le Département en vue de la protection et de la gestion de ces espaces de biodiversité.
- **Lancement de la révision du Plan départemental de l'habitat** (priorités habitat adapté et lutte contre la précarité énergétique)
- **Vers une pérennisation de l'appel à projet Économie sociale et solidaire ?**
- **Agir pour développer les solutions de mobilité solidaire adaptées aux besoins des habitants : une étude départementale en 2021?**
- **La labellisation des espaces, sites et itinéraires de nature**
- Mis en place depuis 2016, la démarche de **développement social local** devient transversale avec une formation proposée à des référents de tous les services du Département.

Des préconisations de la MIETEE déclinées dès 2021

13 24/08/2022 www.lotetgaronne.fr

LISTE EMARGEMENT

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 AVRIL 2021 – BP 2021 -

BARRAL Bernard	BESSON Séverine	BILIRIT Jacques	BOCQUET Christophe	BORDERIE Jacques	BORIE Daniel	BRANDOLIN-ROBERT Clémence
BRICARD Nathalie	CALMETTE Marcel	CAMANI Pierre	CAMBOURNAC Louise	CASSANY Patrick Abst	CHOLLET Pierre	CONSTANS Rémi
DELBREL Christian	DEZALOS Christian	DHELIAS Danièle	DREUIL Jean	DUCOS Laurence	GARGOWITSCH Sophie (Procuration)	GIRARDI Raymond
GONZATO-ROQUES Christine	HAURE-TROCHON Caroline	HOCQUELET Joël	JOFFROY Catherine	KHERKHACH Baya	LACOMBE Nicolas	LALAURIE Line

LAMY Laurence Abste	LAURENT Françoise	LEPERS Guillaume	MAILLOU Emilie	MASSET Michel	MERLY Alain	PAILLARES Marylène
PERAT Michel	PICARD Alain	SALLES Marie-France	SUPPI Patricia	TONIN Valérie Abste	VIDAL Hélène	BORDERIE Sophie Présidente du Conseil départemental

Imprimé en octobre 2021

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE

Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9
Tél : 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94

LOT-ET-GARONNE
Le Département